La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1 363. — 5 novembre 1961

La presse catholique, apostolat indispensable

Allocution de S. S. Jean XXIII à l'Association nationale des périodiques catholiques de province

Le 20 octobre, le Saint-Père a reçu les vingt-cinq directeurs de l'Association française des périodiques catholiques de province, venus à Rome pour le 15e anniversaire de leur groupe. Voici l'allocution qu'il leur a adressée en réponse à l'adresse d'hommage de M. Albert Garrigues, président de l'Association (1) *:*

CHERS FILS,

Il y a quinze ans, la première visite des dirigeants de la toute jeune « Association nationale des périodiques catholiques de province » était pour le Nonce apostolique à Paris. Et, plus tard, le Patriarche de Venise continua de manifester la même cordialité pour vos personnes et vos publications. C'est vous dire avec quelle joie le Père commun vous accueille aujourd'hui dans sa demeure comme des fils très chers, dont il suit depuis longtemps l'activité avec une vive sympathie, et qu'il tient à encourager de grand cœur dans leur travail de journalistes catholiques.

LA FORMATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Votre tâche — vous n'en serez jamais assez convaincus, — est un apostolat indispensable. Dans un monde où les modernes techniques de diffusion élargissent à un nombre d'hommes de plus en plus considérable la connaissance des événements de tous ordres qui se déroulent sur notre planète, il importe que des catholiques compétents participent à cet effort d'information. L'enjeu est grave, en effet, car il s'agit du redoutable pouvoir de façonner l'opinion publique, dont l'influence est si grande sur la marche des événements. Or, comment des lecteurs peuvent-ils juger des faits qui leur sont rapportés sinon en s'appuyant sur le récit qui leur en est proposé, et bien souvent l'interprétation qui en est donnée, et qui, par elle-même, appelle l'approbation ou éveille la réserve ? Et comment pourraient-ils connaître des faits qui leur seraient cachés ou insuffisamment rapportés ?

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 21 octobre 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.

FORMER EN INFORMANT

C'est là, chers fils, que se situe votre apostolat au service de la vérité et au service de l'Eglise. Informer largement sur tous les secteurs, économique, politique, social, scientifique, culturel, de l'activité nationale et internationale, sans négliger les nouvelles locales toujours si intéressantes parce qu'elles sont plus proches de la vie de chacun. Mais aussi, former en informant, par la hiérarchie des valeurs que vous savez respecter, en accordant la place qui convient aux faits divers par rapport aux événements importants de la communauté humaine et chrétienne. Etre enfin des témoins actifs de la vie de l'Eglise, en vous faisant le reflet de sa vitalité et l'écho des directives pontificales et épiscopales, complétant ainsi les indications souvent partielles et sommaires de la presse d'information.

Tel doit être votre constant souci. Et c'est pour Nous une grande espérance de vous savoir à l'œuvre.

C'est pourquoi, chers fils, Nous bénissons de tout cœur votre apostolat, Nous l'encourageons très vivement, et Nous souhaitons que tous les catholiques en comprennent l'importance et vous fournissent, par leur sympathie active, des moyens toujours plus adaptés pour mieux l'exercer.

RAPPORTS FRATERNELS ENTRE LES DIFFÉRENTES PUBLICATIONS CATHOLIQUES

Un mot enfin, chers fils, à l'occasion de ce 15e anniversaire de la fondation de votre Association. Au cours de ces années passées, vous avez pu expérimenter les bienfaits du travail fraternel, de la collaboration franche et ouverte et de l'aide mutuelle. Nous ne saurions trop vous encourager à poursuivre dans cette voie et à développer cet effort. Il est bien légitime, certes, et indispensable même, qu'au sein de la presse catholique chaque publication conserve ses caractères propres et garde ses orientations particulières, apportant ainsi sa note originale dans cette grande symphonie. Aussi convient-il que chacun respecte l'opinion d'autrui, dans la mesure où elle s'accorde elle aussi avec la pensée de l'Eglise. Il faut surtout que tous sachent garder le souci cons-

tant du bien commun de la société humaine et chrétienne.

Sachez donc être toujours fraternels, compréhensifs, charitables et secourables pour les autres publications catholiques qui, avec des moyens différents, concourent au même but : être, par une presse catholique agissante, de bons artisans du royaume de Dieu. C'est là Notre vœu le plus cher et Nous prions le Seigneur qu'il vous aide à le réaliser. Dans cette espérance, Nous invoquons de tout cœur, chers fils, sur vous-mêmes, sur vos familles et sur tous les rédacteurs et lecteurs des hebdomadaires catholiques de province que vous dirigez, l'abondance des divines grâces, en gage desquelles Nous vous accordons Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Pour un cinéma plus sain

Allocution de S. S. Jean XXIII aux participants à la Rencontre catholique internationale du cinéma (6 octobre 1961) (1)

Vénérable Frère * et chers Fils,

Peu de temps après avoir célébré par la lettre *Nostra Patris* le vingt-cinquième anniversaire de l'encyclique *Vigilanti Cura* (*A. A. S.*, LIII, p. 491-495) (2), Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui le président et le Comité directeur de l'Office catholique international du cinéma, les dirigeants du *Centro cattolico cinematografico italiano*, et de l'*Associazione cattolica esercenti cinema*, des personnalités catholiques appartenant à la production cinématographique, ainsi que tous ceux qui ont voulu participer au Congrès organisé par *Pro Civitate Christiana* à Assise à l'occasion de ce jubilé.

Il Nous plaît tout d'abord de vous féliciter de votre action. Nous lisons dans vos regards l'ardeur avec laquelle vous vous efforcez de faire pénétrer toujours davantage dans les milieux cinématographiques et dans leurs productions la lumière de l'Evangile et la bonne semence des enseignements de Jésus-Christ. Certes, votre tâche n'est pas aisée, mais Nous connaissons votre zèle infatigable pour susciter un cinéma qui ne soit pas pour l'homme une cause de dégradation artistique, intellectuelle et morale, mais qui contribue, au contraire, à son éducation, à son épanouissement, à sa grandeur, voire à son divertissement.

Or le succès d'une telle entreprise se trouve assurément dans une action commune et persévérante de tous les catholiques, clergé et laïcs, aidés des hommes de bonne volonté. Et l'harmonie de cette tâche est garantie par une fidélité toujour plus étroite aux sages directives de l'Eglise, dor votre présence ici donne le gage précieux. San les magistrales et si opportunes encycliques *Vig lanti Cura* et *Miranda Prorsus* de Nos prédéces seurs, Nous ne verrions pas autour de Nous le représentants de quelque cinquante Offices natio naux du cinéma.

Nous avons voulu, pour Notre part, confirme et développer les effets de ces documents par l « Motu proprio » *Boni Pastoris* (*A. A. S.*, L p. 183-187) (3), qui a établi en particulier le statu juridique de la Commission pontificale ayant pou but, entre autres, de coordonner et d'intensifie l'activité catholique en faveur du bon cinéma, e à laquelle il Nous est agréable d'exprimer devan vous Notre satisfaction. Dans la même perspec tive, il Nous a paru important d'établir parmi le organismes de préparation du prochain Concil œcuménique un Secrétariat des moyens moderne de diffusion, dont l'une des principales attribution est l'étude des problèmes posés à l'Eglise par l cinéma.

Mais les institutions, pour utiles qu'elles soien ne sauraient produire leurs effets salutaires san le dévouement des hommes qui les animent. Nou renouvelons donc à tous ceux qui travaillent dan les organismes d'Eglise s'occupant du cinéma No exhortations pressantes à poursuivre par un labeu persévérant et continu une action généreuse e tout animée par la vertu de prudence, humaine e surnaturelle, si nécessaire dans un domaine auss délicat. Seules, en effet, la persévérance et la con tinuité de vos efforts sauront atteindre les but élevés que vous vous proposez.

Dans cette confiance, Nous appelons donc e abondance sur vous-mêmes et sur tous vos colla borateurs les dons précieux de l'Esprit-Saint, e gage desquels Nous vous accordons de granc cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

---

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 7 octobre 1961. Les notes sont de notre rédaction.

(*) S. Exc. Mgr O'Connor, président de la Commission pontificale pour le cinéma, la radio et la télévision.

(2) *D. C.*, n° 1357 du 6 août 1961, col. 993.

(3) *D. C.*, n° 1300 du 29 mars 1959, col. 397.

Allocution de S. S. Jean XXIII aux procurateurs de la Compagnie de Jésus

Répondant à l'adresse d'hommage du T. R P. Janssens, Préposé général, le Saint-Père adressé l'allocution suivante, le 1er octobre dernier aux procurateurs de la Compagnie de Jésus qu s'étaient réunis à Rome pour leur assemblé triennale (1) :

Chers fils,

Conformément à vos Constitutions, vous ête venus à Rome des différentes provinces de la Compagnie de Jésus qui existent dans le monde afin d'informer votre Supérieur général de la situation de chacune d'elles.

Et maintenant, poussés par l'esprit de foi e l'ardente charité qui inspirent tous les actes d votre vie, vous êtes venus rendre hommage à

---

(1) Traduction de la *D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 4 octobre 1961

l'humble successeur du Prince des apôtres. Aujourd'hui, donc, c'est la première fois que Nous recevons en audience une si importante représentation de votre Institut et pouvons engager avec elle un paternel entretien.

C'est pour Nous une chose très agréable, qui nous donne l'occasion de vous exprimer Notre satisfaction et de vous donner un nouveau témoignage de bienveillance.

Nous savons avec quel dévouement les membres de la famille de saint Ignace travaillent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, et, dans toutes les régions où Nous a conduit l'adorable volonté de Dieu, Nous les avons trouvés au travail.

Mais ce qui Nous plaît le plus, c'est que la caractéristique principale de votre Ordre est la fidélité à la Chaire de Pierre. En ajoutant un quatrième vœu, votre fondateur a voulu que vous atteigniez la perfection religieuse également par cette voie : servir avec une obéissance particulière le Siège apostolique, en lui consacrant vos intelligences, vos énergies et vos volontés.

Chers fils, persévérez dans cette fermeté d'intention et d'activités qui est pour vous une source de mérites éminents ; continuez assidûment à poursuivre de toutes vos énergies l'idéal de sainteté que les lois si sages de votre Fondateur vous proposent ; vous progresserez ainsi, à la grande joie de l'Eglise du Christ, avec une inlassable ardeur, selon la parole de l'Ecriture : « Le sentier des justes est comme la brillante lumière du matin, dont l'éclat va croissant jusqu'au milieu du jour. » (*Pro.*, IV, 18.)

Qu'elle brille donc toujours davantage cette lumière, et qu'elle éclaire tous ceux qui sont l'objet de votre sollicitude sacerdotale, « afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et rendent gloire à votre Père qui est dans les cieux » (*Matth.*, V, 16).

Faites progresser aussi, par votre activité habituelle, les nombreuses entreprises apostoliques auxquelles vous vous consacrez, et spécialement la formation de la jeunesse, les missions et les exercices spirituels. Vous contribuerez ainsi à la réalisation de la grande œuvre qui constitue le continuel désir et la constante préoccupation de Notre cœur : qu'une piété digne de ce nom refleurisse dans tous les milieux de la société, que les mœurs soient saines et exemptes de corruption, que la vérité brille sans crainte.

De retour dans vos provinces, chers fils, donnez à vos confrères l'assurance que le Pape suit leur activité, en priant avec une intense ferveur, le cœur rempli d'affection paternelle. Comme Vicaire de Jésus-Christ, Nous éprouvons un sentiment de réconfort en contemplant un si grand nombre de religieux qui recherchent la gloire de Jésus et portent sur leur front et dans leurs œuvres le nom de Jésus, *qui est au-dessus de tout nom* (*Phil.*, II, 9). C'est auprès de lui qu'ils puisent l'inspiration et le stimulant de leur perfection religieuse : « Un nom te sera donné de Dieu pour jamais : paix de la justice, splendeur de la piété. » (*Bar.*, V, 4.)

Tels sont Nos exhortations et Nos vœux pleins d'affection, afin que vous vous acquittiez avec toujours plus de flamme des tâches qui vous sont confiées dans la vaste vigne du Seigneur. « Du reste, mes frères, soyez dans la joie, rendez-vous parfaits, consolez-vous, ayez un même sentiment, vivez en paix et le Dieu d'amour et de paix sera en vous. » (*II Cor.*, XIII, 11.)

En gage de cette paix surnaturelle et de la joie éternelle, recevez la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout cœur et que Nous étendons au Préposé général, à vous-mêmes, à vos collaborateurs et à tous les religieux de la Compagnie de Jésus.

Le XXXe anniversaire de Radio-Vatican

Radiomessage de S. S. Jean XXIII

Le 1er octobre, le Saint-Père a visité les installations de Radio-Vatican, à Santa Maria di Galiera, à l'occasion du 30e anniversaire de la station. Voici le message radiodiffusé qu'il a prononcé à cette occasion (1) :

CHERS FILS,

Aujourd'hui, enfin, se réalise un désir que Nous nourrissions depuis longtemps, et c'est pour Nous une grande joie que de Nous trouver ici. Souvent, le nom même de Sainte Marie, qui précède celui de « Galiera », Nous invitait doucement à visiter ce lieu où les installations radiophoniques mises à la disposition du Souverain Pontife pour sa fonction pastorale rendent des services chaque jour croissants et de plus en plus appréciés.

Nous sommes venus ici pour différents motifs.

Et tout d'abord, Nous avons tenu à voir ce terrain où de grandes antennes, instruments magnifiques de la technique moderne, s'élèvent, telle une admirable forêt, portant à leur sommet la croix du Christ dressée vers le ciel.

A l'occasion du 30e anniversaire de la fondation de Radio-Vatican, Nous avons voulu rendre hommage à la mémoire de Nos Prédécesseurs, Pie XI et Pie XII, qui ont efficacement contribué à créer et développer ce moyen d'apostolat que constituent ces récentes inventions de notre époque.

Mais il est un autre motif qui Nous a incité à venir : Nous voulons exprimer de vifs et sincères remerciements aux vaillants collaborateurs de cette œuvre, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. En premier lieu, aux religieux de la Compagnie de Jésus, Nos chers fils, ainsi qu'aux techniciens qui les secondent, et à tous ceux qui, de cette manière, « collaborent à l'Evangile ». (Cf. *II Tim.*, I, 8.) Ils méritent les louanges que leur ont valu tant de services si importants.

Puisque l'occasion s'en présente, Nous exhortons tous ceux que cela concerne à poursuivre avec ardeur cette tâche si utile et efficace, et à s'efforcer de contribuer au développement que voudra bien lui donner la Providence. On peut, en effet, prévoir l'achèvement des travaux entrepris, grâce à la munificence des fidèles du monde entier, et, tout dernièrement, grâce à la généreuse et opportune libéralité des cardinaux Joseph Frings, archevêque de Cologne ; Francis Spellmann, archevêque de New York ; Norman Thomas Gilroy, archevêque de Sydney, et des autres évêques d'Australie et de Nouvelle-Zélande, ainsi que des chevaliers de Colomb.

LE MESSAGE DE PAIX DU SAINT-PÈRE

Vous vous rappelez l'ardent désir exprimé par Nous dans Notre dernier radiomessage de Noël : « Puisse-t-il y avoir paix et sûreté pendant ma vie. » (*IV Rois*, XX, 19 ; cf. *A. A. S.*, vol. LIII [année 1961], page 15.) C'est pourquoi Notre vif désir est que soit transmis par radio dans le monde entier le message qui Nous tient constamment à cœur et qui est répété si souvent dans des documents publics, ce doux et grave message exprimé par ces mots : « Paix et vérité ; vérité et unité ; unité et paix. »

Que les anges de Dieu, dont la fête liturgique

(1) Traduction (d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 2-3 octobre 1961) et sous-titres de *la D. C.*

est célébrée demain, soient les aimables hérauts de Notre voix qui est habituellement paternelle, engageante, persuasive ; en pénétrant dans chaque maison, qu'ils disent l'anxiété de Notre âme, Notre sollicitude pour l'établissement de la concorde civile, le maintien de l'intégrité des mœurs, l'exercice de la charité le plus large possible, la plus juste paix entre les nations. Qu'ils incitent enfin à prier avec ferveur pour l'heureuse convocation du Concile, afin qu'il soit extrêmement profitable et salutaire pour l'Eglise et l'humanité tout entière.

La journée missionnaire

Prochainement, sera célébrée dans l'univers catholique la Journée missionnaire. Notre plus grand désir est « que la parole du Seigneur accomplisse sa course et soit glorifiée » (*II Thess.*, III, 1), et que le salut apporté par le Christ parvienne à toutes les nations. Tout ce qui est donné aux missions est donné au Christ et constitue un précieux et sûr trésor dans le ciel. Dans cette offrand pour les missions, si les possibilités de tous n sont pas égales, que soit du moins égale leur piét La générosité des fidèles ne se mesure pas, en effe à la quantité, mais à l'esprit dans lequel on donn Que les pauvres, suivant leurs possibilités, donner aussi pour une cause si grande. Leur offrande n sera pas spirituellement inférieure, elle sera u sacrifice très agréable à Dieu, et elle leur procurer les richesses de la divine miséricorde.



Pour terminer cette paternelle exhortation, e gage de tout ce qui peut être souhaité, Nous vou donnons de tout cœur à vous, ici présents, à tous ceux qui dans le monde Nous écoutent l Bénédiction apostolique.

Que la Bénédiction, la paix, la joie dans l'Esprit Saint, l'espérance inébranlable, l'abondance de biens célestes se répandent sur vous et demeurer à jamais.

Trois déclarations de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France

A l'issue de sa réunion d'automne qui s'est tenue à Paris du 11 *au* 13 *octobre* 1961, *l'Assemblée des cardinaux et archevêques a publié les trois déclaration et notes suivantes :*

I. La violence devant la loi de Dieu (1)

Les exigences fondamentales de la Loi de Dieu inscrites au cœur de l'homme et celles de la conscience chrétienne sont absolues : aucune circonstance, aucun prétexte, à aucun moment, ne peuvent en dispenser.

Tu respecteras ton prochain, c'est-à-dire tout homme — et d'abord le malheureux et même ton ennemi — dans sa personne, dans sa vie, dans son honneur et dans ses biens.

Sans cette justice élémentaire qui s'impose à tous, il n'y a plus de vie humaine et encore moins de vie chrétienne, car une charité sans justice est une dérision injurieuse à Dieu.

On perd la patrie en usant d'armes qui tuent son ame

Il est douloureux d'avoir à rappeler de tels principes. Il le faut cependant devant les attentats qui se multiplient, quels qu'en soient les auteurs, alors que ces principes se trouvent méconnus ouvertement par des hommes décidés à obtenir à n'importe quel prix ce qu'ils jugent être le bien de leur pays.

Ces hommes se trompent : tuer et détruire, cela ne peut mener qu'à tuer et détruire encore. La violence appelle la violence. Chercher à créer un climat de guerre civile, c'est devenir responsable de la guerre civile ; c'est ruiner ce que l'on veut sauver.

Chacun porte sa part du destin de la patrie : chacun a donc le droit d'en interpréter les intérêts et le devoir de prendre librement ses responsabilités sociales, civiques, politiques ; l'abstention n'est pas la moindre faute. Mai un chrétien doit savoir qu'on perd la patri au lieu de la défendre, quand on use, pour l sauver, d'armes qui tuent son âme : cette âm c'est l'amitié fraternelle et le respect mutue

C'est par les chemins de la justice et de l charité, et par eux seuls, que passe la pai

Charité pour ceux qui souffrent

C'est pourquoi, d'ailleurs, tout homme do toujours être profondément présent aux sou frances de ses frères. Ce serait une faute grav de rester indifférent au drame de tant d'être humains menacés aujourd'hui en ce qu'ils on de plus cher. Tous ceux qui souffrent ont l droit d'être compris et respectueusemen aimés.

Respecter la loi de Dieu et prier

Un devoir ne contredit jamais un autr devoir. Le chrétien qui aspire avec angoiss à la solution des problèmes où sa vie es engagée doit faire confiance à Dieu ; mai c'est à la condition de respecter sa Loi et d prier.

Fasse Dieu que ces paroles trouvent l chemin de tant de cœurs de bonne volont à qui elles sont adressées par ceux qui on charge des âmes.

13 octobre 1961.

(1) Texte original. Les sous-titres sont de notre rédaction.

II. L'encyclique « Mater et Magistra » (1)

L'Assemblée des cardinaux et arch vêques recommande instamment à l'atte tion des militants et des fidèles des com munautés paroissiales la note suivante su

(1) Texte original. Nous rappelons que le texte d l'encyclique *Mater et Magistra* a été publié dans not numéro 1 357, du 6 août 1961, col. 945-990.

l'encyclique Mater et Magistra. Elle souhaite que la lecture de cette note concourre à la diffusion de ce très important document.

Un événement très important est venu réjouir le cœur des vrais fils de l'Eglise : S. S. le Pape Jean XXIII a fait paraître l'encyclique **Mater et Magistra**, datée du 15 mai 1961, pour marquer le 70ᵉ anniversaire de la mémorable encyclique **Rerum novarum**. Tous les prêtres, tous les militants laïcs doivent lire et méditer ce précieux document.

L'encyclique rappelle d'abord et confirme les principes contenus dans les enseignements sociaux des Papes Léon XIII, Pie XI, Pie XII. Puis elle fait l'application de ces mêmes principes à quelques-uns des plus graves problèmes de la vie sociale contemporaine.

I. LE CARACTERE PROFONDEMENT HUMAIN DE L'ENCYCLIQUE

Ce qui frappe avant tout le lecteur attentif de l'encyclique, c'est son **caractère profondément humain**. Tout y est pensé, jugé, proposé en fonction de l'homme, de sa dignité, de sa vraie liberté, de son plein épanouissement humain, de sa destinée éternelle, de son salut. D'une manière plus concrète, ce sont des personnes humaines que le Pape observe, des êtres vivants en chair et en os, dont il examine les problèmes de vie avec amour, réalisme, et pour proposer des orientations positives.

Veut-on, par exemple, savoir ce qu'est le **bien commun** ? Il est ainsi défini : « L'ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent **dans les hommes le développement intégral de leur personnalité.** »

De même, comment faut-il juger le fait, si répandu de nos jours, de **la socialisation** entendue comme la multiplication progressive des relations dans la vie commune ! Il présente beaucoup d'avantages et de progrès, mais aussi des aspects négatifs et des dangers. Toute la question est de savoir si les hommes sauront garder la maîtrise de ce phénomène, lequel n'est nullement le résultat de forces mues par le déterminisme. D'une part, ils doivent dominer les risques de la socialisation, en écartant le péril de devenir des automates, des robots. D'autre part, positivement, ils doivent faire, de la socialisation, leur œuvre, « **l'œuvre des hommes, êtres conscients, libres, portés par nature à agir comme responsables** ».

Mais alors, quel rôle l'encyclique reconnaît-elle à l'Etat ? Une propagande mensongère a prétendu que l'encyclique était la justification « de la liberté pour les capitalistes d'exploiter les travailleurs » et « d'un rôle accru de l'Etat au service des trusts ». L'encyclique enseigne exactement le contraire.

Certes ! le Pape, sans cependant prononcer le mot de planification, décrit l'extension de l'action de l'Etat dans le domaine économique. Mais celle-ci doit toujours être au service des personnes humaines, assurer la liberté de l'initiative personnelle « **grâce à la protection effective, pour tous et pour chacun, des droits essentiels de la personne humaine** ». Sans ce respect de la personne, c'est la dictature tyrannique de l'Etat. D'autre part, si l'action de l'Etat vient à manquer, c'est « un désordre inguérissable, « **l'exploitation des faibles par les forts** ».

Pour les travailleurs des entreprises industrielles en particulier, c'est une véritable promotion humaine et sociale que l'encyclique revendique pour eux. Celle-ci précise les exigences de justice et d'équité dans les divers domaines de la production, de la répartition des richesses, des structures de l'entreprise.

Et voici, très résumée, la liste impressionnante de ces exigences :

Rémunération qui permette aux travailleurs, avec un niveau de vie vraiment humain, de faire face, avec dignité, à leurs responsabilités familiales..., participation des salariés à la propriété, au fonctionnement et à la vie de l'entreprise, aux fruits de l'entreprise et au progrès social qui doit accompagner et rejoindre le développement économique de telle sorte que toutes les catégories sociales aient leur part des produits accrus..., transformation des structures de l'entreprise, pour que celles-ci soient conformes à la dignité de l'homme en favorisant le sens des responsabilités, l'initiative personnelle..., l'autorité et l'unité nécessaire de direction étant sauvegardées dans l'entreprise tendant à devenir une communauté de personnes, il faut que les travailleurs puissent faire entendre leur voix, communiquer les fruits de leur expérience et de leur compétence professionnelles... Au delà de l'entreprise, présence des travailleurs à tous les échelons dans tous les organismes par leurs syndicats et par « ceux qui représentent leurs droits, leurs exigences, leurs aspirations ». Enfin, accession de tous les travailleurs à la propriété privée, le droit de propriété étant un droit naturel.

Le problème du milieu rural

L'encyclique expose également les exigences de la justice et de l'équité dans l'agriculture. Les militants liront et feront connaître autour d'eux ce chapitre très développé, nouveau, d'une actualité brûlante. Ils étudieront avec fierté et reconnaissance envers le Pape l'analyse pénétrante du problème rural, ses causes, ses remèdes, ainsi que la mise en lumière de la noblesse de leur profession et de leur mission au service du bien commun. Là encore, c'est le même souci d'une promotion humaine des ruraux, qui guide le Saint-Père dans ses directives : — mise à leur disposition par les pouvoirs publics de tous les services nécessaires à un niveau de vie décent et à une montée humaine, — élaboration d'une politique économique rurale dont l'encyclique énumère les chapitres très concrets, — appel à l'action des intéressés eux-mêmes pour réaliser cette promotion.

II. UNE VISION CONSTRUCTIVE, SUPRANATIONALE ET MONDIALE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Pour le bien commun de l'économie nationale

L'encyclique ne considère pas seulement les exigences de la justice et de l'équité dans les divers secteurs économiques de l'**économie nationale**, comme s'ils étaient séparés les uns

des autres : industrie, agriculture, services publics. Une de ses idées maîtresses — idée neuve et féconde — est qu'il faut tendre au **développement graduel, simultané, proportionnel de ces trois secteurs de la production.** Les pouvoirs publics ont, dans ce domaine, un rôle capital. D'une part, pour chercher à réduire les déséquilibres entre ces divers secteurs économiques : le malaise paysan ressenti en France a prouvé récemment que lorsque l'un des secteurs est éprouvé dans ses besoins vitaux, tout le corps social souffre. D'autre part, le bien commun d'une nation demande que les pouvoirs publics agissent dans le sens d'une unité constructive au plan national et mènent de front une politique de développement économique et de progrès social pour que toutes les catégories de citoyens réalisent leur montée humaine Mais l'Etat ne doit pas se substituer à l'initiative des particuliers et des corps intermédiaires : il doit leur venir en aide, là où ceux-ci sont en mesure d'assumer leurs responsabilités par leurs propres moyens. Ainsi l'encyclique, dans un sens constructif et éducatif, insiste à plusieurs reprises pour que les intéressés se sentent et soient eux-mêmes les responsables et les propres agents de leur promotion humaine et sociale.

POUR LE BIEN COMMUN UNIVERSEL

L'encyclique va plus loin : elle dépasse le cadre de la nation. Le Pape étend ses vues **au plan international et mondial.**

L'aide aux pays sous-équipés

L'encyclique constate, là aussi, un déséquilibre économique et social encore plus flagrant entre les pays économiquement développés et les pays qui sont seulement en voie de développement économique. Elle aborde alors ce qu'elle appelle « le problème le plus important de notre époque ». Il y a des pays qui jouissent d'un niveau de vie très élevé. D'autres, au contraire, souffrent de la misère, de la faim, de la privation des droits élémentaires reconnus à la personne humaine et des conditions essentielles à une vie humaine.

Le Pape affirme que « nous sommes solidairement responsables des populations sous-alimentées ». Il sait bien, et reconnaît qu'un grand et louable effort a été entrepris pour apporter à ces peuples une coopération scientifique, technique, économique. Mais celle-ci doit prendre une autre ampleur, car les besoins sont immenses et urgents.

Dans quel esprit doit se faire cette coopération constructive de la part des pays économiquement développés ? Ceux-ci doivent respecter les caractéristiques propres de chaque pays et — ce qui n'a pas toujours été fait, hélas ! — respecter leurs traditions souvent riches de valeurs humaines. De plus, « la justice exige que cette aide technique et financière soit apportée dans le désintéressement politique le plus sincère ». Pas d'esprit de domination, ce qui constituerait une colonisation d'un genre nouveau. Le but, là aussi, doit être « de mettre des communautés en voie de développement économique à même de réaliser par leur propre effort leur montée économique et sociale » Par là se formen progressivement une « communauté mondiale ».

Une vision communautaire

Cette vision communautaire domine l'encyclique à tous les échelons de l'organisation de la société : communautés de personnes dans l'entreprise industrielle, artisanale, agricole, à l'échelon national entre citoyens et secteurs d'un même pays ; et à l'échelon mondial, il faut un esprit d'entente et de collaboration entre les peuples pour créer une communauté dont tous les membres seront sujets conscients de leurs devoirs et de leurs droits, travailleront en situation d'égalité à la réalisation du bien commun universel, avec une confiance réciproque. La méfiance qui existe entre eux est trop souvent une menace pour la paix du monde.

Accroissement démographique et moyens de subsistance

Seule une collaboration mondiale, permettant et favorisant une circulation ordonnée et féconde des connaissances, des capitaux et des hommes, sera capable de résoudre le problème très actuel des rapports entre l'accroissement démographique et les moyens de subsistance disponibles dans le monde.

Dans la recherche d'une solution efficace en ce domaine, il ne faut pas recourir à des moyens indignes de l'homme. Il faut respecter les lois de la vie et l'immense valeur que représente la vie de tout être humain. La vraie solution se trouve seulement dans le développement économique et le progrès social, dans un nouvel effort scientifique des hommes pour augmenter leur emprise sur la nature. Le Saint-Père expose ici des vues pleines d'un optimisme confiant dans la bonté et la sagesse de Dieu qui a doté la nature de ressources inépuisables et dans l'intelligence et le génie des hommes pour inventer les instruments aptes à leur procurer les biens nécessaires à la vie.

III. DEVOIR DE CONNAITRE, REPANDRE, APPLIQUER LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

Une troisième leçon se dégage de l'étude de l'encyclique, c'est l'insistance avec laquelle elle met en lumière **l'urgente nécessité de la doctrine sociale de l'Eglise,** ainsi que le devoir de la connaître, de l'étudier, de l'assimiler, de la répandre et de la mettre en pratique. Le Pape demande qu'elle soit enseignée en forme systématique dans tous les séminaires, dans toutes les écoles catholiques à tous les degrés. Elle doit être également inscrite au programme d'instruction religieuse des paroisses, des groupements d'apostolat des laïcs et propagée par tous les moyens modernes de diffusion. De plus, à sa lumière il faut faire **l'éducation** sociale des chrétiens, leur apprendre à agir chrétiennement en matière économique et sociale selon une méthode « voir, juger, agir », dont les chers mouvements d'Action catholique ont vérifié depuis trente ans l'efficacité.

Enfin, jamais sans doute l'appel d'un Pape ne s'était fait aussi pressant pour demander d'appliquer dans les faits cette doctrine : les militants laïcs surtout doivent s'en inspirer dans leur action temporelle et la traduire dans les structures et la réalité sociale. Pour ces applications, les dirigeants de toute classe et de toute profession auront intérêt à confronter leurs informations et leurs points de vue afin d'aboutir plus efficacement à cette mise en pratique des principes formulés par le Saint-Père.

Les chrétiens, qui se demanderaient pourquoi l'Eglise reconnaît une telle autorité à sa doctrine sociale, méditeront avec fruit cette réponse du Pape dans l'encyclique : « Nous réaffirmons avant tout que **la doctrine sociale chrétienne est partie intégrante de la conception chrétienne de la vie.** »

Mais cette doctrine sociale ne s'adresse pas seulement aux chrétiens. S. S. Jean XXIII convie aussi « tous les hommes de bonne volonté » à la mettre en pratique. C'est que cette doctrine a pour fondement la loi naturelle : elle « indique clairement les voies sûres **pour rétablir les rapports de la vie sociale selon des normes universelles en conformité avec la nature** et les divers milieux d'ordre temporel, comme aussi avec les caractéristiques de la société contemporaine, normes qui, par suite, peuvent être acceptées par tous. »

Conclusion

L'encyclique met en pleine valeur la noblesse de la mission des laïcs et leur devoir d'accentuer leur engagement chrétien dans le monde. Qu'ils soient les témoins et les garants d'un ordre moral, « transcendant, universel, absolu, d'égale valeur pour tous », ordre moral qui ne peut s'édifier que sur Dieu !

Qu'ils soient les apôtres de la charité du Christ, qui rendra leur action « plus désintéressée, plus vigoureuse, plus humaine » et leur fera percevoir « plus sûrement les exigences fondamentales de la justice, même dans les domaines les plus complexes et les plus difficiles de l'ordre temporel ».

Enfin qu'ils soient partout des fils courageux de cette Eglise, qui, mère et éducatrice de tous les peuples, apprend aux hommes à « **renouer des liens de vie en commun dans la vérité, la justice et l'amour** ».

III. Note d'enseignement doctrinal en vue du prochain Concile (1)

L'Assemblée des cardinaux et archevêques recommande instamment à l'attention des militants et des fidèles des communautés paroissiales la note suivante d'enseignement doctrinal sur le Concile : elle leur demande de l'étudier pour se préparer activement à ce grand événement de la vie de l'Eglise.

(1) Texte original. Les notes sont de notre rédaction.

L'Eglise se prépare à vivre, sous l'influence de l'Esprit-Saint, l'un des événements les plus exceptionnels de son histoire. L'annonce d'un Concile œcuménique par S. S. Jean XXIII a soulevé, dans tout le monde catholique, une immense espérance. Les militants ont ressenti une légitime fierté et une force nouvelle pour affirmer et répandre leur foi. De hautes autorités parmi nos frères séparés ont déclaré qu'elles porteraient aux travaux du Concile une attention sympathique et qu'elles en attendaient beaucoup pour des progrès vers l'unité. Toute une presse, dans les différentes nations, exprime son impatient désir d'être informée et de pouvoir en parler au plus tôt. On peut dire dès maintenant que le Concile aura un retentissement considérable dans le monde entier.

Il importe donc que tous les catholiques de France prennent conscience de l'importance de cet acte historique.

I. Manifestation éclatante de la catholicité de l'Eglise

Le Concile sera d'abord la manifestation éclatante de la catholicité de l'Eglise, c'est-à-dire de son universalité dans son unité.

Son universalité ? Le Concile mettra en pleine lumière l'expansion de l'Eglise à travers le monde entier, et sous ce fait étonnant en lui-même, la fidélité de l'Eglise à sa vocation inscrite dans la mission que lui a confiée son divin Fondateur de porter le message et les moyens du salut à tous les hommes, à tous les peuples. Le Concile est avant tout, sous l'autorité du Pape, l'Assemblée de tous les évêques de l'Eglise catholique, de tous les continents, de toute race, de toute langue. D'autres prélats et chefs d'ordres religieux seront aussi présents comme membres.

Le Concile fera en même temps apparaître que cette universalité se fait dans l'**unité** d'un seul Corps, d'un même Chef, d'une même foi, d'un même culte essentiellement unique sous la riche et harmonieuse diversité des rites.

Les évêques sont présents au Concile d'abord comme les membres du Corps épiscopal, dont le Pape est la Tête et qui, à travers les siècles, succède directement au Corps apostolique des « douze », constitué par Jésus-Christ Lui-même et présidé, après la mort et la résurrection du Christ, par Pierre, devenu son Vicaire. En ce sens, les évêques sont les successeurs des apôtres et, comme tels, portent en Corps, solidairement avec le Pape, la responsabilité de l'évangélisation et de la fondation de l'Eglise dans le monde.

De plus, les évêques sont présents au Concile, présidé par le Souverain Pontife, non pas comme de simples délégués ou représentants du Pape, mais en tant que chefs de leur Eglise particulière, les authentiques docteurs et juges de la foi, les témoins de la foi de l'Eglise universelle. Chacun d'eux y est aussi comme le témoin de la foi de son peuple qu'il représente en sa personne de Chef et de Père.

C'est ainsi que, par nous, vos évêques, vous serez tous — prêtres, religieux et religieuses de nos diocèses, laïcs — présents au Concile, qui doit avoir sur la vie de chacun et de tous des répercussions profondes.

II. Eternelle jeunesse et actualité de l'Eglise

Le Concile fera resplendir aussi l'éternelle jeunesse de l'Eglise et l'actualité de sa mission dans le monde moderne.

Une grave question : il en est, parmi nos contemporains, qui se posent une grave question ; les uns avec inquiétude, d'autres avec curiosité, d'autres enfin non sans satisfaction : « Y a-t-il encore place pour l'Eglise dans le monde moderne ? Devant les progrès des sciences et des techniques, qui transforment rapidement les conditions de la vie humaine et remettent en question nos conceptions et nos manières de penser, inspirées d'une époque dépassée, l'Eglise n'est-elle pas contrainte de modifier ou même d'abandonner ses dogmes et ses interprétations de la Bible ?

En présence des bouleversements, qui se produisent dans les relations entre les peuples, par le brassage des civilisations et dans la vie économique et sociale de l'humanité, l'Eglise, liée, dit-on, à une civilisation occidentale et à un régime économique, n'est-elle pas débordée de toutes parts dans sa morale, comme dans les structures et les cadres de son organisation juridique ? — Enfin, comment l'Eglise pourrait-elle encore faire entendre sa voix dans un monde qui a l'ambition de se construire lui-même sans Dieu, sans loi morale et pour la seule jouissance des biens de la terre ? »

La réponse : l'une des tâches les plus pressantes du Concile est précisément d'affronter courageusement et d'étudier avec lucidité tous ces problèmes que pose l'évolution d'un monde, « à la physionomie profondément changée », selon le mot du Saint-Père. Mais le Concile doit aller plus loin : en leur apportant une réponse positive, il s'efforcera de présenter, à la lumière de la foi et par l'adaptation à notre temps des vérités éternelles de l'Evangile, une vision du monde et une conception de l'homme et de la vie, qui éclaireront l'humanité d'aujourd'hui et guideront les chrétiens dans l'application de leurs principes à toute leur vie humaine, familiale, civique et sociale au sein du monde moderne.

Le Concile montrera que, **plus que jamais la société contemporaine a besoin de l'Evangile et de l'Eglise**, si elle veut être, un jour prochain, habitable pour l'homme et même encore habitée par des hommes.

Devant les progrès des sciences et des techniques, l'Eglise n'est nullement déroutée : elle ne les redoute pas en eux-mêmes. Au contraire, elle les accueille avec joie, en tant qu'ils sont une découverte progressive des richesses cachées du cosmos et une maîtrise de l'homme sur la nature, conformément au dessein de Dieu. Mais l'Eglise sait aussi que, grisés par leurs progrès, les hommes courent le risque de ne plus voir ou de ne plus dominer les périls des sciences et des techniques, closes sur elles-mêmes et affranchies, par le péché des hommes, de toute soumission à un ordre moral ; elles préparent ainsi d'effroyables ruines pour l'humanité et la destruction de millions d'êtres humains. Plus que jamais, dès lors, la mission de l'Eglise est nécessaire au monde moderne pour défendre les valeurs menacées et sauver l'homme. Elle est nécessaire aussi pour faire découvrir la signification et les possibilités spirituelles des sciences et des techniques en vue d'un meilleur accomplissement du dessein de Dieu sur la création et d'une communion plus fraternelle entre les hommes.

Quant aux problèmes sociaux et internationaux de notre temps, l'encyclique récente **Mater et Magistra** a prouvé la sollicitude concrète et l'attention éclairée que l'Eglise leur portait. Le Concile montrera que l'Eglise n'est liée à aucune civilisation et à aucun régime économique, à aucune culture, qu'elle « ne s'identifie même pas à la culture occidentale à laquelle, pourtant, son histoire est étroitement liée » (S. S. Jean XXIII) (2). Par son caractère de supranationalité et par sa doctrine l'Eglise est éminemment apte à remplir, dans un monde qui, à travers de douloureuses convulsions, prend progressivement conscience de son unité, une mission de paix, d'équilibre, de rapprochement entre les peuples et d'unité.

Enfin, l'Eglise ne peut se résigner à laisser s'égarer dans l'**athéisme** et s'enliser dans le **matérialisme** des hommes qu'elle aime et dont elle se sait responsable devant Dieu qui veut les sauver tous par Jésus-Christ en Elle. Elle sait ce que devient l'homme quand l'homme ne veut pas de Dieu. Là aussi, le Concile fera son œuvre de lumière en présentant, sous une forme accessible aux hommes d'aujourd'hui le message de vérité et la Révélation de l'Amour rédempteur de Dieu pour les hommes. Depuis de longs mois, dans une préparation très poussée, des Commissions d'évêques, de théologiens, d'exégètes, de spécialistes, de canonistes sont à l'œuvre pour un approfondissement de la doctrine de l'Eglise et de sa mission apostolique, en vue d'une réponse pertinente aux besoins du monde moderne.

III. A l'intérieur de l'Église, un renouvellement

Pour être en mesure de remplir avec plus d'efficacité et de rayonnement sa mission à l'extérieur, il est une autre œuvre que l'Eglise, sous l'action de l'Esprit-Saint, doit accomplir en elle-même, **à l'intérieur** : une œuvre de purification, de renouvellement, de sanctification. Tel est bien le but principal du Concile que S. S. Jean XXIII a précisé dans son encyclique **Ad Petri cathedram** : « Le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et aux méthodes de notre temps (3). »

« Le développement de la foi catholique », grâce d'abord à tout le travail doctrinal du Concile, dans tous les domaines des sciences ecclésiastiques — Ecriture sainte, dogme, morale, liturgie, droit canonique — pour éclairer, défendre, vivifier la foi catholique. Grâce aussi à toute l'impulsion vigoureuse qu'imprimera le Concile pour de nombreuses générations afin d'éveiller dans tous les membres de

---

(2) *D. C.*, n° 1 302 du 26 avril 1959, col. 525.
(3) *D. C.*, n° 1 308 du 19 juillet 1959, col. 907.

l'Eglise une foi plus vivante, plus purifiée des routines et des conformismes extérieurs, plus nourrie de la parole de Dieu et de la doctrine de l'Eglise, plus éveillée au sens de Dieu et des mystères divins, plus ouverte à la vie sacramentelle, à la vie même de Jésus-Christ dans son Corps mystique qu'est l'Eglise, plus remplie et débordante d'énergie apostolique.

« **Le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles.** » On voit par là quelle place de premier plan tiennent les laïcs dans les objectifs du Concile. Ce sont eux surtout qui, parce qu'ils sont l'Eglise au milieu de la société, mettront en œuvre et feront rayonner dans le témoignage de leur vie authentiquement chrétienne, les grandes orientations du Concile, en faisant passer dans toute leur vie personnelle, familiale, sociale, les principes chrétiens puisés dans l'Evangile du Christ, appliqués et vécus dans l'Eglise.

« **L'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et aux méthodes de notre temps.** » Ainsi se manifeste, là encore, le souci qu'aura le Concile d'adapter à notre époque le ministère pastoral, tout ce qui touche à la vie spirituelle, intellectuelle, apostolique du clergé, au gouvernement des diocèses et à l'administration des paroisses. Ce renouveau de vie doit, dans le plan du Saint-Père, atteindre toute l'organisation « pour la renforcer et la revigorer ».

Mais surtout le Souverain Pontife a bien précisé que le succès du Concile serait au prix d'un effort décidé et unanime de sanctification : « Effort de sanctification de la part de chaque évêque, de chaque prêtre et du peuple chrétien. »

« L'œuvre du prochain Concile œcuménique, a dit S. S. Jean XXIII, est vraiment toute conçue pour rendre leur splendeur, sur le visage de l'Eglise du Christ, aux traits les plus simples et les plus purs de ses origines pour la présenter telle que son divin Fondateur la créa : sans taches et sans rides (4). »

L'unité des chrétiens

C'est alors que pourra, avec plus d'espoir et de fruits, être entreprise l'œuvre qui est la grande préoccupation du Pape. On sait comment le Saint-Père porte constamment en son cœur la hantise de l'unité des chrétiens et la souffrance aiguë du déchirement des séparations, et qu'il a déjà créé, à Rome, un secrétariat permanent pour rendre plus facile le dialogue avec les frères séparés. Dans son encyclique **Ad Petri cathedram**, S. S. Jean XXIII a écrit : « Le Concile sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité. Nous avons confiance que la vue de ce spectacle sera, pour les chrétiens séparés de Rome, une douce invitation à rechercher et à trouver l'unité pour laquelle le Christ a adressé à son Père une ardente prière (5). »

« Père, qu'ils soient **un** afin que le monde croie. » : Que cette prière de Jésus soit aussi la nôtre, ardente, constante, privilégiée, pendant cette période d'attente du Concile.

(4) *D. C.*, n° 1 341 du 4 décembre 1960, col. 1 474.
(5) *D. C.*, loc. cit. col. 907.

Le prêtre, ministre de l'union des chrétiens

Conférence de S. Em. le cardinal Bea au Congrès du Mouvement « Jeunes séminaristes » (Sainte-Odile, 2 septembre 1961) (1).

C'est avec la plus grande joie, chers séminaristes, que je viens vous entretenir d'un sujet dont l'importance est si grande de nos jours qu'il devra compter, dans votre future vie sacerdotale, comme une des tâches les plus chères à votre cœur.

Nous parlons de l'Unité de l'Eglise, des efforts, des tentatives, de toute l'action menée pour la rendre de plus en plus parfaite, de plus en plus complète. A l'heure actuelle, le mot « unité » est presque devenu lui-même tout un programme. Après les tristes expériences des deux guerres mondiales, les destructions et les massacres qu'elles entraînèrent, le monde a compris que les nationalismes étroits, les particularismes égoïstes, la mesquinerie de l'esprit de clocher n'aboutissent qu'à la misère et à la ruine. C'est pourquoi, laborieusement, mais inlassablement aussi, une union toujours plus étroite est recherchée dans tous les domaines de la vie publique, politique, sociale, économique, sur le plan national et international, voire même mondial. Or, si toutes ces tendances vers l'union constituent un postulat de bien-être humain et social, l'union dans le domaine religieux est en outre un commandement divin absolu, qui est imposé par le Fondateur même de notre sainte Eglise : « ... et il y aura un seul troupeau, un seul pasteur ». (*Jean*, X, 16.)

Comme nous sommes encore loin du but assigné ! De toute la population terrestre (2 milliards et demi d'habitants), environ le tiers seulement est chrétien, et de ces quelque 900 millions de chrétiens, un peu moins de 500 millions, soit 52 %, professent la foi catholique romaine. Devant cette situation, l'Eglise a conscience de deux grandes tâches qui lui incombent : le travail *missionnaire*, pour conduire au Christ le monde non chrétien, et le travail *œcuménique, unioniste*, pour réaliser l'unité de tous ceux qui, par le baptême, sont devenus fils adoptifs de Dieu.

Le travail missionnaire suppose une vocation divine particulière ; le travail unioniste est, au contraire, le devoir sacré de tous les membres de l'Eglise, surtout de ceux qui sont appelés au sacerdoce et, par conséquent, de vous tous qui aspirez au service de l'autel et au travail pastoral. Aussi

(1) Texte français original qui nous a été aimablement communiqué par S. Em. le cardinal Bea, président du Secrétariat préconciliaire pour l'union des chrétiens. Les notes sont de notre rédaction.

quiconque se prépare à être « serviteur du Christ et administrateur des mystères de Dieu » (*I Cor.*, IV, 1), doit également se préparer à l'apostolat pour l'union des chrétiens, spécialement dans une nation où les contacts avec des chrétiens non catholiques sont si fréquents. Cette préparation ne doit pas se renvoyer au temps qui précède immédiatement l'ordination sacerdotale, mais elle doit, pour ainsi dire, croître en vous dès les premières années de séminaire pour vous procurer tout ce qui est nécessaire au prêtre, ministre de l'union chrétienne, et vous enseigner la manière d'exercer l'apostolat d'union.

I. — Ce qui est nécessaire au ministre de l'union

1. *La formation générale.*

a) On ne s'improvise pas apôtre de l'union. Ce travail requiert une solide *formation intellectuelle et religieuse,* car l'apôtre de l'union doit avant tout bien connaître sa propre foi, en toute sa profondeur, s'il veut se mouvoir sans danger au milieu de toutes les idéologies, de tous les systèmes religieux ou raisonnements subtils qu'il rencontrera chez nos frères séparés. Seul celui qui a été sérieusement formé, qui a été instruit de toutes les connaissances nécessaires, sera capable de s'orienter lui-même et de donner aux autres conseils, enseignements, explications, solutions. Dans ce domaine, l'étude de la philosophie est particulièrement importante, qu'il s'agisse des doctrines ou de l'histoire de la philosophie. Le langage et la mentalité de nos frères séparés — je pense avant tout à ceux de l'Europe occidentale — sont en grande partie déterminés par les diverses théories philosophiques modernes et, par suite, seul le prêtre au courant de ces théories pourra comprendre, éclairer et guider vers la vérité ceux qui la désirent de bonne foi.

b) Ensuite, et d'une manière toute spéciale, s'impose une solide et profonde *connaissance de la Sainte Ecriture :* des centaines de millions de frères séparés fondent leur foi exclusivement sur elle, s'en nourrissent spirituellement et en font la norme de leur vie religieuse. Le prêtre qui entre en rapport avec eux sera incapable de les comprendre, et bien moins encore de les convaincre, s'il n'est pas versé autant qu'eux, ou même davantage, dans la doctrine biblique et ne lui porte pas le même respect et amour. Aussi la lecture des évangiles, des épîtres de saint Paul, des psaumes, des Livres sapientiaux, est-elle pour le futur apôtre de l'union une magnifique préparation, que viendront compléter plus tard, pendant les études théologiques, des cours systématiques de science biblique.

c) Cette connaissance approfondie de la Sainte Ecriture, due à la lecture et à la méditation, sera aussi pour le séminariste une aide précieuse dans son effort pour parvenir à une *vie sainte et religieuse.* Nul ne pourra jamais révéler à nos frères séparés tous les trésors de notre sainte religion sans, personnellement, les connaître à fond, les estimer, les goûter spirituellement. L'acquisition de la sainteté ne peut être reportée aux dernières années de la formation théologique : elle doit croître, année par année, et progresser parallèlement à la science et à la formation intellectuelle, selon ce qu'il est dit du divin Maître lui-même : « Il croissait en sagesse, en taille et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. » (*Luc*, II, 52 C'est surtout cette formation à la sainteté qui fe éclore chez le futur apôtre de l'union le don pr cieux de cette charité qui resplendit avec éclat che le Maître et chez l'Apôtre des Gentils ; de cet humilité qui ne cherche pas à s'imposer, à fai valoir son point de vue personnel, mais qui se fa toute petite au milieu des frères et se met à le service, « comme une mère nourrit ses enfan et prend soin d'eux ». (*I Tess.*, II, 7.)

2. Mais tout cela ne peut suffire : le problèm de l'union nécessite en outre des *connaissance spécifiquement œcuménistes.*

a) Tout d'abord il importe de définir nettemen clairement, les buts de notre action. L'homme d nos jours est au centre d'un véritable chaos d'idée il est environné de maints systèmes philosophique et religieux. Dès lors il est facile de comprendr que celui qui travaille en un tel milieu peut êtr tenté de se laisser aller à quelque connivenc de s'abandonner à un certain genre de scepticism d'avoir, en quelque manière, honte de l'intrans geance du dogme catholique, le jugeant étroit, pe moderne, presque fermé à la réalité, quasi fan tique. Un amour mal compris à l'égard de no frères séparés pourrait rendre enclin à un certai nivellement, à un « irénisme » ne requérant plu pour l'union que la reconnaissance des vérités dite « essentielles », des dogmes fondamentaux, pas sant sur tout le reste ou le remettant à une dat ultérieure.

Cette voie, évidemment, ne peut être celle con duisant à une véritable et authentique *unior* Certes, nos frères séparés détiennent de nombreu éléments de vérité et de piété, et nous pouvon les relever et les reconnaître avec une joie sin cère, mais ceux-ci ne sont pas une raison po nous dissimuler les divergences et les manque qui existent même sur des points essentiels. L sérieux et solide travail unioniste doit avant to sauvegarder l'intégrité du dogme catholique, e aspirant sans cesse à la fin sublime proposée pa l'Apôtre : « ... ne faire plus qu'un dans la foi e la connaissance du Fils de Dieu et à constitue cet homme parfait, dans la force de l'âge, q réalise la plénitude du Christ. Ainsi nous ne seron plus des enfants, nous ne nous laisserons plus ba lotter et emporter à tout vent de la doctrine, a gré de l'imposture des hommes et de leur astuc à fourvoyer dans l'erreur. Mais, vivant selon l vérité et dans la charité, nous grandirons de toute manières vers celui qui est la Tête, le Christ » (*Eph.*, IV, 13-15.) Dès les jeunes années, no devons nous former à cette vision très claire d tout le travail unioniste et, pour ce, acquérir un connaissance de notre foi pleine et aussi parfai que possible, lui porter une estime sincère et aviv en nous un fervent désir de rendre participan à ce précieux trésor tous ceux avec lesquels no aurons à traiter.

b) Cependant, tout en promouvant ainsi l'uni dans la foi, nous devrons également cherch l'unité dans les moyens communiquant la *grâc* Sans doute une certaine unité existe-t-elle déjà e vertu du baptême : un baptisé, quel qu'il soit, r sera jamais pour nous identique à un musulma à un bouddhiste ou à un brahmane. L'homme ba tisé est un de nos frères dans le Christ. Il a dé reçu la grâce baptismale et reçoit encore tout les autres grâces que le Seigneur lui accorde

vertu de son baptême ; aussi devons-nous nous efforcer de le rendre participant à toutes les innombrables grandes grâces que Jésus a déposées dans les mains de son Eglise, en particulier les sacrements et, avant tout, l'auguste sacrifice de la sainte messe et de la sainte communion. Le futur apôtre de l'union devra donç être pénétré lui-même d'une profonde estime et d'une tendre vénération à l'égard des sacrements et de tous les rites les entourant; le mouvement liturgique, cultivé dans le sens de l'Eglise et selon ses lois et ses normes, sera dans le travail d'union un auxiliaire d'autant plus précieux que, de nos jours, beaucoup de nos frères séparés éprouvent au cœur le vif désir d'une vie liturgique. Le seul ministère d'une prédication, dans un local dépourvu de tout caractère sacré, ne les satisfait plus.

c) Mais l'unité ne serait pas encore parfaite si ne venait s'y ajouter la *soumission*, en fait de doctrine et de vie, à l'autorité légitime : les pasteurs, successeurs des apôtres, unis entre eux et avec le Pasteur suprême, le successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome. Voilà peut-être l'exigence la plus dure que nous présentions aux protestants, nos chers frères séparés. N'ont-ils pas été instruits des siècles durant que dans l'Eglise du Christ aucune autorité ne peut s'imposer à la conscience individuelle de chaque fidèle ? Par ailleurs, le concept démocratique, qui domine à notre époque sur une grande partie du monde libre accentue encore et renforce ces sentiments d'autonomie religieuse. Par conséquent, le futur apôtre de l'union doit avant tout se faire une idée claire et concrète de la structure hiérarchique de l'Eglise qui a été fondée par le Christ et se rendre compte des grands avantages qui découlent de cette institution hiérarchique voulue par le Christ. Notons que c'est précisément le désir de bénéficier d'un guide sûr dans la vie religieuse et d'une parole ayant autorité qui a conduit et conduit encore à l'Eglise catholique bon nombre de nos frères. Le futur apôtre de l'union doit donc se faire une idée exacte de cette prérogative de l'Eglise du Christ et connaître tout le bien qu'en retirent les âmes.

d) Ensuite, la *connaissance du champ d'activité* est un élément extrêmement important pour l'apostolat unioniste. Il faut savoir s'y orienter. Ce champ est loin d'être aussi uniforme qu'on pourrait le penser quand on entend parler des « frères séparés » : il y a tant de groupes différents, avec chacun leurs propres problèmes et leurs difficultés spéciales, qui sont étroitement liés à leur origine, à leur histoire, à leur mentalité. Etant donné la liberté de mouvement qui règne à notre époque et la facilité des communications, il peut arriver à tout prêtre de se trouver en face des plus diverses communautés. Il y a seulement une cinquantaine d'années, bien rare était le cas de rencontrer dans nos pays une communauté d'Orientaux dissidents, ou « orthodoxes », comme on les appelle généralement, tandis que la France compte actuellement quelque 100 000 orthodoxes de divers rites, émigrés ou expulsés de leur patrie, gouvernés par une hiérarchie bien organisée. A leurs côtés, les protestants français se répartissent en divers groupes : les « réformés », branche la plus forte dont la doctrine et la discipline sont surtout héritières de la pensée calviniste et qui compte environ 400 000 fidèles ; le groupe luthérien, répandu en particulier dans l'ouest de la France, qui est à peine moins nombreux (environ 350 000) ; la communauté baptiste (environ 30 000) et d'autres groupes de moindre importance. La simple énumération de ces groupes montre combien il est nécessaire de connaître l'histoire et les caractères de chacun d'eux, leur doctrine, leur attitude et leur comportement à l'égard de l'Eglise catholique romaine, leur vie, leur organisation, leurs initiatives, leurs problèmes.

Pendant ses études, le futur prêtre devra donc porter un vif intérêt à toutes ces questions. Celles-ci ne sont pas seulement de nature historique, mais aussi de caractère éminemment théologique et même, assez souvent, philosophico-psychologique. Le prêtre qui projette d'entrer en relation avec les frères séparés doit être bien informé de ces problèmes, mais avant tout il doit être prêt à pouvoir répondre avec netteté à toutes les difficulés en fait de doctrine. Par conséquent l'histoire ecclésiastique doit lui être familière, mais il est surtout de première importance qu'il connaisse à fond celle de sa propre nation et toutes les questions controversées. Cette nécessité s'est d'ailleurs manifestée aussitôt après la réforme luthérienne et calviniste. Le grand cardinal Cesare Parronio a recueilli en douze volumes des *Annales ecclesiastici* (1588-1607) un immense matériel historique pour démontrer l'évolution continue et logique de la théologie, de la législation et de la vie catholique et répondre ainsi, par des faits scientifiquement prouvés, aux difficultés avancées par les réformateurs. Le saint cardinal Roberto Bellarmino (1542-1621), son contemporain de non moindre mérite, a groupé pour sa part, dans son œuvre maîtresse *Disputationes de controversiis christianae fidei...* (1586-1595), un matériel théologique si précieux que les non-catholiques instituèrent des « chaires anti-bellarminiennes ». Certes, quelques procédés d'apostolat qui alors étaient en usage paraissent surannés à notre époque et ne conviendraient plus ; mais si nous avons abandonné la polémique pour adopter une voie plus sereine, le but visé reste toujours identique : servir la vérité, qui est le Christ même, pour promouvoir toujours plus l'unité dans la vérité. Sans doute le prêtre d'aujourd'hui ne peut-il se plonger dans l'étude méthodique des œuvres magistrales du XVIe siècle ou d'autres grands ouvrages plus proches de nous, mais il est bien évident qu'il doit, tout au long de sa formation, s'efforcer d'acquérir la science historique, philosophique, théologique, dont il aura besoin dans son apostolat auprès des frères séparés.

e) Voici enfin un autre domaine qui réclame l'attention du futur prêtre et apôtre de l'union : je veux parler de *l'œcuménisme*, de ce « mouvement œcuménique » d'une si grande importance à l'heure actuelle. Ce mouvement, né hors de l'Eglise catholique, est précisément dû à un grand désir d'union : divisés en de nombreux groupes d'importance variable, nos frères séparés cherchaient une voie vers l'union et la collaboration fraternelle, spécialement dans le domaine des missions. Aujourd'hui on cherche l'union à travers des conférences internationales, des études et des recherches scientifiques et théologiques, des services réciproques, des activités communes sur le terrain de la tutelle de la liberté religieuse, de l'action charitable et sociale. L'expression la plus concrète de ce mouvement est, actuellement, le « Conseil mondial des Eglises », comptant plus de 180 Eglises-membres, surtout protestants, de toutes les diverses dénominations, avec quelques groupes orthodoxes. En outre existe, depuis une quaran-

taine d'années, le « Conseil international missionnaire ». Comment ne pas se réjouir de cette expression si puissante du désir d'unité, phénomène encore impossible il y a seulement cinquante ans, « œuvre de l'Esprit-Saint et fruit de nombreuses prières » ? (*A. A. S.*, XLII, 1950, 142.) (2) Pourtant nous devons aussi nous rendre compte que cette unité n'est pas encore la triple unité voulue par le Seigneur, celle qu'il a implorée du Père... C'est pourquoi l'Eglise catholique ne peut répondre à l'invitation qui lui a été maintes fois renouvelée : elle ne peut devenir membre de cette organisation dont le caractère diffère totalement de la structure que Jésus-Christ a lui-même donnée à l'Eglise qu'il a fondée.

II. — Manière d'exercer l'apostolat d'union

Devant ce champ immense de doctrines, d'études, d'applications générales et personnelles qui s'étale sous nos yeux, plus d'un sera peut-être tenté de se décourager et de perdre l'espoir de parvenir à un but si ardu. Ici également il faut une patience et une constance qui ne perdent jamais de vue la grande mission reçue et sachent profiter de toutes les occasions pour amasser les moyens qui seront un jour nécessaires. Comme pour toute forme d'apostolat, la formation à celui de l'union se fait progressivement, en se perfectionnant d'année en année, dans une croissance presque organique. Toutefois, il est certains éléments qui doivent être considérés dès le commencement des études et ne jamais être oubliés.

1. Le premier de ces éléments est la conviction du *grave devoir de travailler pour l'union*. L'Eglise s'est attachée à ce devoir aussitôt après les douloureuses séparations consécutives aux hérésies et aux schismes ; les grands Conciles des premiers siècles chrétiens, de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine n'avaient pas seulement pour but d'éclaircir les points de doctrine discutés, mais encore de rétablir ainsi l'unité dans la foi. Les Conciles de Lyon (1274) et de Florence (1439) tentèrent de faire revenir à l'Eglise-mère les membres que le grand schisme d'Orient du XIe siècle avait détachés d'elle. Enfin le Concile de Trente (1545-1569) était aussi une grandiose tentative pour ramener par ses profondes réformes les protestants, en leur ôtant tout prétexte de séparation. Malheureusement, la politique de l'époque, comme celle des siècles suivants, réduisit à néant tous ces efforts. Le fameux « *cuius regio illius religio* » en est la meilleure illustration.

De nos jours la situation est toute différente : il n'est plus question de politique, elle n'intervient plus. Les frères séparés éprouvent eux-mêmes le désir de voir comblé le fossé creusé autrefois, il y a tant de siècles, et l'Eglise catholique peut employer ses pacifiques moyens de persuasion et de charité. Déjà Benoît XV, répondant à la délégation qui l'invitait à une conférence mondiale œcuménique, souligna que lui, successeur de saint Pierre et vicaire du Christ, ne pouvait avoir de plus grand désir que la réalisation d'un seul pasteur et d'un seul troupeau... et que, s'il ne pouvait accepter l'invitation faite, il prierait en souhaitant ardemment que tou[s] ceux qui participeraient à la conférence fussen[t] illuminés par la grâce divine et de nouveau uni[s] au Chef visible de l'Eglise, lequel les accueil[le]rait à bras ouverts (Cf. Rouse-Neill, *Ges[chichte]*, II, 16). Tous les successeurs de Benoît X[V] ont renouvelé la même invitation, mais il reve[-]nait au Pape actuel, à Jean XXIII, de se fair[e] le grand apôtre de l'union. Il ne se lasse pas d[e] déclarer combien la question lui tient à cœur. En vue de faciliter à nos frères séparés le contac[t] avec le Siège de Pierre, le Saint-Père prit un[e] initiative hardie et institua « le Secrétariat pou[r] l'union des chrétiens », et a reçu lui-même, e[t] plus d'une fois, des chefs d'Eglises séparées. L[e] prochain Concile du Vatican doit offrir, selon ses propres paroles, un grand spectacle de la vérité, de l'unité et de la charité qui règnen[t] dans l'Eglise catholique et devenir par là, pou[r] les frères séparés, une « suave invitation à chercher et à rejoindre cette unité pour laquell[e] Jésus adressa au Père céleste une prière s[i] ardente ». (*Ad Petri A. A. S.*, LI, 1959, 511.) (3)

Qui pourrait encore douter que travailler pou[r] l'union est un grave devoir, un devoir incomban[t] à tous ? Le vicaire du Christ compte sur la colla[-]boration de tous les chrétiens, et certes, surtou[t] sur celle des prêtres ; à nous d'employer à cette fin sublime tous les moyens qui sont à notre dis[-]position, maintenant et dans l'avenir.

2. *a*) Le premier de ces moyens est évidemmen[t] *la prière*. Rejoindre l'unité, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, exige toujours une grande *grâce* d'illumination de l'esprit, de force de volonté, de victoire sur tous les obstacles, quelle que soit leur provenance. Ce sont les humbles prières et les généreux sacrifices qu[i] doivent implorer cette grâce.

b) Le second moyen sera une grande, voire même une invincible *charité* envers les frères. N'oublions jamais qu'ils sont nos frères. A ce sujet, le Saint-Père cite les belles paroles dites par saint Augustin à propos des Donatistes : « Qu'ils le veuillent ou non, ils sont nos frères. Et ils ne cesseront d'être nos frères que lorsqu'ils cesseront de dire : Notre Père. » (*A. A. S.*, LI, 515.) (4) Notre charité doit se régler sur les normes dictées par saint Paul : « La charité est longanime ; la charité est serviable ; elle n'est pas envieuse ; la charité ne fanfaronne pas, ne se rengorge pas ; elle ne fait rien d'inconvenant, ne cherche pas son intérêt... Elle excuse tout, croit tout, espère tout... » (*I Cor.*, XIII, 4-7.)

Mais cette charité doit être *loyale et sincère*. Dissimuler la vérité, voiler ses propres convictions, atténuer les différences qui existent en fait, tout cela ne serait pas une marque de charité vis-à-vis du frère séparé. Il est bon par contre de se montrer patient et indulgent, de ne pas exiger dès le début le pas le plus difficile mais d'avancer peu à peu, suivant la méthode enseignée par le divin Maître aux apôtres quand il leur dit : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant » (*Jean*, XVI, 12) ; cependant la longanimité ne doit jamais être au détriment de la sincérité.

---

(2) Cf. *D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 330.

(3) *D. C.*, n° 1308 du 19 septembre 1959, col. 907.

(4) *Ibid.*, col. 910.

c) Il faut se montrer *prudent et circonspect.* Le travail pour l'union peut ne pas être sans dangers pour celui qui s'y donne. L'apôtre de l'union, avons-nous dit, doit être sûr de la doctrine, constant et ferme dans sa foi et ses applications ; et c'est précisément pour cette raison qu'est requise une étroite union avec la hiérarchie de l'Eglise, aussi bien celle du diocèse, l'évêque du lieu et ses délégués, que celle de Rome, le Souverain Pontife et les sacrées congrégations. Cette union si étroite nous préserve des pas incertains, des démarches risquées et inopportunes, des tentatives imprudentes ; elle nous protège. Les sages directives provenant du Saint-Siège, qui sont le fruit de l'expérience, mais qui sont surtout données en vertu de l'assistance de l'Esprit-Saint que le Seigneur a promise à son Eglise, nous aideront à vaincre toutes les difficultés et à obtenir de solides résultats pour le salut des âmes et le bien de l'Eglise du Christ.

d) Et enfin nous avons besoin d'une *foi surnaturelle,* de cette « foi qui transporte les montagnes ». (*Matth.,* XVII, 20.) Et des montagnes, il y en a ! Point n'est besoin de charger le tableau ou d'exagérer, mais ceci est bien clair : les situations créées depuis des siècles, les positions qui se sont affermies et consolidées de génération en génération ne changent pas en peu de temps, si intense soit notre action. Mais nous savons qu'au-dessus d'elle, et avant elle, il y a l'irrésistible action du Christ et de l'Esprit-Saint, à laquelle s'unissent nos faibles forces, et cette pensée doit nous donner une inébranlable confiance et un invincible courage.

***

« *Dieu le veut* » : tel est, en fait, le mot décisif sur la question de l'union. Que Dieu le veuille, comment pourrions-nous en douter ? Non seulement nous le savons par les paroles du Vicaire du Christ et de nos autres supérieurs ecclésiastiques, mais il semble bien que Dieu même ait tenu à nous le dire personnellement à travers de multiples événements ou circonstances. Tous convergent si merveilleusement vers le grand but de l'union que le Saint-Office pouvait écrire, il y a douze ans, dans l'Instruction sur le Mouvement œcuménique (20 décembre 1949) : « En de nombreux points de la terre..., sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, s'est élevé et s'est développé dans l'esprit de nombreux chrétiens séparés de l'Eglise catholique le désir de retourner à l'unité de tous ceux qui croient au Christ, le Seigneur. » (*A. A. S.,* 1950, 142.) (5)

Ce serait un grand dommage de refuser d'écouter cette voix puissante des circonstances sagement guidées et gouvernées par l'infinie et paternelle providence de Dieu. Quelques heures à peine avant sa passion et sa mort, le Christ lui-même a demandé au Père d'accorder l'unité à tous ceux qui croiront en lui à travers les siècles : « Que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. » (*Jean,* XVII, 21.) Ainsi, l'unité de tous ceux qui croient au Christ doit servir de témoignage à la mission divine de Jésus. Combien ce témoignage est nécessaire au monde à l'heure actuelle où une bonne partie de celui-ci se détache toujours davantage non seulement du christianisme, mais de Dieu même, en professant formellement l'athéisme, tandis que par ailleurs méthodes et systèmes diaboliques s'efforcent de faire perdre à une grande partie de l'humanité toute foi et toute religion. A ce monde incrédule, il nous faut opposer un monde uni dans le Christ, dans « l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique ». A la réalisation de cette fin sublime, tous nous avons le devoir de collaborer avec confiance. Offrons-nous donc à cette noble tâche et commençons à nous y préparer dès les premières années de notre formation sacerdotale, stimulés par le désir du Christ : « ... et il y aura un seul troupeau, un seul pasteur ». (*Jean,* X, 16.)

(5) *D. C., loc. cit.,* col. 330.

— *L'unité chrétienne, d'après la doctrine des Papes, de Léon XIII à Pie XII,* par GREGORY BAUM, O. S. A. Traduit de l'anglais par ANDRÉ RENARD, O. S. B. — Un vol. in-8° carré de 252 pages. Prix : 12,60 NF, plus t. l. Editions du Cerf Paris.

L'auteur le dit nettement : « Notre dessein est théologique : nous nous appliquerons à exposer la doctrine contenue dans les textes pontificaux. » Certes, ces textes, de *Praeclara gratulationis,* l'encyclique de Léon XIII, aux plus récents documents pontificaux, présentent souvent un caractère pastoral ou disciplinaire ; mais tout un enseignement, du fait des principes qui y sont impliqués, s'en dégage et fournit un imposant matériel doctrinal, objet des pages présentes. Nous avons donc dans ce volume de la Collection « *Unam Sanctam* » une étude approfondie de l'enseignement pontifical récent sur l'unité chrétienne. Partant de la teneur explicite des textes, il expose aussi les principes qui s'y trouvent impliqués et les conclusions qui peuvent s'en dégager. Voici le titre des chapitres : L'unité de l'Eglise — Les chrétiens dissidents — Les Eglises dissidentes — L'œcuménisme catholique ; ses fondements, sa mise en œuvre — Conclusion. Au moment où se prépare un Concile qui marquera une étape nouvelle dans l'effort d'unité de tous les chrétiens, le livre du P. Baum met à notre disposition un ensemble d'éléments d'information extrêmement précieux pour tout chrétien désireux de s'informer et de prier pour la préparation d'un événement si important.

— *Catholicité d'hier et de demain,* par FRIEDRICH HEER. Traduit de l'allemand par ANDRÉ DABEZIES. Préface de JEAN-YVES CALVEZ. — Un vol. de 192 pages. Prix : 7,80 NF. Editions Spes, Paris.

« Christianisme Contemporain » nous présente en ce volume un ensemble d'études du philosophe autrichien Friedrich Heer. Le R. P. Calvez le rappelle dans sa préface, « Friedrich Heer n'est pas pur professeur ni simplement chercheur académique. Au sens de l'actualité, du présent, de la vie du monde, de l'Europe, de l'Eglise, du catholicisme d'aujourd'hui, il joint le mérite du savoir, des sciences, pose également avec une hardiesse rare les problèmes contemporains auxquels la foi catholique est confrontée. Il cherche ici à dégager la catholicité authentique qui est la grande réalité du monde moderne. L'Eglise, œuvre de Jésus-Christ, Dieu fait homme, vit dans le monde, mais sans être du monde, elle garde intacte sa mission qui est de sauver le monde. »

— *Un courant de la pensée catholique, l'hebdomadaire* « Sept », par ALINE COUTROT. — Un vol. de 336 pages. Prix : 9,90 NF, plus t. l. Editions du Cerf, Paris.

Voici une étude objective et sereine d'un hebdomadaire qui, de mars 1934 à août 1937, s'efforça, par son action, de montrer que l'Eglise ne peut se compromettre avec aucune force politique. Comme dans toute action humaine, il y eut parfois à côté du bon du moins bon, des maladresses qu'on ne nous cache pas. Mais ces pages devaient être écrites, car elles comportent bien des leçons. Cette époque fut, en effet, pour l'Eglise, des plus fécondes. On a brisé alors des barrières qui auraient soustrait à l'action de l'apostolat catholique des classes entières de la population. L'Eglise s'est ainsi révélée, au cours de ces années, la mère et l'éducatrice de tous, sans aucune acception de personnes. Quel que soit le jugement que portera l'histoire ecclésiastique sur *Sept,* cela doit être maintenu.

Orientations pastorales du IIe Concile œcuménique du Vatican

Conférence de S. Exc. Mgr Felici

S. Exc. Mgr Felici, secrétaire général de la Commission centrale préconciliaire, a prononcé la conférence suivante le 13 septembre, à Turin, lors de la XIe Semaine de perfectionnement (aggiornamento) pastoral du clergé séculier et régulier italien (1) :

Il s'en est fallu de peu que le XXe Concile œcuménique, celui de 1869, fut célébré à Turin. Disons plutôt que telle était l'idée étrange, caressée et fortement défendue par Virgilio Marchese. Ce dernier, ancien sténographe du Parlement subalpin, devenu ensuite prêtre, fut le chef des sténographes du premier Concile du Vatican. Il écrivit un opuscule intitulé : « *Mes impressions sur le Concile du Vatican* », imprimé, dit-il, sous les auspices de saint Pie X, en 1912, et actuellement presque introuvable.

Marchese était convaincu que, pour bien réussir, le Concile devait se réunir à Turin et précisément au palais Carignano. Les raisons, absolument indiscutables selon lui, en étaient que « dans le monde entier, rien ne convenait mieux à la célébration d'un Concile » que le palais Carignano, aménagé depuis plus de quinze ans de manière à satisfaire à toutes les exigences parlementaires. Turin était par ailleurs une ville suffisamment vaste pour accueillir convenablement les évêques. « La population est bien éduquée — écrivait-il — et serait sans doute flattée de ce choix. La ville est au centre d'un nœud ferroviaire d'accès facile pour l'épiscopat occidental, qui représente sans doute le groupe le plus nombreux d'évêques ; il est donc, je le répète, impossible d'en trouver une autre plus propre à la célébration d'un Concile. » (P. 7.) Et puis, Turin était très éloigné de Rome et il semblait très convenable que le Concile fût célébré autant que possible en Italie, mais « non dans la maison du Pape » (P. 8.)

En fait, le Concile se tint à Rome et précisément dans la maison du Pape ; et il fut un grand Concile, malgré les difficultés et les inconvénients que Marchese, pour défendre sa thèse, ne manqua pas de souligner.

Mais ce qui, dans les impressions de Marchese est plus important à retenir, c'est l'interprétation que, à quarante années de distance, il cherche à donner des mobiles du premier Concile du Vatican. Projeté, sur la proposition et l'instigation du cardinal Reisach, afin de réaffermir le pouvoir temporel du Pape, lui faire donner comme une consécration par cette assemblée solennelle des évêques et l'intervention de nombreux princes séculiers, le Concile devait, par suite du bouleversement de la situation politique, changer d'objectif, et, sous l'influence de la *Civiltà cattolica,* s'occuper principalement de la définition dogmatique de l'infaillibilité du Pontif[e] romain.

Avec beaucoup d'imagination, Marchese prêt[e] à Pie IX des intentions que le grand Pape n'[a] jamais eues. Il est cependant dans le vrai lorsqu'[il] affirme que la plus grande gloire du premie[r] Concile du Vatican c'est la définition de l'infailli[-] bilité pontificale ; affirmation qui n'était du rest[e] pas nouvelle et qu'il était facile de formuler.

Expectatives

Qualifier un événement aussi important qu'u[n] Concile est assez simple pour un historien qu[i] non seulement a à sa disposition les document[s] concernant la préparation et la célébration, mai[s] peut en embrasser du regard les conséquences, les développements, en un mot, les effets multi[-] formes. Mais la chose n'est pas aussi facile pou[r] celui qui ne voit que la préparation du Concil[e] et sa genèse. Des facteurs imprévisibles et impon[-] dérables peuvent, à chaque instant, changer l[e] cours des événements et placer au premier pla[n] ce qui, au début, passait inaperçu ou semblai[t] être d'une importance secondaire.

Au cours de la phase de préparation, bien pe[u] auraient pensé que le premier Concile du Vatica[n] serait marqué par une définition dogmatique, qu[i] ne figurait même pas dans les schémas préparé[s] par les Commissions établies par Pie IX.

Personne, donc, ne s'étonnera si à la questio[n] posée de différents côtés : « Quelle sera l[a] caractéristique du prochain Concile œcuménique ? » moi, qui pourtant ai dû suivre tou[t] le travail de préparation, je réponds candidement que je ne puis le dire avec exactitude.

Au début, certains pensèrent à un Concil[e] d'union. Mais ce fut le Saint-Père lui-même qu[i] expliqua, particulièrement dans sa premièr[e] encyclique *Ad Petri Cathedram,* que, si l'unio[n] était vivement désirée par son cœur paternel e[t] s'il y conviait les frères éloignés de l'Eglise catholique, cependant la fin immédiate et directe d[u] Concile était plutôt de réaffirmer les vérités fon[-] damentales de l'Eglise et de revigorer sa vie e[t] son ministère ; donc, un fait intérieur de l'Eglis[e] catholique.

D'autres souhaitaient qu'au Concile les théo[-] logiens n'aient pas trop à discuter, car autremen[t] on perdrait un temps précieux, sans aboutir [à] quelque chose de positif.

D'autres encore désiraient que le deuxièm[e] Concile du Vatican fût un Concile de disciplin[e] et surtout un Concile pastoral. Il faut vivre plu[s] intensément la vie sacerdotale et chrétienne témoigner du Christ avec plus de force ; étudie[r] les moyens les plus propres à attacher les fidèle[s] à l'Eglise, rapprocher ceux qui sont éloignés rassembler ceux qui sont dispersés, rappeler [à] la vie ceux qui sont morts à la grâce, converti[r] les infidèles. C'est là le problème de nos jour[s] comme celui de tous les temps.

Certains, enfin, préoccupés des multiple[s]

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 18-19 septembre 1961. Les notes sont de notre rédaction.

erreurs qui aujourd'hui affligent l'humanité, et des déviations dans l'ordre théorique et pratique dont les prêtres et les religieux eux-mêmes ne semblent pas préservés, pensaient que le Concile pourrait très opportunément lancer à nouveau l'anathème contre les erreurs les plus graves de notre époque et réaffirmer les points principaux de la doctrine chrétienne, en s'imposant par la définition dogmatique de quelque nouvelle vérité.

LE PROGRAMME DU PAPE

Cette diversité d'orientation des esprits conduit à admirer l'attitude du Souverain Pontife, Jean XXIII, à qui est venue, telle une fleur printanière inattendue, l'idée de convoquer un Concile œcuménique.

Il en détermina tout de suite avec une extrême clarté les hautes finalités : « De cette solennelle assemblée d'évêques autour du Pontife romain — dit-il dans le Motu proprio *Superno Dei nutu* — l'Eglise, épouse aimée du Christ, peut acquérir, en ces temps agités, une splendeur nouvelle et plus étendue : et pour ceux qui, tout en se glorifiant du nom de chrétiens, sont toutefois séparés de ce Siège apostolique, brille de nouveau l'espérance qu'en écoutant la voix du Pasteur divin ils viennent à l'unique Eglise du Christ (2). »

Le Saint-Père n'a pas voulu être plus formel, certain que des précisions plus grandes viendraient particulièrement de deux sources : de la prière et de la consultation de ses frères dans l'épiscopat, c'est-à-dire d'une élévation confiante vers Dieu, pour en obtenir inspiration et lumière ; et d'un colloque paternel avec les brebis du troupeau mystique, avec leurs pasteurs, pour prendre le pouls de l'Église, pour en sentir plus vivement et plus directement les besoins, les angoisses, les désirs, les attentes. Là aussi, l'Esprit-Saint ferait entendre sa voix, lui qui vivifie toute l'Eglise, éclaire et réchauffe toutes les âmes pour l'édification du Corps du Christ.

PRIÈRE ININTERROMPUE.

Le Pape commença par la prière. Il dit aux cardinaux, le 25 janvier 1959, après avoir annoncé son intention de convoquer un Concile œcuménique : « La connaissance qui Nous était déjà assez familière et que ces trois mois de Notre introduction au service des serviteurs de Dieu a confirmée et amplifiée, Nous encourage à faire confiance à la grâce céleste et surtout à l'intercession de la Mère immaculée de Jésus qui est aussi notre Mère, à la protection des princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, ainsi que de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste, Nos patrons particuliers, et de tous les saints de la cour céleste. De tous Nous implorons un bon début, une bonne continuation et un heureux succès de ces propositions de travail courageux, une lumière, pour l'édification et la joie de tout le peuple chrétien, une invitation renouvelée aux fidèles des communautés séparées à Nous suivre elles aussi, aimablement, dans cette recherche d'unité et de grâce, à laquelle tant d'âmes aspirent de tous les points de la terre (*A. A. S.*, LI [1959], p. 59) (3). »

Depuis ce jour, avec une insistance toujours croissante, il a prié et fait prier sans cesse, tout le monde, dans toutes les circonstances, comme la chose qui lui tient le plus à cœur, plus encore que le travail qu'effectuent activement, sous son autorité, les différents organes de la préparation du Concile. C'est ainsi que, aux approches de la fête de Pentecôte de cette année, en demandant, dans une lettre apostolique spéciale, de ferventes prières et des sacrifices, il pouvait affirmer que, depuis le jour où il avait manifesté son intention de convoquer le Concile œcuménique, il n'avait jamais cessé de prier avec ferveur pour lui (4).

Dans la basilique Saint-Pierre, l'autel central, situé à gauche du transept, a été consacré à saint Joseph. Le Saint-Père l'a voulu expressément, afin de concrétiser la protection du Patron de l'Eglise sur le Concile qui sera célébré sous les voûtes de la basilique de Michel-Ange (5).

CONSULTATION DE L'ÉPISCOPAT.

La consultation de l'épiscopat catholique qui, selon la volonté du Souverain Pontife, fut commencée et menée à bonne fin par la Commission antépréparatoire, présidée par cette âme d'élite éminemment soucieuse du bien de l'Eglise que fut le regretté cardinal Domenico Tardini, secrétaire d'Etat, permit au Pape de connaître plus directement les désirs de l'épiscopat et, donc, du peuple chrétien. Furent également consultés les organes du gouvernement central de l'Eglise, qui émirent de sages propositions, les familles religieuses et les instituts culturels.

Voici des chiffres. Parmi les membres de la hiérarchie catholique ont été consultés : 2 594 prélats ; 156 supérieurs de familles religieuses ; 62 instituts d'études supérieures. Le pourcentage des réponses a dépassé toutes les prévisions, surtout en ce qui concerne les prélats qui, de droit, doivent être convoqués au Concile. Soixante-quatre nations, dont certaines très importantes, ont répondu à 100 %.

A propos d'intéressantes statistiques publiées par les soins de la Secrétairerie générale de la Commission centrale, la *Civiltà Cattolica* a écrit : « En tenant compte de ce que certains retardataires n'ont pu être mentionnés dans le présent rapport, et sans oublier que beaucoup d'autres Pères auraient certainement voulu répondre, s'ils n'en avaient été empêchés pour des raisons de force majeure, il faut conclure que les pourcentages des réponses déjà très élevés auraient pu l'être encore davantage. On peut donc dire que l'adhésion à l'invitation pontificale est vraiment plébiscitaire, et l'on voit bien que les débuts de la préparation du Concile ont été effectués sous le signe d'une universalité et d'une ampleur peut-être jamais égalées dans le passé pour aucun autre Concile. » (Année 112 [1961], 2 septembre, p. 529.)

La consultation a été imprimée par ordre du Saint-Père ; elle constitue quinze volumes de grand format, dont deux, très précieux, contiennent en une brève synthèse les *desiderata* de l'épiscopat. On y sent battre le cœur de l'Eglise et celui de tant d'âmes soucieuses de la sanctification du nom de Dieu, de l'avènement de son royaume, de l'accomplissement de sa sainte volonté.

Le Pape a pris connaissance de tout, souvent même personnellement, ainsi que l'attestent les nombreuses annotations autographes sur les rap-

---

(2) *D. C.*, n° 1330 du 19 juin 1960, col. 705.

(3) *D. C.*, n° 1300 du 29 mars 1959, col. 388.

(4) Lettre apostolique *Celebrandi Concilii*, *D. C.*, n° 1351 du 7 mai 1961, col. 545.

(5) Cf. *D. C.*, n° 1349 du 2 avril 1961, col. 424.

ports rédigés avec la plus grande fidélité par le Secrétariat général ; et, pour utiliser les riches indications fournies par l'épiscopat, par la Curie romaine, par les Universités, il a constitué les organes d'étude pour la préparation du Concile, désignés sous le nom de Commissions et de Secrétariats. A chacun d'eux est confié un secteur spécial qu'il doit étudier, approfondir, en résolvant certains problèmes déterminés. Comprenons-nous bien : ces questions ne sont pas imposées avec autorité par le Pape — comme il aurait pu fort bien le faire, — mais elles lui sont suggérées par l'épiscopat et acceptées par lui avec une sage bienveillance et un grand esprit pastoral, pour le bien de l'Eglise. Là encore : *oboedientia et pax*, dans l'intérêt suprême des âmes.

Les travaux des Commissions serviront à délimiter les sujets de discussion conciliaire. Il appartiendra aussi au Pape de les choisir, sur suggestion de la Commission centrale. Puis le Souverain Pontife apparaîtra au milieu de ses frères dans l'épiscopat, Père et guide de tous, pour décider avec eux des questions qui seront discutées dans les assemblées conciliaires, dans la majestueuse basilique de Saint-Pierre.

La voie suivie par le Pape est une voie simple, suggérée d'ailleurs par la douceur de son caractère, par la sagesse avec laquelle il gouverne l'Eglise ; mais précisément à cause de cela, c'est une voie triomphale, ouverte aux suprêmes inspirations de l'Esprit-Saint, qui est le vrai Maître du Concile œcuménique et qui conférera au prochain Concile sa véritable caractéristique.

UN CONCILE PASTORAL ?

Mais il est pourtant permis de se demander dès maintenant dans quel esprit travaillent les Commissions et dans quelles intentions elles se préparent à résoudre les questions confiées à leur patiente étude.

Sans faire aucunement pression sur la libre initiative de chacun des organes d'étude, présidés presque tous, comme on sait, par des cardinaux, le Saint-Père a fait comprendre que son plus vif désir serait que l'étude et la solution des questions conciliaires s'effectuent à la lumière du programme de son pontificat.

Il s'est présenté à tous comme le bon Pasteur, soucieux du salut et de l'unité du troupeau confié à ses soins par le Christ Jésus, Pasteur des pasteurs.

Le désir du Souverain Pontife, accueilli par tous avec enthousiasme, donnera sans doute au prochain Concile un caractère nettement pastoral.

Certains évêques ont regretté au début que n'ait pas été constituée une Commission pastorale particulière. Ce ne fut là ni un oubli ni une négligence, mais on voulait que toutes les Commissions travaillent dans un esprit pastoral, selon le désir du Souverain Pontife. Plus tard, lorsque les principaux problèmes de technique pastorale seront mis au point par les diverses Commissions, il sera créé au sein de la Commission centrale — comme on peut l'espérer — un organisme particulier, dont la tâche sera de ramener à une unité organique tout ce qui a été projeté concernant ces problèmes.

Il ne sera pas, cependant, hors de propos d'éclaircir certains points.

A entendre certains parler d'âmes pastorales, de problèmes pastoraux, de moyens pastoraux, on en vient à penser que le mot « pastoral » doit se réduire à quelque chose de pratique, de dyna-mique, de séparé pour ainsi dire de la doctrin[e] et, dans la conversation nécessaire avec no[s] frères, d'extrêmement bienveillant et compré-hensif des limites et de la faiblesse humaine[s] particulièrement en ce qui concerne les exigence[s] de l'ordre surnaturel. On finit par dire que tou[t] ce qui touche à l'étude théologique ou à la doc-trine en général, n'est pas pastoral, non plus qu[e] cette énergie et cette sévérité qui pourtan[t] semblent parfois s'imposer pour l'obtention d[e] fins hautement spirituelles.

Il me semble, au contraire, que le mot « pas-toral » doit s'appliquer à tout ce qui rend l[e] pasteur digne de sa haute fonction de paître l[e] troupeau de Dieu et l'aide à conduire avec sécu-rité ses fidèles aux pâturages éternels du Paradis.

Pour préciser, nous n'avons qu'à lire et méditer ce qu'a dit de lui-même Jésus, le bo[n] Pasteur.

LES DEVOIRS DU PASTEUR

a) Il conduit ses brebis aux pâturages.

Le premier devoir du bon pasteur est d[e] conduire le troupeau aux pâturages salutaires. Or, ceux-ci sont avant tout les pâturages spiri-tuels.

Jésus est venu évangéliser les pauvre[s] (*Luc*, IV, 18). Il a enseigné chaque jour de s[a] vie (*Matth.*, XXVI, 59). Il s'est proclamé Maître, e[t] même l'unique Maître (*Matth.*, XXIII, 8).

Le premier commandement donné aux apôtres a été d'enseigner (*Marc*, XVI, 15). Et les apôtres l'ont observé avec une fidélité et une fermet[é] absolues, jusqu'au suprême témoignage d[u] martyre.

L'une des recommandations les plus graves que fait saint Paul à un pasteur d'âmes, Timo-thée, c'est de conserver saintement le dépôt d[e] la foi (cf. *I Tim.*, VI, 20 ; *II Tim.*, I, 14).

La prédication, la catéchèse, le ministère d[e] la parole sont parmi les tâches les plus impor-tantes du pasteur d'âmes. Celui-ci, pour bien pré-senter la parole de vérité (cf. *II Tim.*, II, 10), doi[t] posséder une bonne préparation scientifique e[t] doctrinale.

La Commission théologique, la première des Commissions, a précisément pour tâche de réaf-firmer les principes fondamentaux du dogme e[t] de la morale chrétienne, pour la solution des problèmes dont l'urgence a été signalée par les évêques ; elle est donc sous ce rapport une Com-mission pastorale, elle est pour ainsi dire l'épine dorsale des autres Commissions. Et puis, n'est-ce pas une fin pastorale que poursuivent d'autres Commissions, lorsqu'elles se préoccupent de la formation doctrinale et scientifique des candidats au sacerdoce, ou lorsqu'elles étudient les moyens les plus adaptés à nos temps pour diffuser la parole du Christ, pour évangéliser les pauvres ?

Il y a les pâturages de l'âme, la vie de la grâce que le bon pasteur doit donner abondamment aux âmes. Voici alors la Commission liturgique, dont la tâche n'est pas tant d'établir de froides et rigides prescriptions juridiques que d'ouvrir plus amplement les sources d'où jaillit la sève vitale de la grâce : la messe et les sacrements. Aujourd'hui, il faut que les fidèles vivent de plus en plus intensément la vie sacramentelle ; non seulement qu'ils participent à la messe, mais qu'ils la vivent intimement.

b) Il marche devant elles.

Le bon pasteur marche devant ses brebis, et celles-ci le suivent (*Jean*, X, 4). Il faut que le prêtre, et plus encore l'évêque, précèdent le troupeau par l'exemple d'une vie sainte, et le protègent par la prière. Jésus a agi et enseigné (*Act.*, I. 1), et sa vie tout entière fut une prière, dont le sacrifice de la croix est la plus haute expression.

Ici s'applique le paternel avertissement de saint Bernard : « Pais par la parole ; pais par l'exemple ; pais par les saintes et fructueuses prières. Il y a là trois choses : la parole, l'exemple, la prière ; mais la plus grande c'est la prière. En effet, si la force de la parole réside dans l'action c'est la prière qui confère à la parole grâce et efficacité. » (*Ep.* 201 ad Balduin, n° 3. *P. L.* CLXXXII, 370). C'est donc à la lumière de cet avertissement que j'aime voir l'activité et l'étude de ces Commissions qui visent à l'élévation spirituelle des clercs, des prêtres et des religieux.

Si le II[e] Concile du Vatican parvenait à assurer à la sainte Eglise de saints prêtres et religieux, il aurait déjà pleinement atteint son but pastoral. Ce ne sont pas les moyens humains qui attirent les âmes, même si parfois ils peuvent être utiles, c'est la sainteté : celle du Christ d'abord, puis celle de ses fidèles ministres.

c) Il les connaît.

Le bon pasteur doit aussi connaître ses brebis et se faire connaître d'elles. Jésus connaît ses brebis (*Jean*, X, 14), acquises non avec l'or et l'argent, mais avec son précieux Sang (cf. *Pierre*, I, 18-19) ; il les appelle par leur nom (*ib.*, 3). Quant aux brebis, elles connaissent Jésus et écoutent sa voix, et elles savent bien la distinguer des autres voix (*Jean*, X, 3, 4, 5, 14).

L'évêque, le curé, le prêtre doivent connaître leurs fidèles, leurs besoins, leurs soucis, leurs peines, leurs épreuves ; il y a les ignorants, les hésitants, les malades du corps et de l'âme, les pauvres, les jeunes gens, les enfants : chacun avec son importance, ses problèmes propres. Le bon pasteur se fait tout à tous pour les sauver tous (cf. *I Cor.*, IX, 22). D'où le devoir d'étudier et d'employer les moyens adaptés à la condition de chacun ; moyens éclairés, prudents, mais surtout imprégnés de charité, flamme vivante qui unit à Dieu et fait participer à sa vie divine.

Eh bien ! de nombreuses Commissions préparatoires travaillent intensément à résoudre les problèmes complexes du ministère des âmes : depuis la Commission des évêques jusqu'à la Commission de la discipline du clergé et du peuple chrétien, celle de l'apostolat des laïcs, secteur très important de l'apostolat moderne, et jusqu'au Secrétariat pour l'étude des moyens modernes de diffusion de la pensée.

d) Et il a d'autres brebis.

Et que dire de la Commission des Missions ? Le devoir missionnaire, comme on dit aujourd'hui, est un de ceux qui sont le plus au centre des préoccupations pastorales : d'immenses régions n'ont pas encore entendu la parole de vérité ; dans d'autres, où elle a pourtant été prêchée, des voleurs et des loups ravisseurs font des incursions pour s'emparer d'un si grand trésor. Les angoisses des missionnaires doivent être les angoisses de toute l'Eglise, de tous les fidèles.

Et alias oves habeo : c'est par ailleurs, le devoir du pasteur de s'intéresser à ceux qui, tout en portant le nom de chrétiens, sont éloignés de l'unique bercail du Christ : « Celles-là aussi je dois les mener. » (*Jean*, X, 16.)

Il y a à cet effet, une section spéciale de la Commission des Eglises orientales, il y a le Secrétariat pour l'union des chrétiens.

e) « Fortiter et suaviter ».

Il en est qui sont portés à croire qu'il ne convient pas à un bon pasteur, disciple de Jésus doux et humble de cœur qui a donné sa vie pour ses brebis, d'agir sévèrement à l'encontre de ceux qui font le mal.

Et cependant, la sévérité entre aussi dans le plan pastoral de Jésus. Si Jésus a compati, s'il a pardonné, s'il a donné sa vie pour les brebis égarées, il a eu aussi des paroles de feu contre le péché, l'hypocrisie, l'avarice. La main qui a été clouée sur la croix a fait un geste de menace contre Jérusalem qui avait repoussé la douce invitation du Seigneur, elle a saisi le fouet pour chasser du Temple les profanateurs du saint lieu.

Le bon pasteur devra se montrer doux, patient, charitable ; il devra être prêt, comme Jésus, à donner sa vie pour son troupeau ; mais il mènera une lutte sans merci contre l'erreur et le vice, qui mettent en danger l'esprit et le cœur de ses fidèles.

Il lui faudra user d'une extrême prudence pour ne pas susciter des contradictions inutiles et nuisibles, mais il devra aussi faire preuve de cette fermeté apostolique qui est le fruit de la foi et de la charité.

On a critiqué le droit pénal ecclésiastique, qui semble trop sévère et surtout un peu compliqué.

Personnellement, je pense que certains points pourraient être revus et modifiés lors de la mise à jour du Code de droit canonique. Mais il serait faux de croire que le droit et le devoir d'infliger des peines salutaires sont contraires à l'esprit pastoral de l'Eglise ; surtout quand ces peines s'imposent pour l'amendement du coupable et pour le bien de la communauté des fidèles.

En une synthèse très rapide, j'ai exposé le programme pastoral des organismes qui préparent par un travail consciencieux et silencieux, les grandes assises conciliaires. Si vous m'avez suivi, vous avez pu aussi entrevoir quels seront les sujets probables de discussion au Concile. J'ai dit : probables. Car le travail des Commissions n'est pas encore terminé et, c'est à peine si la Commission centrale a commencé l'examen des schémas présentés par les autres Commissions. Il appartiendra ensuite au Souverain Pontife de choisir les thèmes que traiteront les Pères du Concile.

SE PREPARER AU CONCILE

Maintenant, nous devons nous préparer avec humilité, foi, ferveur agissante, à cette nouvelle et solennelle Pentecôte, et y préparer, dans la mesure de nos charges pastorales, les fidèles confiés à nos soins.

Ce doit être avant tout une préparation de prière intense, persévérante, confiante, qui ne se laisse pas rebuter par les difficultés.

Il est certain que le démon, en face du Concile, ne dormira pas. L'enjeu est trop important pour qu'il reste les bras ballants. Mais nous devons lui résister en étant « fermes dans la foi » (*I Pierre*, V, 9), sûrs de la victoire.

Je vais vous raconter, à ce propos, ce que j'ai déjà narré en août dernier, à Cortina d'Ampezzo, et qui a été rapporté par de nombreux journaux. Le voici tel que je l'ai exposé alors [...] (6).

Il y a encore une sainte participation active qui va de l'offrande de sacrifices à l'étude, à l'intérêt pour tout ce qui concerne la préparation et la célébration du Concile, l'instruction des fidèles sur un fait si important de l'histoire de l'Eglise.

LA PARTICIPATION DES LAICS.

A propos des fidèles, en particulier des laïcs, on s'est plaint parfois qu'ils n'aient pas été admis dans les Commissions préparatoires du Concile.

Certains ont même soutenu la thèse suivant laquelle les laïcs devraient avoir le droit de participer activement au Concile.

A vous qui m'écoutez, il n'est pas nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de la constitution de l'Eglise. Le Concile est essentiellement un acte du magistère suprême de l'Eglise enseignante, c'est-à-dire des évêques, réunis autour du Pape, pasteur universel, et sous sa conduite. Les autres fidèles y concourent, de façon et dans une mesure différentes, mais ils ne constituent pas le Concile. Il faut cependant expliquer cette vérité aux fidèles et leur dire que leur participation spirituelle est extrêmement utile et que, s'il est souhaitable qu'ils manifestent, par l'entremise des évêques, avec humilité et intelligence, les désirs et les espérances de leurs cœurs, il est par ailleurs de leur devoir d'accueillir avec une entière soumission les saintes décisions de leurs légitimes Pères et pasteurs.

Un laïc, savant et sage, Daniel-Rops, de l'Académie française, à la question : « Pourquoi les évêques seuls ? », répond avec la théologie : « Parce qu'ils sont *testes fidei,* témoins de la foi de leurs fidèles ; *doctores fidei,* membres constitutifs de l'Eglise enseignante, et *judices fidei,* juges compétents pour trancher tout litige où la foi est en cause. C'est-à-dire qu'ils se réunissent pour assumer cette triple fonction. A vrai dire, la place exclusive qu'ils occupent au Concile et le rôle qu'ils y jouent ne se comprend qu'en fonction de cette « théologie de l'évêque » qui est bien la chose la moins connue, même des catholiques. On se représente souvent l'évêque comme une sorte de préfet en violet... » (*Vatican,* II, Paris, 1961, p. 81.)

« SPES NOVA FULGET. »

Grâce au Seigneur, la participation de prière et de bonnes œuvres est vaste et intense dans le monde entier : la réponse à l'invitation du Pape est pleine d'un saint enthousiasme ; et ce fait, en même temps qu'il encourage à faire du bon travail, fait augurer de grands triomphes pour l'Eglise.

Dieu veuille accorder au grand Pontife qui dirige la barque mystique de Pierre, au milieu des dangereux écueils et des flots menaçants, de jouir, avec ses fils, d'une profonde et sereine tranquillité.

Puisse le mystique arc-en-ciel de paix, qui irradie la splendeur de l'Esprit divin, réjouir la terre sur laquelle, comme sur un trône éblouissant, se dresse la majesté du Très-Haut.

PERICLE FELICI.

(6) Mgr Felici reprend ici textuellement le récit que nous avons déjà publié dans notre n° 1360 du 17 septembre 1961, col. 1151-1152 (Le matin du 29 juin, etc.).

Le clergé viennois consulté pour le Concile

Le bulletin diocésain de Vienne (Wiener Diöz sanblatt, *1er juillet 1961, p. 66) publie l'av suivant par lequel S. Em. le cardinal König, arch vêque de Vienne, demande au clergé de son di cèse de lui faire parvenir ses suggestions au suj du Concile* (1) :

La date du Concile se rapproche. Il sera sa aucun doute d'une importance décisive pour vie de toute l'Eglise pendant de longues année Au Concile, l'Eglise universelle, avec la plénitu de l'infaillibilité pontificale, affrontera les pr blèmes mondiaux de notre époque.

Nos évêques vont à Rome avec les pleins po voirs que leur confère leur charge pastorale. Ma ils y vont aussi au nom et en tant que représe tants de leurs diocésains, du troupeau qui le a été confié, prêtres et laïcs. Ils doivent donc, a Concile, se faire l'écho des problèmes et d préoccupations de leurs territoires, mais ils peuve aussi y apporter les dons de l'Esprit-Saint do leur diocèse a été favorisé pour le bien de tou l'Eglise.

C'est pourquoi l'évêque de notre archidiocès a l'intention et le désir que ses prêtres, après avo prié et mûrement réfléchi, lui fassent connaître qu'ils attendent du Concile.

Aussi Son Eminence s'adresse-t-elle à tous se prêtres pour leur demander de lui *communiqu* par écrit avant la fin des vacances, c'est-à-di avant la fin d'août 1961, leurs *suggestions* et leu réflexions concernant le Concile.

Chacun sait que des Commissions ont été créée pour la préparation du prochain Concile. Le énumération nous indique les sujets sur lesque doivent porter les réponses : Commissions : ce trale, théologique (pour les questions de dogm et de morale), des évêques, pour la discipline d clergé et du peuple chrétien, des religieux, d sacrements, de la liturgie, des études et séminaire des Eglises orientales, des missions, de l'apostol laïc, du cérémonial ; Secrétariats : de la press et des spectacles, pour l'union des chrétiens, adm nistratif.

Pour donner des exemples plus concrets, l problèmes suivants devront être mentionnés :

Sur quels problèmes de notre temps, et com ment, l'Eglise doit-elle prendre position (guer atomique, colonialisme, question sociale, contrô des naissances) ?

L'Eglise doit-elle permettre l'incinération ?

Faut-il supprimer l'inamovibilité des curés ins tallés et investis ?

Faut-il modifier le vêtement des prêtres, des rel gieux et religieuses ? Et comment ?

Vœux concernant l'emploi de la langue mate nelle dans la liturgie de la messe et l'adminis tration des sacrements, ainsi que dans la récitatio du bréviaire.

Modifications que l'on désire voir apporter à l liturgie de la messe (Semaine sainte) et de l'adm nistration des sacrements.

Vœux concernant une éventuelle réforme d

(1) Traduction de *la D. C.*

l'ordonnancement des textes de l'Ecriture lus le dimanche et en semaine.

Vœux concernant les sacramentaux (nouvelles bénédictions, rite des funérailles).

Vœux concernant la formation des séminaristes.

Faut-il, en raison du manque actuel de prêtres, restaurer le diaconat comme fonction indépendante pour aider les prêtres (avec exemption du célibat, diaconat à plein temps, comme occupation accessoire ou honorifique) ?

Le sous-diaconat et les ordres mineurs doivent-ils aussi être restaurés, comme fonctions indépendantes ?

Vœux concernant la situation, les devoirs et les droits des laïcs dans l'Eglise.

Une participation la plus active possible à cette forme de collaboration pourrait certainement être très précieuse.

La presse et le Concile

Concile et Curie romaine

Dom Olivier Rousseau écrit dans un article intitulé : « Le futur Concile et sa préparation », publié dans Irénikon (1961, n° 1) *:*

[...] Les Conciles généraux et œcuméniques sont un peu à l'opposé de ce régime (des congrégations), car ils ont fait appel à ceux que précisément la Curie a pour fonction... de retenir et de diriger. On a cité jadis la réflexion spontanée d'un cardinal de Curie, le cardinal Pitra, apprenant la décision de Pie IX de convoquer le premier Concile du Vatican : « Quoi, un Concile ? Mais les théologiens français et allemands viendront bouleverser nos congrégations ! »... Il n'est pas téméraire de penser que dans certains milieux romains — pas dans tous, — la nouvelle de la convocation du Concile ait provoqué une certaine stupeur et une inquiétude un peu semblable à celle... du cardinal Pitra.

La fermeté avec laquelle le Siège apostolique a exercé sa puissance depuis un siècle, le prestige grandissant que d'éminents Pontifes, comme Léon XIII, lui ont donné, la pratique de la Curie dans le maniement difficile d'un gouvernement très centralisé qui fait marcher les affaires avec régularité et diligence, le contrôle rigoureux dans les nominations des évêques, l'appareil des nonciatures, le monopole des dispenses, etc., ont créé une organisation continue dans l'Eglise romaine, qui pourrait, au jugement de certains, être compromise par la convocation d'un organisme dont on n'a plus entendu la voix depuis près de cent ans et qui chercherait peut-être à faire pression pour en modifier les rouages... Certes, les cardinaux présidents des Commissions sont, pour la plupart, des cardinaux de Curie, mais le travail pratique a été confié à d'autres mains, et, de plus, un très grand nombre de membres et de consulteurs viennent de l'extérieur, qui partagent sans doute plus facilement le point de vue du Saint-Père de vouloir réadapter l'Eglise au monde moderne que beaucoup de ceux qui sont dans les rouages ordinaires... Un changement d'orientation dans le gouvernement supposera peut-être une modification dans les congrégations qui ont une tradition multiséculaire, et on pourrait s'exposer, en introduisant des changements importants, à créer une crise momentanée et un certain trouble. Qui ne dit cependant que, tout en agissant avec prudence, il ne faille consentir à cette éventualité pour un plus grand bien ?

On cite volontiers l'organisation de l'Eglise catholique romaine, à partir des dicastères pontificaux, comme la meilleure organisation du monde. Sans doute, c'est d'un point de vue concret et matériel qu'on parle ainsi, mais si cela constitue pour beaucoup un argument valable, ils ne manquent pas, ceux qui souhaitent un rajeunissement de ce régime.

❊

M. Wladimir d'Ormesson, ancien ambassadeur de France auprès du Vatican, a publié dans la Revue de Paris *(juin* 1961), *un article intitulé : « Le Concile et le renouveau chrétien », dont nous extrayons ce passage :*

[...] Sauf en ce qui concerne la Commission pour l'apostolat des laïcs et le Secrétariat pour l'union des chrétiens..., les autres Commissions, ainsi que le Secrétariat pour les moyens modernes de diffusion, ont été, si je puis dire, formés à l'image de la Curie romaine...

Le Souverain Pontife a jugé qu'il valait mieux, pour la bonne ordonnance du travail préparatoire, que les Commissions du Concile fussent découpées de telle manière que leurs membres pussent disposer des renseignements, de la documentation qui existent — depuis des siècles — dans chacune de ces congrégations. [...]

L'Eglise sort de son état de siège pour se tourner vers le monde

Tel est le sens de l'article publié par Edouard Beauduin, dans la Revue nouvelle (15. 7. 1961) *:*

[...] Ces organismes de Curie sont nés et se sont développés dans ce contexte historique d'état de siège où l'Eglise s'est trouvée au milieu du monde moderne : leur traditionnelle condition se nourrit de cette mentalité d'autodéfense et d'autoritaire vigilance. Avant tout soucieux de sauvegarder, ils se méfient d'instinct des innovations. Au rebours, semble-t-il, des diplomates romains, davantage sensibilisés, grâce à leurs résidences au dehors, à la différence des mentalités et aux humeurs variables des peuples, plus souples et plus ouverts aux exigences de l'adaptation et à certaines solutions audacieuses — l'histoire n'en manque pas d'exemples, — les ecclésiastiques de Curie, par une sorte de réflexe acquis, concentrent leur application sur le stable et le permanent : l'intangibilité de la doctrine et du culte dans leur forme et leur mode d'expression, la mise en garde contre tout risque de contamination des structures traditionnelles par les idées nouvelles, le maintien patient des lois établies, fut-ce par l'octroi de concessions inévitables. De là leur résistance aux entreprises de l'imagination créatrice en matière religieuse.

[...] Dans l'état où s'est trouvée l'ancienne chrétienté du Moyen Age, après les scissions du XVIe siècle, l'interférence entre les préoccupations des organismes directeurs de l'Eglise et les problèmes particuliers au contexte catholique italien ne doit pas être considéré comme négligeable. L'évêque de Rome est aussi primat d'Italie... De son côté, la péninsule tire une gloire légitime de la présence sur son territoire géographique du Saint-Siège apostolique. Il est bien naturel dans cette situation que les ecclésiastiques de la Curie romaine, italiens pour la plupart, sauf quelques exceptions d'ailleurs vite assimilées, ne soient portés, fut-ce inconsciemment, à considérer parfois les problèmes de l'Eglise surtout dans leur répercussion italienne : les tensions latentes dans le christianisme transalpin entre la gauche et la droite, le danger d'un accroissement du communisme par l'élargissement de l'intégrisme disciplinaire leur font appréhender des orientations religieuses nouvelles d'ordre général qui pourraient affecter les positions traditionnelles qu'ils souhaitent conserver dans la péninsule.

Cet ensemble de considérations permet de

mesurer la portée de l'événement qui surgit aujourd'hui par la convocation du IIe Concile du Vatican. Evénement, en effet, lorsqu'on voit avec netteté, à la lumière des faits, l'orientation du Concile de Jean XXIII. Sans signifier le moins du monde qu'il constitue une rupture avec le passé..., il n'est pas douteux que dans la pensée du Pape, comme dans le contexte même du temps présent, le Concile est tourné vers l'avenir. Est-ce à dire qu'il marque l'aurore d'une ère nouvelle ? Nous verrons ce qu'il en sera, mais bien des indices ne permettent plus d'en douter.

[...] Après une structure de défense et de repli, l'Eglise s'engage, selon l'expression du P. Congar, dans une structure de dialogue. Face aux théories modernes de la société et de l'Etat, l'Eglise, au XIXe siècle, avait le sentiment d'un péril mortel : elle s'était élevée avec ténacité contre l'athéisme d'Etat, contre tout indifférentisme qui paraissait y mener. Une prudente réserve semblait inspirer sa confrontation avec le monde moderne. Par le Concile, Jean XXIII invite toute l'Eglise à se tourner vers ce monde, à rechercher les adaptations nécessaires, à aborder résolument les problèmes de l'Eglise et de l'évangélisation au sein du monde moderne [...]. Le Pape fait appel à toutes les instances hiérarchiques locales dispersées par le monde : il veut procéder à une immense enquête sur les *desiderata*, à un inventaire des questions posées partout aux apôtres de l'évangile [...]. Enfin les dimensions du monde se sont élargies considérablement : celui-ci n'est plus mesurable au compas méditerranéen ou italien [...]. Pour l'Eglise donc, tournant décisif de l'histoire : Jean XXIII en fait prendre conscience sans détour par la convocation du Concile, comme les Papes aux grands moments historiques, comme Paul III pour la réforme catholique [...].

L'INTERNATIONALISATION DE LA CURIE

Dans son article : « Perspectives pour le Concile », publié dans America *(3. 6. 61), le R.P. Congar, O.P., écrit :*

[...] Je crois que beaucoup d'évêques désirent que la Curie romaine soit plus internationale, avec une meilleure représentation à Rome des différentes Eglises nationales. On pourrait imaginer divers moyens pour arriver à cela, par exemple en élargissant le Sacré-Collège ou peut-être en créant une nouvelle Commission permanente [...].

❄

Citons ces paroles du R.P. Rouquette, S. J., dans le Messager du cœur de Jésus, *février* 1961, *qui eurent un certain retentissement dans la presse :*

[...] On sent, un peu partout, le besoin d'une internationalisation effective de l'administration centrale de l'Eglise et de ce qu'il faut bien appeler son service diplomatique. Il fut un temps où les nationalismes régaliens qui dominaient l'Europe rendaient préférable que l'Eglise fût administrée seulement par les sujets du petit Etat pontifical ; il n'en est plus de même dans le monde internationalisé d'aujourd'hui, le privilège numérique des Italiens est un anachronisme, d'autant plus difficile à justifier que la pensée théologique et l'adaptation pastorale de l'Italie sont loin d'être exemplaires. Il n'y a aucune raison à ce qu'il y ait plus de cinq ou six cardinaux italiens (1) [...].

---

(1) *Abordant de nouveau cette question de la Curie romaine dans les* Etudes *(octobre 1961), le R. P. Rouquette fait remarquer :*

[...] Il y a souvent entre Rome et nos chrétientés d'Europe occidentale une différence d'optique. A Rome, les fonctionnaires de la Curie, attelés avec abnégation à une tâche nécessaire et ingrate entre toutes, ont une conscience aiguë de la puissance spirituelle et humaine que représente encore l'Eglise. En Italie, l'Eglise garde une influence directe considérable sur toute la vie du pays. A Rome, le vrai souverain, c'est encore le Pape. La multiplication des représentations diplomatiques auprès du Vatican, l'empressement des jeunes Etats non chrétiens à entrer en relations officielles avec la Rome pontificale, donnent la mesure du rayonnement international de la papauté. A Rome, l'Eglise a encore l'impression d'être en possession. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, il soit difficile à un prélat tout romain de réaliser d'une manière aussi angoissante qu'un Français ou un Allemand la déchristianisation, l'areligiosité du monde contemporain... Le prestige humain de l'Eglise ne vient à nos yeux qu'en second, et nous sommes tentés de juger qu'il n'est peut-être pas tellement compatible avec l'idéal du sermon sur la montagne. Peut-être même négligeons-nous trop les conditions de l'incarnation de l'Eglise dans le temps concret de l'histoire [...].

La VIIIe Semaine d'études pou l'Orient chrétien

Lettre pontificale à S. Em. le cardinal Ruffin

Dès le 18 juillet, peu de jours avant sa mort S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat, avai fait parvenir à S. Em. le cardinal Ruffini, arche vêque de Palerme, la lettre suivante expriman les vœux du Saint-Père pour la VIIIe Semain d'études pour l'Orient chrétien qui s'est tenu à Naples du 17 au 24 septembre (1) :

La VIIIe Semaine de prière et d'étude pou l'Orient chrétien, organisée par l'Associatio catholique italienne pour l'Orient chrétien, don votre Eminence est président et à laquelle i consacre tant de dévouement, aura lieu, comm vous me le faites savoir, à Naples du 17 au 24 sep tembre.

Si Palerme, en tant que capitale historique d la Sicile, a toujours eu de nombreux rapport avec l'Orient, et spécialement avec l'Orient chré tien, Naples, capitale d'un royaume, a accueill depuis le temps des Aragonais, des réfugiés de chrétientés orientales, qui font preuve encore dans diverses régions du sud de l'Italie, d'un grande vitalité chrétienne dans leurs rites.

Le thème général de la prochaine Semaine es un réconfortant article du *Credo* qui a été e est toujours vécu en Orient : « Je crois e l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique » Il est superflu de souligner combien ce thème es d'actualité à la veille du IIe Concile œcuméniqu du Vatican.

Votre Eminence s'est plu à rappeler que lor de la VIIe Semaine pour l'Orient chrétien, qui s'es tenue à Palerme en 1957, celui qui était alors l cardinal Roncalli a fait une conférence. Le Saint Père se rappelle bien ces journées, les parole qu'il a prononcées, les contacts qu'il a eus. C sont pour lui de doux souvenirs.

Il se souvient entre autres choses d'avoir mi en relief ce qu'a écrit et fait pour l'Orient chré tien le grand Pape Léon XIII, avocat efficace e persévérant de la validité et de la beauté des rite orientaux, ceci contre certaines tendances à limite en quelque sorte l'extension de la catholicité à celle des rites latins. Il fut notamment l'animateur du Congrès eucharistique international de Jérusalem en 1893, où se trouvèrent intimement mêlés catholiques de rite latin et catholiques de rite oriental. C'est lui qui, en 1894, a publié ce document capital qu'a mis en relief à Palerme celui qui était alors le cardinal Roncalli, l'encyclique dont le titre exprime l'ouverture du Saint-

---

(1) Traduction de la *D. C.*, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 13 août 1961.

Siège vers tout l'Orient chrétien : *Orientalium Dignitas Ecclesiarum* (Cf *Acta S. Sedis*, vol. XXVII, p. 257).

Le Souverain Pontife régnant, qui, en tant que pasteur universel, a tant d'affection paternelle pour l'Orient où il n'a pas épargné sa peine pendant tant d'années, a pu voir, comme patriarche de Venise, combien l'Orient a été et est encore vivant dans cette ville. Comme évêque de Rome, il porte une vive attention aux différentes formes de vie culturelle et liturgique des nombreux Orientaux qui y vivent, et il est heureux de se sentir comme spirituellement présent à la Semaine de Naples.

A LL. EEm. les cardinaux qui y sont présents et à tous les participants, il envoie une spéciale Bénédiction apostolique, gage des faveurs divines, afin que Dieu « daigne ramener à l'unité de l'Eglise tous ceux qui s'en sont écartés ».

Je profite de cette circonstance pour baiser humblement vos mains et vous confirmer ma profonde vénération.

Réflexions de S. Em. le cardinal Amleto Cicognani sur la séparation des Églises d'Orient

S. Em. le cardinal Cicognani, secrétaire d'Etat, a prononcé l'allocution suivante le 20 septembre dernier, en la cathédrale de Naples, dans le cadre de la 8e Semaine d'études pour l'Orient chrétien. Le cardinal secrétaire d'Etat avait déjà accepté de faire cette conférence lorsqu'il était secrétaire de la Congrégation pour l'Eglise orientale (1) :

I. Introduction

Lorsque le grand apologiste, Irénée de Smyrne, disciple de l'évêque Polycarpe, exaltait, au IIe siècle, la primauté spirituelle de Rome, sa voix ne rendait nullement un son polémique et ne suscitait aucune réaction opposée ; elle rencontrait au contraire une approbation universelle qui exprimait la pensée de la chrétienté orientale et occidentale. « Il est, en effet, nécessaire que toute l'Eglise converge vers l'Eglise de Rome à cause de sa primauté..., cette Eglise dans laquelle a toujours été conservée la tradition apostolique. » (*Adversus Hœreses*, lib, III. c. 3.) Dans la pensée de la catholicité du IIe siècle, Rome, Siège de la Chaire de Pierre, représentait le sommet vers lequel convergeaient ceux qui croyaient en Jésus-Christ, en vertu d'une souveraineté spirituelle de magistère et de juridiction qui lui venait de la primauté de Pierre. En elle s'était toujours conservée intacte et pure la tradition, c'est-à-dire tout ce que les apôtres, de par leur autorité, avaient confié à leurs successeurs, et sur quoi tous les chrétiens auraient dû faire l'unanimité, c'est-à-dire donner leur assentiment à Rome, dans la foi et l'harmonie de pensée.

L'affirmation de saint Irénée exprimait une certitude catholique qui avait eu des précédents, et qui dans la suite trouvera de nouvelles expressions dans le monde oriental.

Quelques années plus tard, Origène, condamné à Alexandrie par l'évêque Démétrius, en appelle au jugement du Pape Hippolyte et, en 212, fait le voyage, alors tout autre que confortable, de Rome, où il assiste avec une profonde satisfaction à un sermon d'Hippolyte, ainsi que l'assure saint Jérôme au chapitre LXI du *De Viris illustribus*.

Les Pères de Chalcédoine (451) désapprouvent en ces termes la conduite de Dioscore : « Dioscore a eu l'audace de tenir un Concile — le brigandage d'Ephèse — sans la permission du Siège apostolique. » (Mansi, VI, 581.) Et le VIIe Concile œcuménique (787) rejette en des termes similaires l'assemblée iconoclaste de 745, qui avait eu l'impudence de s'arroger la prérogative d'œcuménicité. « Comment peut-elle être œcuménique, si elle n'a pas été ratifiée par le Pape de Rome ? » (Mansi, XIII, 208.)

Socrate, historien du VIIe siècle, dans son histoire ecclésiastique (II, 17) déclare énergiquement qu' « on ne doit pas légiférer sur l'Eglise contre l'avis de l'Evêque de Rome. »

Mais écoutons encore une parole, poignante et douloureuse, remplie cependant de confiance, celle de Sophrone de Jérusalem qui, au début du VIIe siècle, harcelé par l'hérésie monothélite, envoie à Rome Stéphane, évêque de Dora, en le chargeant de cette mission : « Parcours toute la terre, jusqu'à ce que tu arrives au Siège apostolique, où se trouve le fondement de la foi orthodoxe ; dis à la très sainte Personne de ce Siège toutes nos difficultés et ne cesse pas de la supplier jusqu'à ce que sa Sagesse apostolique et divine prononce la sentence victorieuse, détruise canoniquement et extirpe la nouvelle hérésie. » (Mansi, X, 896.)

Ces détails suffisent déjà par eux-mêmes pour faire entrevoir à quel point les communautés orientales d'alors avaient le sentiment de l'unité avec Rome et de la primauté du successeur de Pierre, et combien cette croyance était enracinée et universelle. Aussi, quand on considère aujourd'hui la séparation des frères orientaux, dit orthodoxes, est-on amèrement surpris et ne parvient-on que difficilement à s'expliquer comment, tout en restant unis dans la foi au Christ Jésus, ces frères ne « sont plus d'accord » avec le Siège apostolique, n' « acquiescent » plus à lui, après une telle unanimité d'adhésions.

Pourtant, la division et les motifs qui l'ont déterminée sont peut-être moins profonds, à bien les examiner, que ne pourrait le faire croire leur longue persistance ; une intime fraternité même a toujours continué de régner entre nous et l'Orient séparé, précisément dans le sens indiqué par le Saint-Père Jean XXIII qui, dans un message aux Orientaux, a employé à leur égard, une expression d'une extrême bienveillance : « Je suis Joseph, votre frère. »

De même que l'ancien patriarche Joseph devenu l'homme de confiance du Pharaon, en revoyant ses frères que la pénible disette avait poussés vers les greniers bien garnis de l'Egypte, souligne les liens naturels de la chair que ni le temps ni l'éloignement n'avaient pu dissoudre, Jean XXIII a désiré attirer l'attention sur les

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 21 septembre 1961.

liens spirituels fraternels que les difficultés et les incompréhensions ne peuvent détruire, afin d'inviter catholiques et dissidents à recréer cette atmosphère de compréhension réciproque et de charité effective dans laquelle il est facile de retrouver l'accord unanime sur les vérités, en soi indéfectibles et à l'abri des vicissitudes humaines, qui constituaient jadis un commun et pacifique patrimoine.

D'ailleurs, dans l'âme des Orientaux non unis à Rome, il y a un sentiment latent, mais vif, de fraternité qui ne manque pas de se manifester lorsqu'une circonstance particulièrement importante le remet en lumière, comme ce fut le cas lors de l'annonce par le Saint-Père du IIe Concile œcuménique du Vatican. Cette annonce a suscité chez nos frères séparés de sincères adhésions et des réponses spontanées et enthousiastes qui suffisaient à montrer qu'ils ont accueilli l'avènement comme quelque chose faisant partie de leur vie et les intéressant particulièrement.

Signe manifeste que vit dans leurs âmes une aspiration profonde et jamais éteinte vers l'unité — inhérente du reste à la foi en Jésus-Christ : « Je prie.... pour qu'ils soient un » — et qu'une sorte de boussole les guide, avec une tranquille assurance, vers le Siège apostolique.

Au témoignage convaincant d'Irénée qui suscitait alors un écho œcuménique, se joint aujourd'hui l'appel universel du Pontife régnant, lui aussi répercuté par un vivant et favorable écho. Il est permis de supposer qu'une fraternité profonde subsiste toujours, malgré des siècles de séparation, et que les raisons qui l'ont souvent voilée et réduite au silence, ne sont pas en soi tellement irréductibles, mais plutôt liées au cours changeant des circonstances.

Ceci nous amène à présent à considérer tout d'abord les caractéristiques propres de la chrétienté d'Orient séparée, avec les motifs qui en expliquent la séparation presque millénaire de Rome, pour nous arrêter ensuite sur les motifs de fraternité qui devraient inciter à la réflexion confiante et à l'action charitable, confirmant vraiment l'heureuse présentation du Saint-Père : « Je suis Joseph, votre frère. »

II. L'Eglise des sept Conciles

De la première assise œcuménique de Nicée en 325, où fut clarifiée la doctrine trinitaire contre l'hérésie arienne, jusqu'à l'autre Concile tenu également à Nicée en 787, qui définit la foi catholique sur la question de la vénération des images, on compte sept Conciles œcuméniques qui virent l'Orient et l'Occident pleinement d'accord et travaillant ensemble à formuler la vérité, et à lutter contre les erreurs.

L'infiltration de la culture hellénique, l'exclusivisme des écoles, les rivalités personnelles donnèrent lieu aux premières erreurs, et l'Orient reste toujours vigilant, assisté et appuyé par le Souverain Pontife, afin d'assurer la pureté et la clarté du dépot de la foi, mettre au point les lumineuses définitions sur la divinité du Fils de Dieu, l'unité personnelle du Christ, la dualité des natures et des volontés, la maternité divine de la Vierge, le culte des saints, hier comme aujourd'hui pivots intangibles de la foi et sources indispensables de la science théologique, de la vie liturgique et de l'inspiration mystique.

Nicée, Ephèse, Constantinope, Chalcédoine, autant de noms qui évoquent les fastes glorieux de la vie de l'Eglise. Ils indiquent d'une façon lumineuse et irremplaçable le chemin sur lequel nous marchons, dans un esprit de reconnaissance envers la sagesse et la sainteté de l'Orient qui en cette première jeunesse de l'Eglise, connut une belle floraison de Docteurs et de saints ; le *Credo* lui-même, familière expression de foi et signe distinctif du croyant, est lié à ces noms.

Dans ces assemblées solennelles, l'Orient se rencontrait avec Pierre et ses successeurs, et comme jadis Paul avec Céphas à Jérusalem, il pouvait trouver dans sa primauté spirituelle la garantie de sa propre pensée, la sécurité sur son chemin, unique condition du progrès. C'est donc une confirmation indirecte de l'autorité du Souverain Pontife que l'Orient séparé se soit comme arrêté là même où commence son désaccord avec Pierre ; c'est d'ailleurs ce que traduit clairement l'expression adoptée par lui : « L'Eglise des sept Conciles ».

Pourquoi des « sept Conciles » et non des « huit », puisque le VIIIe *Concile,* le quatrième de Constantinople, s'est, lui aussi, tenu en Orient en 869-870 ?

Nous répondrons en deux mots seulement à cette question qui est d'ordre historique et qui sort de notre sujet, en rappelant que le VIIIe Concile convoqué par le patriarche Ignace et par l'empereur Basile, pour décider du sort des clercs ordonnés par Photius, reconnut les canons disciplinaires d'un synode romain précédent, décidant leur dégradation, canons qu'avaient fait connaître à Constantinople les légats pontificaux.

Cependant, après le retour de Photius au siège patriarcal et sa réconciliation avec le Pape Jean VIII au synode de Sainte-Sophie, les actes du VIIIe Concile furent d'un commun accord jetés au feu, les Orientaux montrant par là qu'ils le considéraient comme non avenu ; ils avaient par ailleurs un autre motif de l'oublier : l'âpre controverse concernant la juridiction de la Bulgarie, qu'ils auraient voulu attribuer au patriarcat de Constantinople, mais qui, en raison de sa proximité de l'Illyrie, resta toujours rattachée à Rome.

D'ailleurs, même en Occident, le VIIIe Concile ne fut reconnu comme œcuménique qu'à la fin du XIe siècle, quand la rupture consommée conseillait de reprendre ces canons disciplinaires. Comme on le voit, on respire déjà ici une pénible atmosphère de lutte et de scission, et nous désirons à présent vous entretenir des circonstances qui préparèrent cette scission et des motifs qui l'expliquent.

III. L'équivoque politique : le césaropapisme Byzance « seconde Rome »

Avant que Constantin, pour des raisons de stratégie et de défense de l'empire, y établit la capitale, Byzance était un petit centre, ecclésiastiquement dépendant d'Héraclée, et ce n'est que vers la fin du IIIe siècle qu'on parle des évêques de ce siège. La légende, selon laquelle l'apôtre André, le « protoclyte » ou premier appelé, aurait envoyé un évêque à Byzance est d'origine assez tardive.

Mais désormais, par suite de la présence de l'empereur et de tous les organismes centraux qui l'entourent, l'importance de la capitale croît chaque jour, le chiffre de la population augmente de façon extraordinaire et son prestige éclipse celui des sièges environnants, tels que Ephèse, Héraclée, Antioche.

L'empereur, dans le plein exercice de son pouvoir législatif, judiciaire et administratif, pro-

mulgue des édits et prononce des sentences sur des questions qui souvent relèvent de l'autorité religieuse ; et il ne se prive pas de donner des directives, des avis à des évêques et des moines complaisants qui les sollicitent inopportunément.

Le faste de la cour exerce, en effet, une attraction naturelle, même sur les ecclésiastiques, et l'espoir d'obtenir des privilèges et des faveurs, dont l'empereur était prodigue afin de grouper autour de lui des hommes serviles, attire vers son palais une foule de vaniteux et de faibles.

L'empereur s'évertue à proposer des assemblées ecclésiastiques et des conciles, pour l'examen de questions controversées, au cours desquelles il intervient souvent pour diriger la discussion et indiquer la solution, de sorte qu'il a beau jeu pour apparaître comme le protecteur de la religion, l'autorité bienfaisante et pacificatrice. Il se présente au peuple comme le défenseur de l'Eglise, tandis que l'autorité papale, lointaine et ignorée, n'a pas facilement les moyens de se faire entendre.

Quelques années seulement après son transfert à Byzance, l'empereur convoque, en 381, le second Concile œcuménique et, en tant qu'unique détenteur de l'autorité, il en règle la procédure et le développement, allant jusqu'à se faire proclamer « isapôtre », c'est-à-dire l'égal des apôtres ; quant au Pape, il n'interviendra que pour l'approbation finale.

Cette situation pouvait encourager la néfaste erreur selon laquelle le bien de l'Eglise est considéré dans l'optique des intérêts politiques et personnels (par une confusion de compétences qui, chaque fois qu'elle s'est produite dans l'histoire, a toujours déplorablement abouti au mépris du pouvoir spirituel et de la liberté nécessaire à son exercice).

Contrairement au principe du Christ qui libère l'intimité des consciences de tout pouvoir terrestre : « Donnez à César ce qui est à César », on abandonne ouvertement le royaume de Dieu, l'Eglise, aux intrusions indues de l'autorité humaine, et sous cet aspect, la séparation de l'Orient apparaît comme une phase particulière du conflit entre le royaume de César et le royaume du Christ, entre le pouvoir terrestre et le pouvoir éternel, entre l'idée catholique et l'idée nationale.

De Constantin à Michel III, d'Eusèbe de Nicomédie à Photius, l'Eglise d'Orient connaît presque sans interruption des polémiques et des contestations opposant les thèses catholiques, défendues par l'Evêque de Rome, successeur de Pierre, à des axiomes nationaux soutenus par l'empereur, qui trouve souvent dans l'évêque de la capitale un collaborateur complaisant.

Cette lutte compte à Rome et même à Byzance ses victimes et ses héros, ceux qui n'étaient pas disposés à céder aux injonctions impériales, comme les Papes Silvère, Virgile, Martin Ier et les saints patriarches Eutychus (565), Germain (729), Nicéphore (815), Ignace (858).

La continuelle intervention de l'empereur dans le domaine religieux arrive à convaincre la plupart des gens de la nécessité et de la légitimité de cette action. Et, poussant encore plus loin la confusion des esprits, on en arrive à ce qu'on a appelé l'équivoque politique, en croyant par exemple que la juridiction spirituelle suprême est liée aux destinées de l'empire et de la Rome impériale.

De même que l'empereur de Byzance continuait la mission et la gloire de ses prédécesseurs et se disait empereur romain, de même Constantinople devenait l'héritière des fastes et des prérogatives de la Ville éternelle et bientôt se donnait le titre de « seconde Rome ».

Tandis que sur les rives du Tibre, ravagées et piétinées par des dominateurs barbares, des voix mystérieuses murmuraient les chants des victoires d'autrefois et que la ville se consumait tristement dans le souvenir de lointains triomphes, sur les bords du Bosphore, la civilisation latine retrouvait de nouvelles splendeurs, comme en témoigne un poète anonyme du VIIe siècle qui disait en s'adressant à Rome :

Deseruere tui tanto te tempore reges
Cessit ad Graecos nomen honosque tuum
In te nobilium rectorum nemo remansit
Ingenuique tui rura Pelasga colunt
Constantinopolis florens nova Roma vocatur
Mœnibus et muris, Roma vetusta, cadis.
(Muratori — *Antiquitates italicae Medii Aevi* — Milan, 1738. 6 vol.)

Ainsi fait son chemin l'idée, d'abord incertaine, mais ensuite toujours plus claire, que Byzance, héritière de l'empire, l'était aussi de la hiérarchie ecclésiastique suprême qui, Rome ayant cessé d'être capitale, devait être transférée à la Rome « nouvelle ».

Le Pape, d'autre part, avait joui jusqu'alors du pouvoir le plus grand, non pas tant comme successeur du Prince des apôtres, mais parce que résidant au cœur de l'empire ; c'est pourquoi la nouvelle Rome, vidant de son sens la promesse faite par le Christ à saint Pierre, accordera au Pape une primauté de priorité et d'honneur, mais non de véritable juridiction.

Nous sommes ainsi arrivés par un processus imperceptible, mais en même temps irrémédiable, à la pleine expression de l'équivoque politique qui voit la primauté du Souverain Pontife conditionnée par l'Empire de Rome, par suite d'un ensemble de motifs terrestres qui contrecarrent nettement et même annulent l'esprit religieux de la nouvelle révélation.

Une confirmation de cet état d'esprit qui prévaut désormais est donnée par le patriarche Jean VIII le Jeûneur (588) qui prendra le titre de patriarche œcuménique, adopté déjà auparavant à simple titre honorifique, en même temps qu'en Occident le Pape Grégoire le Grand prenait celui de « Serviteur des serviteurs de Dieu ».

C'est ainsi que prit corps le concept d'une double hiérarchie religieuse, au détriment du concept de « catholicité ». Le Pape était aussi présenté comme totalement consacré aux intérêts de l'Occident, souvent opposés à ceux de l'Orient, et on interprétait sous cette lumière les événements politiques et historiques qui dressaient l'une contre l'autre les deux rives de la *Mare nostrum.*

Un cri d'indignation et de protestation s'éleva en Orient lorsque le Pape Léon III, désespérant de trouver en Basile un valeureux défenseur contre les Lombards, fit revivre le saint Empire romain en ceignant Charlemagne, dans la nuit de Noël de l'an 800, de la couronne impériale.

Un usurpateur barbare avait été préféré à l'unique et légitime détenteur du pouvoir politique suprême, auquel Rome avait osé se soustraire dans un geste d'abandon et pour ainsi dire de trahison provocatrice, contrairement à cette conviction sacrée qu'il n'y a qu'un chef civil : *una fides, unum baptisma, unum imperium.*

Ainsi, tandis que d'autres événements historiques, tels que les Croisades, la prise de Constantinople, s'inspirent en Occident de fins à la fois religieuses et humaines, et s'insèrent dans l'évolution européenne qui prépare l'ère moderne, en Orient, ces mêmes événements sont toujours regardés comme une offense à une autorité sacrée qu'on ne reconnaît plus.

L'amertume créée par l'incompréhension, ainsi que les réactions naturelles contre cette interprétation des faits, accélérèrent toujours davantage un processus d'éloignement qu'avait déjà favorisé antérieurement un sens désuet de la grandeur.

On comprend fort bien que le peuple ait subi plutôt passivement la naissance et la croissance de ces disputes et rivalités avec Rome, entretenues en Orient d'un commun accord par l'autorité civile et religieuse, et que, incapable de suivre ces questions subtiles, il se soit trouvé séparé du Siège apostolique sans trop s'en apercevoir.

IV. L'ÉQUIVOQUE CANONIQUE

Afin de justifier ce détachement progressif de Rome, on s'efforça, timidement d'abord, puis de plus en plus ouvertement, d'établir des lois précisant de façon durable la nouvelle position de grandeur acquise par Byzance et son émancipation de la juridiction de Rome.

Déjà le troisième canon du premier Concile de Constantinople avait établi, en termes modérés et d'une façon légitime du point de vue cérémonial, que « l'évêque de Constantinople aura une primauté d'honneur après l'évêque de Rome », ce qui a pour effet de reconnaître à Constantinople, jusqu'alors simple suffragante d'Héraclée, une certaine suprématie sur tous les vastes territoires de l'empire byzantin, et de nourrir l'espoir d'assigner à la nouvelle Rome une véritable primauté de juridiction.

Un peu plus d'un demi-siècle plus tard, à Chalcédoine, on fait résolument un autre pas en avant : cette fois, on attribue au siège patriarcal de Constantinople une primauté de juridiction sur l'Orient en supprimant son qualificatif « d'honneur » qui en atténuait la portée.

Il n'est pas nécessaire de souligner quelle reconnaissance l'Eglise doit à ce Concile qui reconnut définitivement, après Nicée et Ephèse, la nature divine et humaine du Christ, en approuvant pleinement la formule du Pape Léon. Mais après que la plus grande partie des évêques, plus de 500, furent repartis dans leurs diocèses respectifs, un groupe de 150 se réunit en une assemblée supplémentaire, et aux 27 canons du Concile, définis et adoptés, il en ajouta un 28ᵉ, qui sanctionnait et, en un certain sens, réalisait les ambitions impériales et patriarcales.

Rome s'opposa à cette addition injustifiée et c'est précisément pour cela qu'elle retarda de deux ans l'approbation explicite desdits canons, ratifiés d'ailleurs par anticipation du fait qu'ils avaient été conformes à la formule envoyée. Rome y consentit seulement pour un motif pastoral : celui de ne pas offrir aux monophysites un prétexte pour interpréter à leur profit le silence papal, ainsi que le déclare clairement Léon dans sa lettre à Marcien. « Parce que les hérétiques abusent de mon silence pour justifier leur opposition au Concile. » (*P. L.*, LIV, 1017.)

Le canon 28 de Chalcédoine devint désormais une base sûre, invoquée souvent par la suite dans les discussions en faveur de la primauté de Byzance ; et on le trouve reproduit et confirmé dans les Conciles postérieurs, tels que celui di *in Trullo*, en 692 (canon 36), et le VIIIᵉ Concile œcuménique, qui complète et confirme amplement les droits supposés et les aspirations du siège patriarcal de Constantinople.

Après l'approbation du Concile *in Trullo*, toutes les collections grecques, et parfois aussi les collections latines, reproduisirent le 28ᵉ canon de Chalcédoine, et il est évident que le germe subtil de séparation qu'il renferme servira d'argument fondamental aux différentes Eglises nationales autocéphales pour légitimer par la suite leur détachement de Byzance.

Il était à penser que ce processus devait aussi trouver une justification dans d'opportunes formules canoniques ; celles-ci, cependant, ne rendent pas compte de leurs motifs fondamentaux et déterminants, toujours liés directement à des intérêts personnels et sociaux ; ils en sont plutôt la conclusion et l'aboutissement final.

V. L'ÉQUIVOQUE LITURGIQUE

Parmi les circonstances qui expliquent les difficultés surgies entre l'Occident et l'Orient, il faut mentionner particulièrement la division de ce dernier en circonscriptions ecclésiastiques, les patriarcats, correspondant aux circonscriptions civiles, avec les systèmes liturgiques correspondants, c'est-à-dire les rites.

Un groupe de provinces impériales formait un diocèse civil présidé par un exarque, et c'est d'abord sous ce nom-là, puis sous celui de patriarche que fut désigné l'évêque, lequel, se trouvant dans un de ces sièges centraux du territoire impérial, exerçait une certaine influence sur les sièges épiscopaux environnants.

Les patriarcats primitifs, qui tiraient leur prestige de celui des métropoles, furent au nombre de quatre : Alexandrie, capitale du diocèse civil d'Egypte ; Antioche, capitale du diocèse civil d'Orient, comprenant l'Asie, la Syrie et l'Isaurie ; Jésusalem, centre de la Palestine ; Constantinople, avec un territoire d'abord mal défini, sera bientôt à la tête de tout l'Orient et éclipsera le prestige des autres villes.

Comme il est facile de le comprendre, l'importance des sièges patriarcaux est liée à juste raison à la nécessité de coordonner la juridiction ecclésiastique, surtout si l'on songe aux difficultés qu'il y avait à communiquer rapidement avec Rome et aux raisons civiles suggérées par l'importance même de ces sièges.

Les Souverains Pontifes déterminèrent et défendirent les droits patriarcaux, mais étant donné le climat d'incompréhension et de chicane qui régnait alors ils créèrent peut-être par là un prétexte pour contester la dépendance des patriarcats à l'égard de Rome.

Les raisons qui expliquent la formation des différents rites sont du même ordre. S'inspirant tous de l'idée de catholicité et énergiquement défendus par les Souverains Pontifes, parfois même contre le sentiment des Orientaux eux-mêmes, ils sont cependant invoqués, en raison de leur diversité, comme des symboles d'indépendance à l'égard de Rome, en donnant lieu à une véritable équivoque liturgique.

Les profondes divergences de races et de caractères, les différences de mentalités et de traditions, les degrés variables de culture et de civilisation des peuples qui embrassaient le chris-

tianisme, ainsi que leur marche rapide vers la foi, rendaient impossible l'unité de langue et de liturgie dans le culte privé et officiel. C'est pourquoi l'on voit surgir différents rites se conformant plus ou moins à l'étendue géographique des patriarcats, auxquels Rome laisse toute liberté de développement et d'exercice.

Le rite, qui règle la prière et la liturgie, revêt une signification nationale également par la langue adoptée. Effectivement, les peuples, qui peu à peu se libéreront de la dépendance politique de Byzance pour se constituer en Etats autonomes, se préoccuperont de traduire, chacun dans sa langue, les liturgies dites de saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Jacques. C'est ainsi que se constitueront un rite bulgare, un rite roumain, etc.

A Rome, durant tout le premier siècle, on avait adopté la langue grecque, mais le latin prit ensuite manifestement le dessus et c'est ainsi que s'établit une liturgie latine, définie et réglementée par les Papes, qui devint ensuite le patrimoine durable et homogène de tout l'Occident ; et il est certain que cette rivalité d'influence dans la liturgie du grec et du latin ne contribua pas à calmer les esprits, troublés d'ailleurs par d'autres facteurs.

Ajoutons à cela — et ici on sort du domaine strictement liturgique pour considérer les rapports humains dans leur ensemble — que l'ignorance progressive du grec de la part des Romains et du latin de la part des Grecs rendit les contacts toujours plus difficiles, les hommes plus méfiants et les solutions plus problématiques.

A la suite des invasions des Barbares, après le ve siècle, on ne trouve plus à Rome, même parmi les ecclésiastiques cultivés, quelqu'un capable de comprendre le grec. Et, d'autre part, Grégoire le Grand se plaignait qu'au cours de ses missions extraordinaires en Orient, on ne pouvait trouver à Constantinople quelqu'un qui fût à même de comprendre et de traduire le latin des lettres papales.

Situation vraiment inquiétante qui élevait toujours plus haut le mur de l'incompréhension et empêchait toute explication directe, en faisant le jeu de ceux qui pouvaient avoir intérêt à souligner dans les diverses disputes doctrinales les divergences liées souvent à la valeur précise d'un mot.

VI. L'équivoque religieuse.

Après avoir précisé l'ensemble des différentes circonstances qui contribuèrent à créer l'atmosphère de division dont nous venons de parler, le moment est venu de parler des phases réelles de l'éloignement, ce qui permettra de voir également combien fut déterminant le désaccord doctrinal.

Des désunions temporaires s'étaient produites à la suite du schisme arien (343-379), à la suite des événements qui avaient entraîné la déposition de saint Jean Chrysostome (404-415), et plus encore à la suite de la lutte avec le patriarche Acace, qui dura une bonne partie du ve siècle ; vint ensuite le schisme des monothélites (640-681), tandis que les dissensions du temps du patriarche Nicephore (806-811) et des iconoclastes (815-843) furent plus superficielles.

C'est seulement sous le patriarche Photius qu'on parla en Occident de véritable séparation ; celle-ci deviendra complète et définitive avec Michel Cerulaire (juin-juillet 1054), mais cette affirmation nécessite quelque éclaircissement, en raison de la réconciliation de Photius, mort dans la communion catholique et vénéré en Orient comme un saint.

Chancelier de l'empereur Michel III et son confident très apprécié, Photius, alors simple laïc, accéda d'un coup au siège patriarcal d'Orient (1040). Cela lui valut une très grande influence, renforcée encore par ses profondes connaissances littéraires et philosophiques, qui lui permirent de lancer d'importants courants de pensée et de sauver, par sa « Bibliothèque », des œuvres grecques qui autrement auraient été perdues. En même temps Byzance s'initiait aux trésors de la culture classique.

Désapprouvé par le Pape comme usurpateur, il resta sur le siège patriarcal jusqu'à l'avènement de l'empereur Basile et, durant toute cette période, il n'épargna pas, en usant souvent de méthodes absolument dénuées de franchise et de droiture, les insinuations et les charges, les attaques et les reproches notamment à propos du *Filioque*. Et, malgré sa réconciliation, cela provoqua un véritable climat de crise qui alimenta de puissants antagonismes.

On remarquera qu'à la base de son aversion il y avait avant tout une question de prétendus droits personnels qu'on ne lui reconnaissait pas, et que c'est uniquement afin de faire pression et d'établir sa justification qu'il souleva des points de doctrine contestés.

Les esprits désorientés et saturés de préjugés à l'égard de Rome, ainsi que le climat tendu, furent les instruments dociles et inconscients dont se servit Michel Cérulaire (1043-1058). Sa culture limitée et sa nature ardente s'accommodaient fort bien d'une séparation définitive assurant à son pouvoir patriarcal la plus large indépendance.

Là encore, les éléments humains en jeu furent nombreux : le Siège apostolique qui, en cette première moitié du XIe siècle, avait déjà vu se succéder sur la Chaire de Pierre une quarantaine de Papes, allait maintenant, à la suite de l'élection de Léon IX, Pontife saint et actif, connaître un renouveau de prestige, ce qui contrariait les projets vaniteux de Cérulaire, lequel avait, par ailleurs, des motifs intéressés de mécontentement en raison de la politique des Normands dans l'Italie méridionale, politique peu respectueuse des propriétés grecques et de la famille que Cérulaire avait dans cette région.

A tout cela s'ajoutait l'intempérance dont faisait preuve dans la polémique le cardinal Umberto di Selvacandida qui n'avait rien, certes, d'un diplomate souple, et l'on arrivera ainsi à une séparation définitive, déterminée surtout par des motifs humains et historiques.

VII. Fraternite ininterrompue

Pour terminer, de brèves considérations sur le développement de la vie de l'Eglise d'Orient nous donneront l'occasion de faire ressortir les motifs d'union qui, bien que tacites, ont toujours subsisté. L'heure actuelle est sans aucun doute favorable à une réflexion sereine sur ces motifs d'union, afin qu'ils deviennent efficaces et opérants.

Reportons-nous d'abord aux premiers siècles du christianisme, époque à laquelle une alliance de forces distinctes, mais groupées ensemble, permettait de réaliser une salutaire osmose dans les positions de la foi et l'approfondissement de la

Révélation qui fit tant de bien à l'Orient et à l'Occident.

Puis, suivirent les équivoques et l'atmosphère de division qui en résulta ; mais il ne faut pas oublier qu'elles étaient liées aux structures sociales et politiques particulières de l'époque. Et aujourd'hui, ces systèmes étant définitivement périmés, il n'y a plus de raison qui puisse justifier le maintien d'un héritage si peu heureux.

En outre, et c'est ce qui importe le plus, les raisons terrestres, en soi totalement étrangères à une vision religieuse, ont pesé de manière déterminante en recourant à la diversité de foi uniquement pour justifier des intérêts et des égoïsmes, obstacles les plus tenaces à un examen doctrinal et théologique constructif.

Il faut encore souligner que le peuple fidèle, ignorant les véritables motifs déterminants, souvent déguisés, s'est trouvé sans trop s'en apercevoir séparé du centre vénéré de la chrétienté, pour ainsi dire trahi dans sa foi ; d'où l'obligation de lui redonner la plénitude de foi que tout chrétien racheté par le Christ est en droit d'espérer.

La sincère et franche fraternité des trois premiers siècles de l'Eglise se réalisait strictement dans le domaine de la foi, pour lequel l'Orient offrait la pensée lumineuse de ses docteurs et l'exemple de ses saints, en demandant à son tour à Rome la garantie et la sûreté de sa doctrine.

La science théologique a pour fondateurs les Pères éminents de l'Orient : Athanase, Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Naziance, Jean Chrysostome, Cyrille et Jean Damascène, pour ne citer que les plus connus ; et déjà avant eux le christianisme avait connu ses triomphes et trouvé ses premiers apôtres et martyrs sur la terre même de son aurore : l'Orient.

On en appelle à Rome pour qu'elle donne son assentiment, prononce un jugement définitif, garantisse la claire vérité des propositions de foi. C'est dans une harmonie parfaite, comme nous l'avons déjà dit, qu'on invoque souvent et anxieusement la décision finale qui mettra fin à toute controverse.

« Nous vous faisons connaître ce que nous avons fait — écrivent les évêques de Chalcédoine au Pape Léon, — afin que vous soyez informé et que vous ratifiez et approuviez ce qui a été accompli. » (MANSI, VI, 150.) Et l'empereur Marcien, après avoir enduré pendant deux ans le silence du Pape, à cause de l'adjonction subreptice du canon 28, le suppliait de lui faire parvenir l'approbation attendue : « Nous sommes surpris de n'avoir, depuis deux années, reçu aucune réponse de Votre Clémence qu'on puisse lire dans les églises et porter à la connaissance de tous. Certains partisans de l'erreur d'Eutychès interprètent votre silence comme une hésitation à approuver les décisions du Concile. » (*P. L.*, LIV, 1017-19.)

L'approbation de Rome, en raison de son charisme de catholicité, est considérée par l'Orient comme indispensable et la conscience qu'il a d'être séparé du cœur de l'Eglise est pour lui une cause de souffrance et de profond abattement.

Paul IV, en se retirant du siège patriarcal de Constantinople, au temps de la lutte iconoclaste, se laisse aller à ces amères réflexions : « Plût à Dieu que je ne fusse jamais monté sur ce siège, car cette Eglise est torturée de se voir séparée du centre du christianisme. »

A ces paroles font écho celle de son successeur Tarasios qui écrivait au Pape Adrien : « A cause du désaccord entre l'Orient et l'Occident, on lance partout l'anathème contre Constantinople. Le seul remède est de convoquer un Concile œcuménique pour rétablir l'unité de l'Eglise. » (*Theophanes, ad annum* 1276, *De Boor*, 710-713.)

Quant au Pontife romain, il est toujours prêt à intervenir activement et sagement pour assurer à l'Eglise, et en particulier à l'Orient, l'unité de la foi et de la discipline. Aussi, peut-on affirmer, sur la base d'un jugement historique documenté, que l'Eglise sans le Siège apostolique n'aurait pas survécu et que l'Orient n'aurait pas fourni ces sources limpides de vie spirituelle auxquelles nous puisons toujours.

Elles correspondent donc à la réalité ces paroles du patriarche Ignace qui, dans une lettre au Pape Nicolas Ier (860), manifeste une conviction analogue : « Il y a beaucoup de médecins pour les maladies du corps, mais il n'y en a qu'un seul, le Pape, pour le Corps du Christ, c'est-à-dire l'Eglise. » (MANSI, XVI, 47.)

On ne saurait rappeler sans une sincère émotion la sollicitude bienfaisante du Pape Grégoire le Grand qui, d'une Italie désolée par les invasions des Barbares et d'une Rome ravagée et réduite à la pauvreté, prodigue des subsides pour la construction à Jérusalem d'un hospice pour les pèlerins, et envoie à Jean Climaque, abbé du mont Sinaï, des couvertures de laine et de l'argent pour ceux qui séjournent au monastère pour une retraite spirituelle (*Regesta di S. Gregorio X*, 2, Jaffée, 1792).

Ce sont là des motifs de foi et de charité, jamais déficients et toujours valables, parce que intrinsèquement liés au message du Christ. Aujourd'hui, il faut les reprendre et les reconsidérer dans d'aimables dispositions d'esprit, afin que leur méditation approfondie, éclairée et assistée par l'Esprit de Dieu, fasse renaître dans les cœurs l'aurore de l'unité, riche de promesses pour l'Eglise.

« Frères, rappelez-vous ces premiers jours où, après avoir été illuminés, vous avez soutenu un grand assaut de souffrance. » (*Epître de la messe de saint Janvier. Hébr.*, X, 32.) C'est là l'invitation qu'adresse l'Eglise aujourd'hui, à la veille du prochain Concile œcuménique ; rappeler les raisons de foi et les nécessités qui ont toujours maintenu l'union entre l'Occident et l'Orient, et oublier, en les considérant comme définitivement périmés, les antagonismes, les méfiances et les luttes qui ont produit tant de fruits amers.

On peut bien conclure qu'aucune responsabilité de ce qui est arrivé ne doit être imputée aux générations vivantes et que, si nous nous sentons frères avec les fidèles des premiers siècles — c'est-à-dire avec ceux de l'Eglise de l'unité et de l'Eglise des sept Conciles, — nous devons nous proclamer et nous sentir tels dans le Christ Jésus, avec tous les fidèles et avec chacun des fidèles de l'Orient chrétien.

Puisse la semaine de prières et d'études pour l'Orient imprimer toujours davantage ces sentiments d'espérance, vivement exprimés dans la lettre envoyée à cette occasion par le regretté secrétaire d'Etat, le cardinal Domenico Tardini ; puisse aussi cette lettre constituer un fervent appel à la prière et à l'action, afin que se réalise, grâce à l'œuvre de tous, l'ardente invocation du Christ, sa grande prophétie concernant l'Eglise : « Qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur. »

La situation juridique
des catholiques de rite oriental en France

Rapport de S. Exc. Mgr Malanczuk

Au cours du Congrès régional des missionnaires des émigrants qui s'est tenu à Lessy-les-Metz le 17 avril 1961, S. Exc. Mgr Wladimir Malanczuk, exarque apostolique pour les Ukrainiens en France et membre de la Commission épiscopale de l'émigration, a lu le rapport suivant. Il y expose la législation réglementant la juridiction de l'Exarque et des Ordinaires des lieux sur les Ukrainiens en France, ainsi que les principes qui doivent présider aux relations inter-rituelles d'une façon générale. Mais, au-delà du cas particulier des Ukrainiens, ces règles établies par le Saint-Siège valent pour tous les fidèles des divers rites orientaux (1) *:*

EXCELLENCES RÉVÉRENDISSIMES,

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour présenter, par vous, notre profond remerciement à la hiérarchie française pour toute la bienveillance qu'elle a témoignée jusqu'à maintenant à l'égard de nos émigrés ukrainiens en France, particulièrement pour avoir tant appuyé les démarches auprès du Saint-Siège en vue de la création de l'exarchat pour les Ukrainiens.

Je vous remercie, par ailleurs, chère Excellence, pour l'honneur que vous me faites en m'invitant à être membre de la Commission épiscopale de l'émigration.

Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour attirer votre attention sur la situation juridique de notre exarchat, surtout dans les rapports inter-rituels : à savoir les droits et les obligations mutuels.

Comme Vos Excellences Révérendissimes le savent, par une série de *Motu proprio* (2), le Saint-Siège a déjà codifié une grande partie de la discipline ecclésiastique orientale valant pour toutes les Eglises orientales, et qui, dans les questions inter-rituelles, oblige aussi les Latins (*Cleri sanctitati*, can. 15). Nous avons en vue, ici surtout, le droit personnel et matrimonial.

Il serait donc à propos de signaler à l'attention de Vos Excellences Révérendisimes les dispositions suivantes de ce droit :

1. Le baptisé reste dans le rite dans lequel il aurait dû être baptisé, bien que, pour quelque raison, il ait été baptisé dans un autre rite (*Motu proprio* 1957 can. 6).

2. Le ministre ordinaire du sacrement du baptême est le curé du père de l'enfant (C.I.C., can. 756, § 2).

3. Dans le cas de danger de mort et aussi quand il n'y aurait pas de prêtre du rite de l'enfant pour une période assez longue, le prêtre d'un autre rite devrait administrer le sacrement du baptême avec l'obligation d'en avertir son ordinaire, qui, à son tour, avertirait l'ordinaire de l'enfant.

4. Dans les régions qui ne sont pas desservies par un prêtre ukrainien, l'enfant du rite byzantin-ukrainien devrait recevoir le sacrement de confirmation de l'évêque latin, avec l'obligation pour le prêtre latin du lieu de noter ces cas dans son registre paroissial et d'en avertir son ordinaire, qui, à son tour, transmettrait ces cas à l'exarque ukrainien.

5. Les prêtres, aussi bien latins qu'orientaux, devraient rappeler aux fidèles qu'ils doivent fréquenter la célébration de leur propre rite (*Motu proprio* 1957, can. 509). Par le fait qu'un fidèle fréquente la messe qui n'est pas de son rite, il ne passe pas à ce rite (C. I. C., can. 98). Pour passer à un autre rite, il faut une permission spéciale du Saint-Siège qui prend l'avis de l'exarque à ce sujet. Si les fidèles de notre exarchat n'ont pas de prêtre de leur rite, ils ne sont pas pour cela libérés de l'obligation de recevoir les sacrements et d'assister à la messe dans un autre rite catholique accessible (congrégation Orientale 24, V. 1930).

6. Dans un cas de nécessité, le prêtre latin peut administrer le sacrement de l'extrême-onction aux fidèles de notre rite, selon le rite du prêtre (*Motu proprio* 1952, can. 503).

7. L'offrande pour les funérailles appartient au prêtre du rite du défunt (*Motu proprio* 1957, can. 503).

8. Les fidèles de notre rite peuvent observer les jeûnes et les fêtes selon le calendrier grégorien, s'il leur est difficile de les observer selon leur propre calendrier. L'ordinaire des fidèles jugera de ces difficultés sur le rapport de ses prêtres là où il y en a. Mais le Saint-Siège souligne que, par ce fait, les fidèles du rite oriental ne passent nullement au rite latin.

9. Les pasteurs de deux rites doivent mettre tout leur soin pour déterminer le rite des fiancés lors des enquêtes canoniques avant la célébration du mariage. Sans la délégation expresse de l'évêque-exarque ukrainien (ou du prêtre du rite oriental), le prêtre latin ne peut validement bénir le mariage des fiancés, si tous les deux sont du rite oriental (*Motu proprio* 1949, can. 86).

10. Si des cas semblables de mariage irrégulièrement célébré se révèlent dans l'avenir, on devrait en référer aux ordinaires pour leur convalidation. L'exarque ukrainien peut autoriser le pasteur du rite latin, et cela pour chaque cas en particulier, à bénir le mariage de tels fidèles, s'il le juge opportun (*Motu proprio* 1949, can. 86).

11. L'exarque peut s'entendre avec les ordinaires du rite latin pour une région pratiquement non desservie par ses prêtres, ou dans laquelle le prêtre du rite oriental apparaît rarement (par exemple une ou deux fois l'an). Dans ces circonstances, le prêtre latin devrait, pour chaque cas en particulier, se procurer toutes les permissions et dispenses nécessaires auprès de l'exarque ukrainien.

12. Le mariage de deux catholiques, dont un conjoint est du rite latin et l'autre du rite ukrainien, doit être béni par le prêtre du rite du conjoint masculin, selon le rite du conjoint masculin (*Motu proprio* 1949, can. 88).

13. Si le fiancé du rite ukrainien et la fiancée du rite latin demandent au curé latin de bénir leur mariage dans une région où se trouve un prêtre ukrainien, le prêtre latin devrait recommander aux fiancés de recevoir le sacrement du mariage selon le rite du fiancé. Le prêtre ukrainien n'a pas le droit d'accorder une telle permission sans s'entendre d'abord avec son ordinaire. Telle est la pratique dans nos exarchats, ailleurs. Et, par cette pratique, le Saint-Siège désire protéger les rites orientaux dans les contrées de la diaspora où, par suite des mariages mixtes, les fidèles peuvent facilement perdre leur rite. Il faut noter que, selon le C. I. C. (can. 1907, § 3), le prêtre latin peut accorder lui-même au fiancé de son rite l'autorisation de recevoir la bénédiction du mariage dans le rite oriental de la fiancée, si les deux conjoints le désirent.

(1) *France-Migrations*, avril-mai 1961.
(2) « Motu Proprio » : *Crebrae Allatae*, 22, II, 1949 ; *Sollicitudinem Nostram*, 16, I, 1951 ; *Postquam Apostolicis Litteris*, 9, II, 1952 ; *Cleri Sanctitati*, 2, VI, 1957.

14. Pour les mariages de rites mixtes, il faudrait demander des dispenses nécessaires à l'ordinaire du côté masculin et, si le fiancé n'est pas catholique, à l'ordinaire du côté de la fiancée.

15. S'il arrive que le mariage mixte n'a pas été béni par le prêtre du rite selon lequel il aurait dû être béni, le curé du parti lésé devrait référer du cas à son ordinaire.

Pour résumer :

Une coopération cordiale est à recommander entre les clergés latin et ukrainien dans le sens de la Bulle de l'érection de l'exarchat (3) et pour le plus grand bien des âmes.

Ainsi :

a) Dans les régions non desservies par les prêtres ukrainiens, les ordinaires latins voudraient bien, en accord avec l'exarque ukrainien, accorder à leurs pasteurs les pouvoirs de desservir aussi les fidèles du rite ukrainien, dans le sens indiqué plus haut ;

b) Dans les régions visitées rarement (une ou deux fois par an) par les prêtres ukrainiens, les prêtres latins devraient limiter leur coopération aux cas d'urgence ci-après :

1° Bénir les mariages des fidèles ukrainiens si ceux-ci ne peuvent facilement atteindre leur prêtre, mais toujours dans le sens expliqué ci-dessus (n° 10).

2° Administrer le saint viatique *in extremis* et procéder aux funérailles, si l'on ne peut facilement faire venir le prêtre ukrainien. Par ailleurs, on devrait s'abstenir de tout acte d'ingérence dans les facultés et les pouvoirs des prêtres ukrainiens.

3° Dans les régions où le prêtre ukrainien réside ou peut être facilement atteint, une coopération cordiale est à recommander dans l'esprit apostolique de charité fraternelle pour le plus grand bien des âmes. Il est aussi recommandé au clergé des deux rites d'administrer volontiers les sacrements de pénitence et de l'eucharistie aux fidèles des deux rites qui le désirent. Pour le reste, il faut s'abstenir de tout autre acte d'ingérence dans le ministère de l'autre rite.

Si je me permets d'exprimer à Vos Excellences cette requête, c'est parce que je suis tenu à faire appliquer les textes des *Motu proprio* mentionnés plus haut, ainsi que ceux qui sont promulgués par le Saint-Siège dans les Bulles de nomination et d'érection de l'exarchat pour les Ukrainiens en France. Aussi, je prie humblement Vos Excellences de bien vouloir, au nom de la Commission épiscopale française de l'émigration, les porter à la connaissance de la hiérarchie et du clergé français.

† Mgr Wladimir Malanczuk,
évêque-exarque des Ukrainiens en France.

(3) Il est dit dans le décret d'érection de l'exarchat, daté du 22 juillet 1960 et publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 1er juillet 1961 :

« [...] Nous créons en France un exarchat apostolique pour les fidèles ukrainiens de rite byzantin résidant en ce pays, dont le siège, où résidera l'exarque, sera à Paris, et qui aura pour cathédrale l'église Saint-Wladimir. Le nouvel exarchat sera soumis au siège métropolitain de Paris, comme suffragant ; pour ce qui est de ses droits et de ses obligations, Nous estimons qu'on devra observer ce qui est dit dans la lettre apostolique *Cleri Sanctitati* au sujet des rites orientaux et des personnes, aux canons 366-387 ; Nous voulons cependant que le pouvoir de juridiction de l'exarque ne s'exerce pas en excluant le pouvoir des ordinaires des lieux, mais cumulativement avec lui, et Nous exhortons ces ordinaires à n'exercer leurs droits qu'en second lieu et à tenir l'exarque apostolique au courant de leurs décisions importantes. Là où il n'y a pas de paroisse pour les fidèles ukrainiens, Nous ordonnons que le curé de rite latin les prenne en charge tant qu'ils n'auront pas de curé ou de prêtre. Les candidats au sacerdoce seront envoyés à Rome pour y recevoir leur formation au séminaire pour les Ukrainiens. Les consulteurs exarchaux seront choisis de la façon fixée par la coutume légitime. Ce que l'on appelle la mense exarchale sera constituée soit par les collectes des fidèles, soit par les revenus des biens de l'exarchat. Nous voulons enfin que le nonce apostolique en France veille à l'exécution de ce décret, soit par lui-même, soit par une autre personne, à condition qu'elle soit constituée dans la dignité ecclésiastique [...]. »

Le même numéro des *Acta Apostolicae Sedis* contient le décret d'érection de l'exarchat apostolique pour les fidèles de rite arménien résidant en France. Il porte la même date du 22 juillet 1960 et est rédigé en termes analogues, la cathédrale de l'exarque étant l'église de la Sainte-Croix (10 *bis*, rue Thouin, Paris, Ve).

L'église ukrainienne Saint-Wladimir est au n° 51 de la rue des Saints-Pères, Paris, VIe.

La délégation papale au patriarcat de Constantinople

Sous ce titre, le Bulletin du patriarcat de Constantinople, Apostolos Andreas (*n° 520, 28 juin 1961*), *publie le compte rendu suivant de la visite faite, à la fin du mois de juin dernier, au patriarche œcuménique Athénagoras par S. Exc. Mgr Testa, ancien délégué apostolique en Turquie, et le R. P. Raes, S. J., tous les deux consulteurs de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale et membres de la Commission préconciliaire pour les Eglises orientales* (1).

Après annonce orale faite à Sa Sainteté (2) par l'internonce papal en Turquie, S. Exc. Mgr Lardone, une délégation spéciale venant du Vatican est arrivée dans notre ville avec l'intention de

(1) Evoquant cette visite dans une interview donnée dans le courant du mois d'août à un collaborateur de l'Agence autrichienne *Kathpress*, le patriarche Athénagoras a déclaré qu'elle lui avait permis de constater l'identité de ses vues avec celles de Jean XXIII sur la nécessité de l'union : « Nous sommes d'accord, a-t-il dit, les difficultés, ce sont les théologiens qui les créent... Souvent, dans les divergences, il s'agit de querelles de mots, comme, par exemple, le terme « *filioque* ». Or, cette difficulté existait déjà avant la séparation de 1054. La première condition à remplir si l'on veut engager des conversations fructueuses en vue de parvenir à l'unité, est de connaître à fond la théologie de l'Eglise-sœur ; ce n'est qu'alors qu'on pourra parvenir à des formules dogmatiques qui correspondent aux différentes conceptions et qui permettront une synthèse exacte des deux points de vue. »

Parlant du Pape Jean XXIII, qu'il a appelé « un homme envoyé de Dieu », le patriarche a déclaré : « Nous sommes faits l'un pour l'autre. Pierre et André étaient frères ; l'un exerça son action à Rome, l'autre en Grèce. C'est ainsi que nous devrions agir, nous catholiques et orthodoxes ; nous sommes faits les uns pour les autres et nous devrions collaborer comme des frères. La porte est ouverte, comme le dit l'Apocalypse, et personne ne peut la fermer. La porte est ouverte ; nous n'avons plus qu'à entrer. » (*Kipa*, 13 août 1961 ; *la Croix*, 5 septembre 1961.)

Le patriarche a d'autre part reçu au mois de juillet des séminaristes allemands. Après leur avoir rappelé qu'il connaissait personnellement le Pape, il a ajouté : « Nous reconnaîtrons le Pape comme le premier. Si le retour à l'unité s'accomplit sous son pontificat, il sera le plus grand des Papes de l'histoire. Allez à Rome et dites-le lui... Nous sommes baptisés au nom de la même Sainte Trinité, nous avons la même tradition, la même Ecriture, les mêmes sacrements. Les difficultés dogmatiques nous donneront encore du mal, car l'Eglise catholique ne peut pas s'écarter de son dogme. Mais, pour Dieu, rien n'est impossible. La réunion se lèvera un jour sur l'Eglise comme un splendide matin de printemps. » (*Kipa*, éd. allemande, 17 juillet 1961, d'après le *Bulletin du diocèse d'Hildesheim*.)

(2) Le terme « Sa Sainteté » désigne le patriarche Athénagoras. (*N. D. L. R.*)

rendre visite au patriarcat œcuménique. La délégation est arrivée de Rome, par voie aérienne, le lundi soir 19 juin. Elle comprenait S. Exc. Mgr Testa, président de l'Académie pontificale ecclésiastique à Rome et ancien délégué apostolique à Constantinople, et le R. P. Alphonse Raes, directeur de l'Institut pontifical oriental romain, spécialisé dans les questions des relations avec l'Orient. Accompagnés de S. Exc. Mgr François Lardone, ils se sont rendus au patriarcat le mardi 20 juin vers 11 heures. Ils furent accueillis par Sa Sainteté avec beaucoup de cordialité et affection. Etait présent à la réception le métropolite de Myre, S. Exc. Mgr Chrysostome.

Le président de la délégation, Mgr Jacques Testa, dans l'allocution qu'il adressa à Sa Sainteté, exprima la joie qu'il avait de cette visite et souligna son caractère particulier : elle survenait sur un ordre exprès de S. S. le Pape Jean XXIII au cardinal Cicognani, président de la Commission préparatoire du deuxième Concile du Vatican pour les rapports avec l'Orient, et à lui-même, à titre personnel, que soient transmises à Sa Sainteté et à l'Eglise toutes les informations relatives au Concile et aux travaux préparatoires. Et il déclara à Sa Sainteté que l'intérêt qu'elle avait témoigné, à différentes reprises et de différentes manières, au Concile avait été reconnu et avait trouvé un écho dans l'Eglise de Rome et qu'il avait le très grand honneur d'avoir à exprimer à ce sujet, par cette visite, les remerciements qui convenaient.

Sa Sainteté remercia et exprima sa joie et celle de l'Eglise pour cette visite. Il s'enquit de la santé du Saint-Père et souligna la disposition très ouverte, pan-chrétienne qui se manifestait partout pour la collaboration et l'unité. Il remarqua l'accord, de particulière signification, des grandes Eglises historiques de l'Orient et de l'Occident dans ce travail. Il exprima, d'autre part, le désir d'être amplement informé de tout ce qui concernait le IIe Concile du Vatican.

S. Exc. l'archevêque Mgr Testa offrit alors à Sa Sainteté le premier tome de l'édition des travaux préparatoires du IIe Concile du Vatican, ainsi que le petit volume qui contient la liste des Commissions préparatoires et des Secrétariats du Concile avec les noms de leurs membres, ces deux volumes richement reliés. Puis l'entretien porta sur les renseignements techniques concernant la marche du Concile.

Sa Sainteté dit alors qu'elle désirerait connaître de façon plus large le fonctionnement de chacune des Commissions et les problèmes qui les concernaient et qu'il serait bon qu'il en soit parlé de façon plus détaillée dans un cercle restreint ; ce qui eut lieu au cours de la visite que rendit la délégation patriarcale dans l'après-midi du même jour.

Les membres du Saint Synode se sont rendus au bureau patriarcal pour saluer la délégation pontificale et s'entretenir avec ses membres. Une heure après, la délégation papale se retirait avec tous les honneurs protocolaires. Dans l'après-midi une représentation patriarcale comprenant le métropolite de Néocésarée, Chrysostome ; celui d'Imbros et Ténédos, Meliton ; celui de Myre, Chrysostome ; l'archimandrite Siméon, secrétaire du Saint Synode, s'est rendue à la résidence de l'internonce où elle fut accueillie dans une atmosphère pleine de cordialité. Après les présentations et les allocutions d'usage, la conversation porta sur le fonctionnement et l'organisation des Commissions préparatoires du Concile. Le lendemain, jeudi 22 juin, les délégués pontificaux prirent place dans une embarcation spéciale et, accompagnés des métropolites rencontrés la veille, ils se sont rendus à l'île de Halki, visiter l'école théologique. Un peu plus tard, ils furent rejoints par S. S. le Patriarche. Ils eurent l'occasion de se rendre compte du travail scientifique qui y était accompli en visitant les divers secteurs de l'école. A midi, le repas fut pris en commun. La délégation pontificale est repartie pour Rome le mardi 27 juin, par voie aérienne. Cette visite, particulièrement significative, a contribué à créer une atmosphère de rencontre entre les deux Eglises et a manifesté les bonnes dispositions existantes pour la compréhension et la collaboration.

La Conférence panorthodoxe de Rhodes

Le message final

Répondant à l'appel du Patriarche de Constantinople, des représentants de toutes les Eglises orthodoxes (sauf l'Eglise de Géorgie qui était représentée par le patriarcat de Moscou), se sont réunis à Rhodes du 24 septembre au 1er octobre pour fixer l'ordre du jour d'un pré-Concile, préparant lui-même un Concile œcuménique que l'orthodoxie envisage dans un avenir plus éloigné. Voici le message qui a été publié à l'issue de la conférence (1) *:*

Gloire à la sainte, consubstantielle, vivifiante et indivisible Trinité !

Frères et fils bien-aimés dans le Seigneur, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous.

En ce moment, lorsque le Christ, l'unique Chef des pasteurs, a bien voulu permettre que nous soyons réunis tous ensemble dans cette île de Rhodes gardée par Dieu, et que, représentant nos églises locales, nous annoncions au monde, selon la mesure de nos forces, le bon témoignage de notre Eglise une et indivisible, que nous manifestions notre unité et que nous répondions à la tâche plus particulière et au but de la présente Conférence, nous adressons aujourd'hui la parole à tous, en humilité d'esprit et en toute bienveillance, à l'heureuse issue de notre présente assemblée réunie par Dieu et abondamment bénie par lui.

Avec la conscience de notre grande responsabilité devant Dieu et les hommes, nous déclarons que nous avons examiné dans un esprit d'accord fraternel les sujets qui relevaient ici de notre compétence limitée : nous nous sommes prononcés à l'unanimité sur la liste des sujets à traiter par le futur préconcile, lesquels, préoccupant depuis longtemps la pensée des Eglises orthodoxes locales et du monde chrétien en général, ont été définis aujourd'hui de manière plus précise et ont trouvé leur expression dans la liste présente pour être étudiés et examinés comme il convient dans notre futur préconcile et pour recevoir leur solution et leur décision, bonne et définitive, avec la grâce de Dieu, au Concile œcuménique qui doit être convoqué.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte grec original.

Considérable, en lui-même, a été le fait de notre réunion ici. Nous n'avons perdu de vue à aucun moment la pensée fondamentale ni la certitude que les yeux des enfants de notre Eglise, en tous lieux, et même l'attention du monde chrétien tout entier étaient tournés vers nous et vers notre œuvre. C'est la première fois depuis bien longtemps que l'orthodoxie s'est réunie dans une Conférence aussi représentative de sa plénitude. La conscience de l'importance de cet événement, de même que le sens de notre responsabilité à l'égard de l'attente du monde ont été très vifs parmi nous, les délégués des Eglises, durant toutes ces journées.

Nous quittons cette Conférence fortifiés dans notre foi, notre espérance et notre charité, assurés de la force de notre sainte Eglise orthodoxe dans l'unité.

Nous avons visé à rendre consciente la responsabilité de nos Eglises locales dans les circonstances présentes, à souligner les problèmes de la vie de nos fidèles et de l'humanité en général ; nous pouvons certifier devant tous que l'orthodoxie est pleinement consciente de ses responsabilités et de ses obligations sur ce point.

Nous croyons que les Eglises sœurs orthodoxes, distinctes selon les lieux, se maintiennent, en gardant la foi salutaire de nos pères, dans cette unité dont l'image est l'unité mystique et surnaturelle de la Très Sainte Trinité, monarchie (dont les personnes) règnent ensemble dans la divinité. C'est cette unité, très profonde et qui ne peut être troublée, qu'a montrée notre Eglise orthodoxe dans la circonstance historique présente.

L'existence de l'Eglise sur cette terre est rendue sensible par l'unité dans la charité, par l'accomplissement du « précepte nouveau » (*Jean*, XIII, 14) que le Seigneur nous a donné, lui dont « la divine puissance nous a accordé tous les dons qui regardent la vie et la piété ». (*II Pierre*, I, 3.)

« Notre Eglise n'est pas constituée par des murs et un toit, mais par une foi et une vie. » Sous l'action du Saint-Esprit, dans l'Eglise et par l'Eglise, l'âme de tout homme est vivifiée et l'Eglise annonce sur terre la bonne nouvelle de la paix du Christ et accomplit l'œuvre « de la réconciliation », comme dit le divin Apôtre des nations Paul (*II Cor.*, V, 18).

Etant appelés aujourd'hui plus que jamais à accomplir la loi du Christ et à porter les fardeaux les uns des autres, à vivre comme il se doit « dans la maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu vivant » (*I Tim.*, III, 15), nous croyons que notre marche sera aujourd'hui et demain ce qu'elle fut dans les grands siècles passés de l'histoire de notre Eglise, une marche qui a édifié et consolidé le Corps unique du Christ, « pour la rédemption de ceux qu'il s'est acquis, pour la louange de sa gloire ». (*Ephés.*, I, 14.)

Pleinement conscients donc de notre grande responsabilité devant Dieu à cause des âmes, des âmes de tous les hommes qui vivent sur terre et sont créés d'un seul sang, nous maintenant sous la garde de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique pour l'accomplissement du précepte de la charité que nous a donné le Christ, et en son propre nom, nous vous recommandons à tous, nos frères proches et lointains : « Soyez en paix les uns avec les autres (*Marc*, IX, 50), dans la paix selon le Christ, la paix de notre Dieu qui surpasse toute intelligence.

Fortifiés par la prière et les vœux de nos Eglises, de leurs premiers pasteurs et du peuple tout entier, porteurs et interprètes que nous sommes de leur esprit de piété, nous saluons aussi dans la charité tous ceux qui sont nos frères, ceux de l'Orient vénérable, auxquels nous unissent depuis de longs siècles des liens nombreux et inébranlables de communauté d'âme et de pensée ; ceux d'Occident, avec lesquels nous n'avons jamais cessé de maintenir une collaboration en vue d'accomplir le précepte du Christ : « Que tous soient un », lequel fait l'objet des prières incessantes de notre sainte Eglise.

Par-dessus tout, tournés vers celui qui mène notre foi à sa perfection, Jésus-Christ, nous exprimons l'espoir qu'il nous gardera, nous et le monde entier qui est le sien, dans son amour et dans sa grâce ; nous prions le Christ, Prince de la paix, qu'il garde à l'abri du trouble « la paix sur terre et la bonne volonté parmi les hommes ».

« L'amour chasse la crainte. » Que le Seigneur Dieu sauve son Eglise ! Frères, « que la miséricorde, la grâce et la paix soient avec vous de la part de Dieu le Père et de son Fils Jésus-Christ, dans la vérité et la charité ». (*II Jean*, III.)

Liste des sujets à traiter par le futur pré-Concile approuvée par la Conférence panorthodoxe de Rhodes (1)

I. — FOI ET DOGME

A. — *Définition de la notion de dogme du point de vue orthodoxe.*

B. — *Les sources de la révélation divine :*

a) Sainte Ecriture : 1. Inspiration de la Sainte Ecriture. — 2. Autorité des livres de l'Ancien Testament lus dans l'Eglise orthodoxe. — 3. Edition scientifique du texte byzantin du Nouveau Testament.

b) Tradition sacrée (définition de sa notion et de son extension).

C. — *Textes symboliques* (2) *dans l'Eglise orthodoxe :*

a) Textes authentiques dans l'Eglise orthodoxe.
b) Textes possédant une autorité relative.
c) Textes possédant une autorité auxiliaire.
d) Rédaction et édition d'une confession de foi orthodoxe unique.

D. — *Notion de l'Eglise et son pouvoir :*

a) Notion de l'Eglise.
b) Pouvoir de l'Eglise (définition de la notion).
c) Conscience commune de l'Eglise.
d) L'infaillibilité dans l'Eglise qui se prononce par sa hiérarchie en synode œcuménique.

II. — CULTE DIVIN

A. — *Orthodoxie et Bible :*

a) Recours plus large à l'Ancien Testament dans le culte.

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte grec original. Les notes sont de notre rédaction.
(2) Relatifs au symbole de la foi.

b) Redistribution dans leur ensemble des parties de la Bible lues à la liturgie.

B. — *Uniformité du typicon [prescriptions rituelles] et des textes liturgiques dans le culte et la célébration des sacrements. Leur révision et leur édition scientifique.*

C. — *Participation plus étendue de l'élément laïc à l'activité, liturgique ou autre, de l'Eglise.*

D. — *Etude des moyens pour affermir et renforcer la vie liturgique dans l'Eglise orthodoxe, de même que l'art byzantin ou généralement orthodoxe conforme à la tradition, dans ses divers moyens d'expression (musique ecclésiastique, peinture religieuse, architecture, vêtements et objets sacrés, etc.)*

III. — Administration et bon ordre de l'Eglise

A. — *Codification des saints canons et des ordonnances canoniques, pour qu'ils soient soumis en temps voulu à la ratification d'un Concile œcuménique.*

B. — *Justice ecclésiastique et code de procédure ecclésiastique :*

a) Organisation des tribunaux spirituels de manière uniforme, si possible, dans toute l'Eglise orthodoxe.

b) Constitution d'un code de procédure ecclésiastique de forme équivalente, si possible.

c) Le droit d'appel.

C. — *Questions relatives à l'Episcopat :*

a) Etude d'un mode d'élection des évêques plus conforme, dans la mesure du possible, aux saints canons.

b) Distinctions administratives ou autres dans le rang épiscopal : 1. Patriarches. — 2. Proèdres d'Eglises autocéphales. — 3. Métropolites. — 4. Archevêques. — 5. Métropolites titulaires. — 6. Evêques éparchiaux. — 7. Evêques titulaires et auxiliaires. — 8. Chorévêques.

D. — *Vie monastique :* Recherche des moyens pour ramener la vie monastique orthodoxe à sa beauté et à son éclat anciens, grâce à la fidélité aux traditions et aux règles monastiques, et à la rénovation de son activité d'autrefois.

E. — *Réadaptation des ordonnances ecclésiastiques relatives au jeûne, conformément aux exigences de l'époque contemporaine.*

F. — *Formation du clergé :*

a) Forme, but et contenu de la formation du clergé orthodoxe.

b) Remise de la formation du clergé au contrôle direct de l'Eglise.

c) Instituts ecclésiastiques d'information, théologique ou autre, du clergé orthodoxe.

d) Congrès de formation sacerdotale.

G. — *Empêchements de mariage :* Etude de la pratique actuelle dans les Eglises locales et de la procédure suivie par le droit ecclésiastique sur ce point ; sauvegarde d'une pratique uniforme, si possible, comme ci-dessus, dans toute l'Eglise orthodoxe.

H. — *Tenue du clergé :* Sa présentation, son vêtement.

I. — *La question du calendrier :* Etude de la question en rapport avec la déclaration du premier Concile œcuménique concernant la Pâque ; recherche d'un moyen pour le rétablissement d'une pratique commune entre les Eglises sur ce point.

IV. — Rapports des Eglises orthodoxes avec les autres

A. — *Relations inter-orthodoxes :*

a) Rapports des Eglises orthodoxes locales autocéphales entre elles et avec le patriarcat œcuménique suivant les canons et l'histoire : 1. Lettres iréniques (3). — 2. Diptyques (4). — 3. Saint-chrême. — 4. Observance des obligations découlant des chartes de fondation. — 5. Rencontres mutuelles entre les chefs des Eglises orthodoxes autocéphales.

b) Renforcement des relations existantes par : 1. Echange de lettres confraternelles. — 2. Convocation de Congrès théologiques. — 3. Missions de clercs et de professeurs. — 4. Contacts entre écoles théologiques. — 5. Echange de professeurs et d'étudiants. — 6. Bourses. — 7. Echange de périodiques, d'écrits et autres éléments d'information relatifs à la vie et à l'activité des Eglises.

B. — *Le droit d'autocéphalie et d'autonomie dans l'Eglise orthodoxe.*

a) Proclamation d'autocéphalie : 1. Qui la proclame ? — 2. Conditions préalables et limites. — 3. Mode de proclamation. — 4. Quelles sont les Eglises autocéphales reconnues à l'heure actuelle ?

b) Détermination des clauses pour la reconnaissance d'une Eglise comme autonome.

C. — *Orthodoxie et Diaspora.* Etat actuel et position canonique de l'orthodoxie dispersée dans le monde.

V. — Rapports de l'Eglise orthodoxe avec le reste du monde chrétien

A. — *Etude des moyens de rapprochement et d'unité des Eglises dans une perspective panorthodoxe.*

B. — *Orthodoxie et Eglises orientales mineures.*

a) Entretien de rapports amicaux pour le rétablissement de l'unité avec elles, par : 1. Echange de visites. — 2. Echange de professeurs et étudiants. — 3. Contacts de caractère théologique.

b) Etude de l'histoire, de la foi, du culte et de l'administration de ces Eglises.

c) Collaboration avec elles : 1. Dans les Congrès de caractère œcuménique. — 2. En des questions de nature pratique.

C. — *Orthodoxie et Eglise catholique romaine.*

a) Etude des points communs aux deux Eglises, soit positifs, soit négatifs : 1. Au sujet de la foi. — 2. Au sujet de l'administration. — 3. Au sujet de l'activité ecclésiastique (en particulier la propagande, le prosélytisme, les Uniates).

b) Entretien de rapports dans l'esprit de la charité du Christ, compte tenu en particulier des points signalés par l'encyclique patriarcale de 1920 (5).

D. — *Orthodoxie et Eglises et Confessions provenant de la Réforme.*

a) Les Confessions les plus éloignées de l'orthodoxie : 1. Luthérianisme. — 2. Calvinisme. — 3. Méthodistes. — Autres Confessions protestantes.

b) Les Confessions les plus rapprochées de l'orthodoxie : 1. Episcopaliens en général. — 2. L'Eglise anglicane.

---

(3) Signifiant des relations pacifiques normales.

(4) Inscription et mention du nom dans la liturgie.

(5 La lettre de 1920 est un appel du patriarche œcuménique à toutes les Eglises en vue de constituer une sorte de Confédération des Eglises. On considère ce document comme une des sources du Mouvement œcuménique.

Etude des possibilités d'entretien de rapports et plus tard d'un rapprochement avec eux, en particulier avec les épiscopaliens et les anglicans, à la lumière des conditions positives existantes.

E. — *Orthodoxie et vieux catholiques.*

Poursuite des rapports avec eux dans l'esprit des débats théologiques survenus jusqu'à présent et des tendances manifestées par eux à l'égard de l'union avec l'Eglise orthodoxe.

F. — *Orthodoxie et mouvement œcuménique.*

a) Dans l'esprit de l'encyclique patriarcale de 1920, présence et participation de l'Eglise orthodoxe au mouvement œcuménique.

b) Etude des sujets, théologiques et autres, qui ont rapport aux conditions de la participation de l'Eglise orthodoxe au mouvement œcuménique.

c) L'importance et la contribution de l'ensemble de la participation orthodoxe à la direction de la pensée et de l'action œcuméniques.

VI. — L'ORTHODOXIE ET LE MONDE

A. — *Etude et recherche des moyens pratiques par lesquels doit être renforcée entre les peuples orthodoxes la civilisation chrétienne orthodoxe dans toutes ses manifestations.*

B. — *Transmission de l'enseignement de l'Evangile au monde suivant la tradition orthodoxe.*

C. — *Contribution des Eglises orthodoxes locales pour faire prédominer les idées chrétiennes de paix, de liberté, de fraternité et d'amour entre les peuples.*

D. — *Développement de la coutume des voyages orthodoxes vers les divers centres de pèlerinages.*

VII. — SUJETS THÉOLOGIQUES

A. — *L'économie* (6) *dans l'Eglise orthodoxe.*

a) Sens et explication des termes « acribie » et « économie » (7) dans l'Eglise orthodoxe.

b) « L'économie » : 1. Dans les sacrements célébrés aussi bien dans l'Eglise que hors de l'Eglise. — 2. Dans la réception au sein de l'Eglise orthodoxe des hérétiques, des schismatiques, des pécheurs. (Quels sont ceux qui sont reçus par baptême ? Lesquels par onction, par libelle de renoncement, par prière ?) — 3. Dans le culte.

B. — *La reconnaissance des saints ; fixation d'une pratique commune de l'Eglise orthodoxe sur ce point.*

C. — *Orthodoxie et autres religions.*

D. — *Les modes de témoignage de l'orthodoxie dans le monde conformes à la tradition.*

E. — *L'euthanasie et la théologie orthodoxe.*

F. — *L'incinération des morts et la théologie orthodoxe.*

VIII. — PROBLÈMES SOCIAUX

A. — *L'Eglise orthodoxe et la jeunesse.*

B. — *Mariage et famille.*

a) Problèmes relatifs au mariage.
b) Procréation des enfants.
c) Education des enfants.

(6) Dispense.
(7) Droit strict et dispense.

d) Contrôle des naissances et surpopulation.
e) Divorce.
f) Insémination artificielle.

C. — *Etablissements sociaux, asiles, etc., et secours de l'Eglise orthodoxe.*

D. — *L'orthodoxie et les discriminations raciales.*

E. — *L'orthodoxie et les problèmes des chrétiens dans le secteur des transformations sociales violentes.*

Le « non possumus » du patriarcat de Moscou (1)

Plus de deux ans ont passé depuis le moment où fut connu le dessein du Pape Jean XXIII de convoquer un Concile œcuménique. Dans la presse étrangère, bien des jugements ont été exprimés sur les tâches du Concile, sur sa composition et ses rapports avec les problèmes de notre temps. On a beaucoup écrit aussi sur les espoirs que suscite le Concile auprès des chrétiens et sur une éventuelle convocation au Concile des représentants des Eglises qui ne sont pas en communion avec l'Eglise catholique romaine.

La déclaration du Pape, publiée dans *l'Osservatore Romano* du 4 avril 1959, disait que « le Concile sera de soi une invitation aux frères séparés... à pouvoir revenir au troupeau universel » (2). Allusion claire à la mission fondamentale du Concile, considéré comme panchrétien.

Cependant, par la suite, certains changements se produisirent dans les intentions du Vatican. Ainsi, l'encyclique du Pape *Ad Petri Cathedram*, du 29 juin 1959, parle du Concile comme d'une affaire intérieure de l'Eglise romaine. Pourtant, en août de la même année, le Pape Jean eut des paroles comme celles-ci : « Lorsque nous aurons éliminé ce qui... pouvait faire obstacle à une progression plus rapide, nous présenterons l'Eglise dans toute sa splendeur... et nous dirons à tous les autres qui sont séparés de nous, orthodoxes, protestants, etc. : « Voyez. frères, c'est là l'Eglise du Christ... Venez, venez, voici que le chemin est ouvert pour la rencontre, pour le retour ; venez prendre votre place qui, pour un grand nombre d'entre vous, est celle de vos pères (3). »

De même, plus tard, de nombreuses personnalités en vue de l'Eglise catholique romaine se sont exprimées dans le même sens, disant leur espoir en la possibilité du rétablissement de l'unité avec les Eglises orthodoxes orientales.

Le patriarcat de Moscou n'eut aucune raison, au début, d'affirmer son attitude à l'égard de la nouvelle action de Rome. Toutefois, lorsque dans le journal italien *Tempo* fut publiée en mai 1959, une note sur des entretiens qui auraient eu lieu à Vienne entre Mgr Dellepiane et des représentants du Synode de Moscou, au sujet de la participation de l'Eglise russe au Concile, le patriarcat de Moscou démentit cette invention caractérisée

(1) Nous publions la traduction, donnée dans *la Croix* du 29 août 1961, de l'article publié sans signature, sous la rubrique « La vie des communautés hétérodoxes », dans la *Revue du Patriarcat de Moscou* (mai 1961). Les notes sont de notre rédaction.

(2) Discours à la Fédération des universités catholiques. (*D. C.*, n° 1302 du 26 avril 1959, col. 515.)

(3) Allocution aux dirigeants diocésains de l'Action catholique italienne. (*D. C.*, n° 1311 du 6 septembre 1959, col. 1099.)

et déclara qu'il considérait le futur Concile comme un événement interne de l'Eglise catholique romaine et qu'il n'avait pas, quant à lui, de raisons et encore moins l'intention de s'immiscer dans cette affaire (Cf. *Revue du patriarcat de Moscou,* 1959, n° 7, p. 10).

Le patriarcat a exprimé ce sentiment à l'égard du futur Concile, en vertu de sa conviction que le Siège de Rome, se proclamant le centre de la vérité catholique et de l'unité ecclésiastique, n'a pas manifesté jusqu'à présent le désir de renoncer aux exigences qui, en 1869, ont contraint les patriarches orientaux à repousser la convocation du Pape Pie IX au Concile du Vatican. En effet, leur participation au Concile aurait alors constitué de toute évidence une reconnaissance inconditionnelle de la primauté du Pape. C'est pour la même raison que, dans les conversations actuelles des personnalités catholiques au sujet de l'unité chrétienne, il convient de ne rien voir d'autre que l'effort pour étendre le pouvoir de Rome sur l'Eglise orthodoxe.

On peut suivre cet effort non seulement dans les appels bien connus de retourner à « l'unique bercail », mais encore dans les nouvelles méthodes pour amener les Eglises orthodoxes à participer au futur Concile. Conformément au strict droit canonique de l'Eglise catholique romaine elle-même, le Pape Jean XXIII ne peut convoquer au Concile les patriarches comme des évêques égaux à lui en droit et en dignité. Agir autrement serait reconnaître le Concile comme l'organe supérieur du pouvoir dans l'Eglise, c'est-à-dire renoncer à la primauté et au dogme de l'infaillibilité ; en un mot, retourner à la situation dans laquelle se trouvaient les Eglises d'Occident et d'Orient avant la séparation, ce qui, en fin de compte, est impensable pour Rome.

Cependant, Rome sent confusément que, sans la participation des anciennes Eglises orientales, il ne peut y avoir effectivement de Concile œcuménique. Et, bien que le futur Concile ne puisse être tel, toutes les mesures sont prises pour entraîner les Eglises orthodoxes à y participer en la personne d'observateurs. On s'est fixé cette même tâche en ce qui concerne les autres confessions chrétiennes.

Dans ce but, au nombre des dix Commissions et des deux Secrétariats créés pour préparer le Concile, il y a une Commission pour les Eglises orientales (cardinal Amleto Cicognani), et un Secrétariat pour les questions de l'unité chrétienne dirigé par le cardinal Augustin Bea. Ce Secrétariat a pour tâche de donner aux personnes n'appartenant pas à l'Eglise catholique romaine la possibilité de suivre l'activité du Concile. De plus, entre dans ses fonctions l'aide aux chrétiens séparés pour la découverte d'éléments communs entre eux et l'Eglise catholique, et pour l'établissement de relations et de rapports fraternels.

Ainsi qu'il résulte de l'interview donnée par le cardinal Bea au représentant du journal *Giornale del Popolo,* en mars de cette année, entre le Secrétariat pour les questions de l'unité chrétienne et l'Eglise anglicane, une liaison a déjà été établie ; elle est assurée par le chanoine Pawley (*Informations catholiques internationales,* n° 141, 1er avril 1961). Exprimant sa satisfaction à propos de la désignation de ce dernier à ce poste, le cardinal Bea a déclaré qu'il était souhaitable d'établir de semblables relations avec d'autres Eglises séparées. « Il est possible, disait-il plus loin, que les évêques orthodoxes puissent envoyer au Concile leurs observateurs, ceux-ci auront alors accès aux travaux de certains organismes du Concile. Si le patriarche de Moscou désire envoyer son observateur au Concile, nous l'accueillerons volontiers », ajoutait le cardinal, donnant de la sorte à comprendre qu'il n'y aurait pas de convocation, mais que si le patriarche prenait une initiative personnelle dans ce sens, alors Rome irait de bon cœur à sa rencontre (4).

Le patriarcat de Moscou a déjà exprimé son sentiment à l'égard du Concile catholique, comme à l'égard d'une affaire qui regarde exclusivement l'Eglise catholique. Mais les déclarations du cardinal Bea témoignent de la prétention du Siège de Rome au pouvoir absolu dans le monde chrétien, prétention en fonction de laquelle furent également forgés les nouveaux dogmes qui ont séparé l'Eglise de Rome de l'Eglise universelle.

De plus, il est impossible de ne pas tenir compte du fait que le futur Concile, convoqué dans la situation difficile créée par la division du monde et la course aux armements, ne sera pas en mesure de s'élever au-dessus des contradictions de notre temps pour exprimer à l'humanité la nécessaire parole de pacification. Plus que cela, il y a beaucoup de raisons — historiques, politiques et psychologiques — pour prévoir une orientation de l'activité du Concile qui pourra en faire une arme destinée à atteindre des buts politiques incompatibles avec l'esprit du christianisme (5).

Les choses étant ainsi, au *Non possumus* connu de l'Eglise romaine s'oppose le *Non possumus* de l'Eglise orthodoxe. Notre *Non possumus* orthodoxe ne signifie toutefois ni hostilité à l'égard des catholiques, ni effort pour les soumettre à nous, ni indifférence à l'égard de l'idée de l'unité chrétienne. Seulement, nous ne pouvons pas être d'accord avec les conditions romaines de cette unité conçue comme union mondiale des chrétiens sous l'autorité du Pape. Et nous ne sommes pas d'accord pour la raison que Notre-Seigneur Jésus-Christ, avant le début de sa vie publique, a refusé la tentation diabolique du pouvoir (*Matth.*, *4*, 5 à 11) et que, par son acte rédempteur, il est apparu au monde comme l'amour divin. Dans son Eglise, il ne domine pas sur les âmes des fidèles, mais il les unit dans un lien d'amour, dans son Corps qui est l'Eglise.

C'est pourquoi, pour nous, la base de l'unité chrétienne n'est compatible ni avec le principe de la centralisation monarchique du pouvoir ecclésiastique ni avec l'hostilité à l'égard des hétérodoxes. Ce n'est pas le pouvoir, c'est l'amour qui doit unir les chrétiens. C'est sur la foi de cette conviction, excluant quelque participation que ce soit de notre part aux travaux du nouveau Concile du Vatican, que le patriarcat de Moscou répond au cardinal Bea : *Non possumus.*

---

(4) En réalité, le journaliste du *Giornale del Popolo* avait posé cette question au cardinal Bea : « Si le patriarche Alexis, de Moscou, demandait à envoyer un observateur au Concile, quelle réponse recevrait-il, compte tenu de la possibilité d'exploiter une telle présence pour la propagande politique ? » Et le cardinal a simplement dit : « Nous lui répondrions : oui .» (*D. C.*, n° 1349 du 2 avril 1961, col. 450.)

(5) *Le R. P. Wenger, A. A., rédacteur en chef de* la Croix, *fait remarquer dans ce journal* (29 *août* 1961) *:*

Le plus grave, dans ce document, ce sont évidemment les insinuations et les accusations portées contre le Concile, suspecté de pouvoir devenir une arme à des fins politiques. Nous avons toujours adopté dans ce journal une attitude de compréhension et de charité à l'égard de l'Eglise orthodoxe russe qui n'a pas choisi la situation où elle se trouve, obligée qu'elle est de donner des gages à un pouvoir foncièrement hostile à l'Eglise et qui ne la tolère que pour s'en servir. Nous exprimerons donc franchement notre peine de voir qu'elle accuse aujourd'hui l'Eglise romaine de poursuivre, à travers le Concile, des buts politiques.

L'Eglise orthodoxe de Russie emboîte, bon gré mal gré, le pas à la propagande communiste qui accuse le Vatican de préparer une troisième guerre mondiale. En toute occasion, en effet, l'Eglise de Russie soutient la politique de l'Union soviétique, comme l'a prouvé tout récemment encore l'intervention du patriarche Alexis, en faveur de la création, à Berlin-Ouest, d'une ville démilitarisée. L'Eglise orthodoxe russe s'efforce, d'autre part, de rallier les autres confessions chrétiennes à ses conceptions politiques de la paix, comme l'ont montré les efforts déployés par elle au cours de la Conférence panchrétienne pour la paix de Prague.

Les problèmes posés par une société pluraliste

Lettre collective de l'épiscopat du Tanganyika (II[e] partie) (1)

LE PLURALISME ET L'ÉGLISE

1. *Religion et religions.*

La religion, en général, peut être définie comme la croyance en un être ou un pouvoir supérieurs qui nous dépassent en toutes choses, dont nous dépendons et envers lesquels nous avons des obligations. Dans cette définition très élémentaire de la religion, nous voyons le fondement d'une unité réelle parmi la plupart des peuples de cette terre, qui consiste dans la croyance commune à cet être supérieur que nous appelons Dieu. Cette unité, qui embrasse tous ceux qui, de quelque façon professent un théisme spiritualiste, est en opposition totale avec le point de vue de ceux qui ne croient pas en Dieu. Nous voyons déjà qu'il existe une unité fondamentale et très importante entre tous les croyants.

L'homme est une créature douée de libre volonté et d'intelligence. Par cette capacité de raisonner, il est capable de connaître Dieu comme le Créateur et la fin de toutes choses, et de construire un système de doctrine et de conduite selon lequel il reconnaît Dieu et sa souveraineté sur lui, et grâce auquel il remplit d'une certaine façon ses obligations envers Dieu. L'homme accomplit cette tâche en raisonnant sur le fait et la nature de la création, qui, pour l'être doué d'intelligence, constitue un type de révélation naturelle. La connaissance acquise de cette façon est du même ordre naturel que la création elle-même. Le résultat de ce processus n'est rien d'autre que la religion naturelle.

Nous devons donc reconnaître l'existence d'une certaine vérité dans toutes les religions, et nous devons vénérer la vérité partout où nous la rencontrons. Dans les différentes formes de religion naturelle qui incorporent la loi naturelle, nous trouvons une certaine vérité doctrinale et morale. La loi naturelle est la manifestation de la loi éternelle dans l'homme. C'est la lumière innée de la raison pratique de l'homme par laquelle il est capable de se diriger lui-même et d'agir avec connaissance et conscience, de sorte que ses actes obéissent à la loi éternelle. Saint Paul témoigne de la présence de cette loi aussi bien que de la présence de la connaissance de Dieu dans tous les hommes par ces sublimes paroles de l'Epître aux Romains : « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes, qui tiennent la vérité captive dans l'injustice ; car ce qu'on peut connaître de Dieu est pour eux manifeste : Dieu en effet le leur a manifesté. Ce qu'il a d'invisible depuis la création se laisse voir à l'intelligence à travers ses œuvres, son éternelle puissance et sa divinité, en sorte qu'ils sont inexcusables. » (*Rom.*, I, 18-20.)

Oui, la vérité se trouve également en dehors de l'Eglise catholique, et partout elle ne peut venir que d'une seule source, de Dieu.

C'est un fait historique que l'homme a certainement construit cette religion naturelle sous différentes formes, dans différentes parties de la terre, y compris l'Afrique. Et tout ce qu'il y a de bon et de vrai dans ces diverses religions naturelles vient d'une seule source, de l'auteur de la bonté et de la vérité, de Dieu lui-même.

Mais l'homme, avec son intelligence obscurcie et sa volonté affaiblie, devait d'une certaine façon perdre cette bonté de vue et polluer cette religion naturelle de toutes sortes d'erreurs. A certaines époques de l'histoire, elle a en effet été horriblement pervertie. Afin d'aider l'homme dans cette condition d'infirmité à pouvoir saisir cette révélation naturelle dans toute sa certitude et sans mélange d'erreurs, Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, jugea bon de lui donner une autre révélation, une révélation orale, pourrait-on dire, portant, non seulement sur ces vérités naturelles, mais aussi sur la fin surnaturelle de l'homme et sur la possibilité pour lui de participer à ces choses de Dieu, mystères qui certainement seraient restés cachés sans cette révélation surnaturelle.

Cette révélation surnaturelle était enchâssée dans les réalités conservées dans l'Ancien Testament, accomplies par le Christ, Dieu et Homme, et confiées à l'Eglise établie par le Christ pour faire connaître aux hommes leur fin surnaturelle et leur permettre de participer aux choses de Dieu. Nous croyons que l'Eglise fondée par le Christ est l'Eglise catholique. Nous croyons en une seule religion objectivement vraie, la foi catholique.

Le catholique se situe entre deux principaux groupes de religions. L'un de ces groupes, ou bien ne reconnaît pas le rôle messianique du Christ, ou bien n'accepte pas le fait du salut éternel par le Christ seulement. En dehors de l'Eglise catholique, mais encore dans le sein du christianisme, il y a l'autre groupe comprenant les grandes communautés chrétiennes qui se sont écartées de l'enseignement de l'Eglise catholique ou de son autorité sanctifiante, mais qui gardent encore à des degrés divers une certaine partie de la vérité de cette révélation surnaturelle.

D'autres sectes chrétiennes en dehors de l'Eglise catholique participent à la vérité dans la mesure où elles sont fidèles aux révélations naturelles et surnaturelles qui ont été données à l'homme. Le Pape Pie XII, dans l'encyclique *Humani generis*, a rendu témoignage à la vérité que l'on rencontre dans ces sectes, et il a souligné la nécessité pour nous de reconnaître ce fait.

Tout en reconnaissant l'existence de toutes ces autres communautés chrétiennes, nous croyons que seule l'Eglise catholique est la réalité du Nouveau Testament. Nous croyons que c'est une communauté d'hommes qui, réconciliés avec Dieu par la mort et la résurrection du Christ, sont appelés à vivre en enfants de Dieu, en citoyens de la cité céleste, et à partager le patrimoine de Dieu.

Pour le bien de tous ceux qui croient en Dieu, nous devrions rechercher sérieusement les points que nous avons en commun avec nos frères non catholiques. Ces points seraient le fondement sur lequel s'édifierait une unité très précieuse entre tous les croyants.

2. *Conscience.*

Pour que notre position soit bien claire et pour éviter les malentendus, nous proclamons fermement encore une fois que nous, catholiques, nous ne doutons pas de la sincérité de la majorité des non-catholiques. Nous croyons qu'ils sont honnêtes dans leurs convictions et qu'ils s'efforcent sincèrement, et selon les lumières qu'ils ont, de faire la volonté de Dieu. Ils suivent leur conscience.

La conscience de chacun n'est rien d'autre que la voix de la raison et de la foi portant un jugement sur le bien ou le mal de ses actes. Lorsque la raison et la révélation lui ont dicté les principes de la loi divine, il reste le problème de décider de ce qu'il doit faire ou ne pas faire dans une situation donnée. Il n'y a qu'une chose à

(1) La première partie a été publiée dans notre numéro précédent, col. 1297-1306.

laquelle il peut et doit faire appel : le jugement de sa conscience. Et lorsque sa conscience a parlé, il doit la suivre et faire ce qui est la volonté de Dieu sur lui. Que sa conscience lui dicte la vérité ou l'erreur, il doit la suivre. Cela est si vrai que si sa conscience lui dictait quelque chose de franchement mauvais et s'il ne lui obéissait pas, il commettrait un péché. Et si quelqu'un agit fidèlement selon sa conscience, même si celle-ci lui dicte des choses fausses, il ne peut pas commettre de péché et n'en commet pas. C'est la conscience qui, dans une situation donnée, détermine pour un individu ce qui est bien et ce qui est mal.

Nous commençons maintenant à voir la puissante et mystérieuse signification de l'autonomie de la conscience et combien elle est sacrée.

Il faut se rappeler que chacun a le devoir fondamental de toujours rechercher la vérité. Si quelqu'un est consciemment dans l'erreur, il doit chercher sincèrement à sortir de cette erreur et à remettre sa conscience en ordre. Mais si, après avoir cherché honnêtement à libérer sa conscience de l'erreur, pour telle ou telle raison l'erreur demeure, il peut et il doit suivre sa conscience. Non seulement il ne peut pas désobéir à sa conscience, mais il est obligé de la suivre. Et s'il est obligé de la suivre, il doit librement avoir le droit de la suivre, et les autres doivent respecter ce droit. C'est ainsi que du caractère obligatoire de la conscience nous en arrivons au principe très important de la liberté de conscience, aux droits de la conscience.

Tout être humain est né avec le droit indestructible de suivre sa conscience. Ce droit vaut pour tous les domaines, spécialement dans le domaine religieux. Une personne est libre de choisir sa religion et de rendre un culte à Dieu comme sa conscience le lui demande.

3. *La foi.*

Cette considération des droits de la conscience dans le domaine religieux nous amène à parler de l'acte par lequel on donne son assentiment à la révélation faite par Dieu, spécialement l'assentiment surnaturel à la révélation que Dieu a faite par l'Eglise catholique ; c'est-à-dire l'acte de foi. L'Ecriture, les Pères, les théologiens de l'Eglise et les enseignements doctrinaux des Papes nous disent très clairement que la foi doit être un hommage libre de l'intelligence et de la volonte. Elle n'est pas une vérité que l'intelligence humaine peut maîtriser ; elle est une illumination qu'elle accepte et reçoit. Ce n'est pas une déduction, c'est un assentiment. L'acte de foi est essentiellement libre, de la part de Dieu qui illumine de sa vérité l'intelligence de l'homme, et de la part de la volonté de l'homme qui accepte cette vérité.

Si l'assentiment de la personne à la foi dépend de la libre initiative de Dieu, aucune influence humaine ne peut se substituer à cette intervention de la grâce. L'Eglise elle-même ne peut pas donner la foi à une personne, et encore bien moins celle-ci peut-elle être donnée par la société et les personnes qui la composent. La foi ne peut pas être présentée à une personne comme le résultat d'une expérience scientifique. Elle ne peut pas être prouvée avec l'évidence d'un principe de mathématiques. Elle ne peut pas être imposée par une loi sociale. Un acte de foi doit toujours rester la plus haute expression de la liberté. Il doit rester un libre choix. C'est le miracle et le mystère de la foi et du salut qu'elle engendre.

Il ressort clairement de cela que la foi est un libre don, une grâce de Dieu. On ne peut pas raisonner sa démarche vers elle, ni la mériter, ni encore moins l'exiger. « Nul ne peut venir à moi sinon par un don du Père. » (*Jean*, VI, 65.)

Nous voyons ainsi avec évidence ce que doit être notre attitude envers ceux qui ne partagent pas notre foi. Nous devons regarder avec amour et compréhension nos frères non catholiques. Nous devons être compréhensifs à leur égard, eux qui, dans leur sincère liberté, n'ont pas fait l'acte complet de foi. Nous devons leur manifester de la sympathie, eux qui, sans faute de leur part, n'ont pas reçu le don de la foi catholique.

Dieu, dans sa sagesse et sa bonté, nous a révélé son plan pour le salut de tous les hommes. Il a envoyé son Fils unique pour fonder l'Eglise et nous donner les moyens de salut. C'est dans cette Eglise que la destinée surnaturelle de l'homme s'accomplira. Mais nous ne devons jamais perdre de vue le fait que nos frères non catholiques peuvent être sauvés par leur sincérité. Pour eux, la grâce peut agir même en dehors de l'Eglise par la vérité objective qui existe à un certain degré dans leurs religions. Et leurs consciences individuelles qui s'efforcent de leur faire connaître la volonté de Dieu sur eux peut leur rendre le salut possible.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT DANS UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE

1. *Société temporelle.*

a) La société temporelle est la multitude des hommes, institutions et associations avec leurs différentes idées et fins, leurs interdépendances et leurs relations mutuelles. C'est l'ensemble du milieu dans lequel l'homme est né, qu'il soit catholique ou non ; c'est la condition terrestre dans laquelle il doit accomplir sa destinée éternelle. L'homme est un être social ; et il est plus naturel pour l'homme que pour les autres êtres tels que les animaux de mener une vie sociale. Ses besoins expriment cette dépendance. La nature donne aux animaux la nourriture, un abri, des armes pour se défendre : des dents, des griffes, ou du moins une agilité leur permettant de s'échapper. Mais pour l'homme, il en va autrement. Il est doué d'une raison qui lui permet de réaliser ces choses. Cependant, cela dépasse ses forces de pourvoir à toutes ; tout seul il ne peut pas venir à bout de ses besoins. Par conséquent, il doit s'associer avec beaucoup d'autres hommes, conformément à sa nature. D'autre part, d'autres hommes dépendent de lui et tous ensemble ont le devoir de travailler pour le bien commun. C'est là, en des termes très simples, une description de la nature et du rôle de la société temporelle. Dans cette société temporelle, les efforts concertés en vue du bien commun sont motivés pour tous par les principes de la loi naturelle, et de plus, pour nous, par la loi du Christ.

b) L'Etat n'est pas la même chose que la société, il est plutôt l'ordre public exerçant dans la société une action vivante ayant un but limité et externe : le bonheur de l'homme dans l'ordre temporel. Cet ordre public est une nécessité pour l'homme vivant en société, parce que toujours et partout les hommes auront des idées différentes de ce qui doit être fait dans l'ordre pratique, et ils ont besoin d'être organisés de façon à pouvoir vivre harmonieusement entre eux. Autrement, ce serait le chaos. On voit ainsi quel est le rôle de l'Etat. Il a ses propres droits parce qu'il s'insère dans le plan de Dieu sur la marche de l'univers. Ses droits et ses devoirs ont leur origine dans l'autorité qu'il reçoit de Dieu. Cette autorité est donnée à l'Etat pour promouvoir la paix et la sécurité dont les individus et les familles ont besoin pour l'exercice de leurs droits. L'Etat est le gardien du bien commun.

c) L'Etat a un pouvoir réel qui lui est donné par Dieu pour les choses humaines. L'homme, qui est catholique et citoyen en même temps, a une double allégeance, comme tout autre citoyen qui croit en Dieu. Mais l'allégeance à l'autorité spirituelle ne gêne en rien sa vraie sujétion à l'autorité humaine. Dans un sens très réel, un homme est d'autant meilleur citoyen qu'il est meilleur catholique. Le catholique a un réel devoir de coo-

pérer loyalement à la tâche qui incombe à l'Etat de favoriser le bien commun.

Il est évident que dans une société pluraliste, les catholiques peuvent et doivent collaborer avec tous les autres citoyens dans le domaine politique et social, également avec ceux des autres religions. Et, de même que l'Etat a la fonction de superviser et de coordonner toutes les activités dans le domaine social, il a le droit d'organiser aussi cette collaboration pour autant qu'elle reste dans l'ordre temporel.

Cependant, l'Eglise a le droit et le devoir de donner des directives à ses fidèles sur cette collaboration, pour éviter qu'elle ne se fasse au détriment de leur vie religieuse.

2. *Devoirs de l'Etat envers la religion.*

a) Le premier devoir de l'Etat est de promouvoir le bien commun de la société, lequel ne peut être conçu par la grosse majorité des citoyens en dehors d'une reconnaissance vitale de leur dépendance et de leurs obligations envers Dieu. L'Etat doit donc reconnaître Dieu d'une façon effective, reconnaître la croyance de ses citoyens en Dieu et accepter l'ordre voulu par la loi naturelle. L'Etat ne doit pas négliger la primauté du spirituel, de la vie spirituelle des personnes humaines, valeur qui transcende toutes les autres existant dans l'Etat. Il doit reconnaître que la vie spirituelle de l'homme est la source dont l'Etat reçoit son contenu et son but moral, et, finalement, sa force.

b) L'Etat a le devoir de promouvoir la religion. Il doit se soucier de la religion. Il ne peut pas agir comme s'il n'y avait pas de Dieu. Cela tombe aussi sous la loi de Dieu. Il doit suivre la loi naturelle de Dieu dans le travail qu'il accomplit pour le bien temporel de la société. Il doit suivre cette loi pour édifier un ordre de justice et de charité. Si ses représentants, conscients du symbolisme de l'Etat en tant que pouvoir soumis à Dieu, participent de temps à autre à des cérémonies religieuses, ils doivent en être loués.

c) Cependant, l'Etat n'a pas de droits sur les convictions religieuses de ses citoyens. Il doit garantir la liberté de religion. Cette garantie implique plusieurs choses : d'abord que l'Etat ne peut pas forcer un citoyen à pratiquer une religion et à accomplir des actes de culte qui répugnent à sa conscience ; ensuite, que l'Etat doit exercer ses responsabilités envers les citoyens au mieux de tous et avec une totale impartialité en matière de croyances et de religion, et enfin qu'aucun fonctionnaire n'a le droit de se montrer partial à l'égard de ses coreligionnaires dans l'accomplissement de sa fonction ; encore moins a-t-il le droit de profiter de sa position pour favoriser injustement les organismes d'une confession.

d) Pourquoi disons-nous que l'Etat n'a pas le droit d'établir une religion officielle ? Tout simplement parce que, si l'on considère les devoirs religieux de l'Etat, on doit se rappeler que, comme tel, il est une entité plus restreinte que la société tout entière. Il n'est qu'un aspect de la société. L'autorité de l'Etat est strictement limitée au domaine temporel. Saint Robert Bellarmin a dit que les droits de l'Etat lui viennent de la loi naturelle, et de même sont limités par la loi naturelle. La loi naturelle ne l'autorise pas à définir ce qu'est la révélation surnaturelle ni à l'interpréter ni à légiférer à son sujet. Et s'il établissait une religion officielle, une religion d'Etat qui devrait être celle de tous les citoyens, il légiférerait sur la révélation surnaturelle, ce qui est absolument en dehors de sa compétence.

e) Cependant, pour accomplir ses devoirs envers la religion, l'Etat doit maintenir des contacts étroits avec les représentants des différents groupes religieux. Dans certains cas, cela peut se faire d'une façon officielle ou par voie diplomatique. Dans tous les cas, l'Etat doit traiter des problèmes religieux qui peuvent être soulevés par sa politique d'une façon amicale et dans un esprit de coopération.

3. *Devoirs de l'Etat envers l'Eglise.*

a) Avant d'étudier les devoirs de l'Etat envers l'Eglise catholique, nous devons rappeler le principe de l'essentielle autonomie des deux sociétés dont nous sommes membres en tant que catholiques et citoyens. La société ecclésiastique et la société civile sont toutes les deux des sociétés parfaites. Toutes les deux reçoivent leur autorité de Dieu : l'une dans l'ordre surnaturel, l'autre dans l'ordre temporel. Chacune est suprême dans son ordre, chacune a des limites dans lesquelles elle doit se tenir, indiquées par sa nature et son origine immédiate ; chacune a une certaine sphère limitée, chacune agit dans sa propre sphère en vertu du droit provenant de sa nature.

b) Nous avons considéré précédemment les devoirs de l'Etat envers la religion en général et dans le paragraphe précédent nous avons rappelé l'autonomie de l'Etat dans son propre domaine. Ces deux principes, l'obligation de l'Etat de soutenir la religion et l'autonomie de l'Etat dans sa propre sphère, nous permettent de donner une réponse claire à cette très importante question : Que devrait faire actuellement l'Etat pour l'Eglise catholique ? Notre conviction que l'Eglise catholique est la seule vraie Eglise nous pousse-t-elle à demander à l'Etat des prérogatives spéciales ? Nous croyons fermement que la meilleure façon pour l'Etat d'aider l'Eglise catholique, c'est, d'une part, de ne pas forcer les consciences et de respecter la liberté de religion, et, d'autre part, de rechercher le bien commun. Cette recherche du bien commun créera en effet le climat temporel le plus favorable pour l'action de la grâce de Dieu. Elle aidera à réaliser les conditions fondamentales de justice, d'ordre et de paix qui sont nécessaires aux hommes appelés à la vie divine pour accomplir leur destinée. Elle assurera les conditions qui sont les plus favorables pour une recherche de la vérité sincère, libre et vraiment humaine.

La relation entre l'autonomie de l'Etat dans sa propre sphère et la mission universelle d'enseignement qui est celle de l'Eglise est parfois l'occasion de sérieux conflits pour la conscience d'un homme public catholique dans une société pluraliste. En tant qu'homme public, il doit appliquer la loi, et il peut arriver que, dans certains cas, la loi civile soit contraire à la foi ou à la morale enseignée par l'Eglise. Il est clair que l'homme public catholique n'a pas le droit de se retrancher derrière ces lois pour s'excuser d'agir contre sa conscience. Si la loi lui demandait personnellement d'accomplir un acte qui va contre sa liberté de choix, cette loi étant manifestement injuste selon les prescriptions de sa conscience, l'homme public catholique n'a pas d'autre alternative que de donner sa démission. Il peut cependant appliquer une loi injuste dans le cas où d'autres font légitimement appel à ses services, même s'ils sont catholiques. En agissant ainsi, il ne transige pas avec son honnêteté, mais il accepte une situation qui échappe à son contrôle et dont il ne peut pas être tenu pour responsable. Cependant, lorsque des catholiques s'adressent à lui dans de telles circonstances, ils doivent comprendre qu'il agit en tant qu'homme public, et qu'eux, en tant que catholiques, ne sont pas dégagés des obligations imposées par leur religion.

4. *Influence de la religion dans l'Etat.*

La religion a une place bien définie dans la société temporelle et dans l'Etat lui-même. Les principes de la loi naturelle, qui ne sont qu'une partie de la religion naturelle, aident l'Etat à reconnaître ses devoirs envers Dieu. Elle est, de plus, la base sur laquelle repose le bien commun

de tous les citoyens, puisqu'elle enseigne à tous ce que sont leurs droits et qu'elle leur montre les devoirs qu'ils ont envers les autres hommes, la société et Dieu.

5. *Influence de l'Eglise dans l'Etat.*

a) Que devons-nous penser du rôle de l'Eglise envers l'ordre temporel et l'Etat ? Cette question implique deux problèmes généraux qu'il ne faut pas indûment mélanger. Le premier problème est celui des relations entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, l'une et l'autre prises dans leur sens étroit. Le second problème, qui n'est pas complètement distinct du premier, mais qu'il ne faut pas confondre avec lui, est celui des relations entre les membres de l'Eglise, d'une part, et l'ordre temporel d'autre part.

b) L'Eglise, en tant qu'autorité ecclésiastique, n'a pas de juridiction sur l'Etat en tant qu'autorité civile. De même que l'autorité civile n'est pas directement compétente en matière religieuse, l'autorité ecclésiastique n'est pas directement compétente en matière civile. L'Etat, en raison de son autonomie, est souverain dans son ordre en tant qu'entité juridique. Mais lorsque le temporel et le surnaturel se rejoignent — comme par exemple en matière d'éducation, de législation sur le mariage, etc., — l'Eglise a le droit et le devoir de donner des directives aux fidèles pour sauvegarder l'aspect religieux de ces questions. De même, lorsque la pratique de la religion a aussi un aspect civil, l'Etat a le droit et le devoir d'exercer sa fonction de gardien du bien commun de tous les citoyens, par exemple en légiférant sur les effets civils du mariage religieux, en maintenant l'ordre public, etc.

c) De plus, sur le plan doctrinal, lorsque la loi naturelle est en jeu, l'Eglise peut donner des directives. Dans ce cas, l'Eglise, en tant qu'autorité ecclésiastique, a le droit et le devoir de rappeler les principes à tous les membres de la société humaine et à l'Etat lui-même, comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent.

d) Abordons maintenant la question du champ d'action de l'Eglise dans la société, qui ressort du second problème : le rôle des membres de l'Eglise dans l'ordre temporel. Nous voyons immédiatement que l'Eglise a, dans ce sens, une mission bien définie dans l'ordre temporel. Comment pourrait-il en être autrement ? Les membres de l'Eglise doivent élaborer leur salut dans l'ordre temporel. Les doctrines et les voies de sanctification de l'Eglise sont les moyens que les membres de l'Eglise doivent utiliser pour assurer leur salut dans la société humaine. Dans ce sens, l'Eglise a une influence très réelle dans l'Etat.

Mais comment l'Eglise accomplit-elle cette mission surnaturelle dans la société temporelle ? Certainement pas en forçant les non-catholiques à entrer dans son sein ou à suivre ses dispositions administratives, certainement pas en demandant des privilèges temporels qui seraient en fait des prérogatives injustes aux yeux des non-catholiques. C'est par les catholiques eux-mêmes, ces hommes qui, comme l'a dit Léon XIII, sont à la fois citoyens et catholiques, que l'Eglise peut atteindre directement l'ordre temporel.

Le citoyen catholique se tient entre les deux. En tant que catholique, son regard est tourné vers l'Eglise, dont il attend l'enseignement général en matière de foi et de morale. En tant que citoyen, il regarde vers l'Etat pour le bon ordre de la vie humaine sous son aspect temporel.

L'action de l'Eglise sur lui se limite à sa conscience. Elle la forme à ses devoirs de catholique avec tout ce que ceux-ci signifient dans la vie temporelle. Et alors, le catholique, en tant que citoyen jouissant de la plénitude de ses droits, prolonge en quelque sorte cette action de l'Eglise dans l'ordre temporel, dans tous les domaines où la doctrine et la discipline catholiques ont une incidence sur la vie, la législation et le gouvernement de la société. Ce citoyen catholique suit dans son action politique et sociale les principes de la loi naturelle et de la loi du Christ, il prépare ainsi un climat qui correspond à la grâce surnaturelle de Dieu.

Il est donc clair que, pour l'Eglise et pour le catholique pris individuellement, la collaboration avec l'Etat et l'accomplissement loyal de nos devoirs temporels ne signifient pas l'exclusion de l'influence religieuse dans la vie publique, et encore moins un compromis avec nos croyances et nos pratiques religieuses.

Quiconque a à cœur le bien de la communauté manquerait donc de réalisme en considérant la religion et l'Etat comme deux choses qui n'ont absolument rien à voir l'une avec l'autre.

Dans le nouveau Tanganyika, la reconnaissance par l'Etat de ses devoirs fondamentaux envers Dieu et sa loi, et la collaboration de toutes les confessions dans la compréhension et le respect mutuels sont les conditions indispensables pour parvenir à un ordre social permettant aux membres de la communauté de vivre dans la liberté et dans la paix.

Les catholiques et les non-catholiques

1. *L'apostolat laïc.*

Il reste à étudier un point important : la position de l'Eglise en face des autres religions. Comment pouvons-nous, en tant que catholiques, nous acquitter de nos devoirs d'apostolat envers tous les hommes ? Nous devons d'abord rejeter la solution de ceux qui ont pour principe qu'une religion en vaut une autre. C'est ce qu'on appelle l'indifférentisme religieux, et nous ne pouvons l'admettre. Nous devons également rejeter la solution syncrétiste de fondre toutes les religions en une seule sur la base des points qui leur sont communs. Cela reviendrait à rejeter la révélation qui nous a été donnée par Dieu.

Nous, catholiques, nous ne devons pas oublier que, étant convaincus de posséder toute la vérité religieuse, nous avons tous le devoir d'aider tous les autres à partager cette vérité et à vivre selon elle.

Naturellement, cela exige que nous vivions près des gens qui nous entourent. Nous ne pouvons ni vivre en cercle fermé, isolés du reste du monde, ni — ce qui serait encore moins chrétien — pratiquer une ségrégation de classes, laissant les « autres classes catholiques », si l'on peut dire, se débrouiller toutes seules. L'illusion de confort et de sécurité donnée par une existence de ghetto est un genre de paix regrettable qui n'a rien à voir avec l'amour dynamique du prochain qui devrait nous entraîner vers tous les endroits où nous pouvons être utiles. Ce n'est qu'en vivant au milieu de nos concitoyens et en nous intéressant réellement à leur bien-être que nous pouvons, chacun de nous, devenir pour notre humble part le « sel de la terre », la « lumière du monde ».

Mais comment cela peut-il se faire ? D'abord en respectant la liberté de conscience et la liberté essentielle de l'acte de foi ; ensuite en acceptant loyalement et en respectant tout ce qu'il y a de bon et de vrai dans les autres religions, et enfin en utilisant les moyens spirituels pour atteindre nos buts spirituels.

Cette utilisation des moyens spirituels en vue des fins spirituelles signifie qu'il y a des choses que nous ne devons pas faire et des choses que nous devons et pouvons faire. La puissance ou les moyens politiques ne peuvent pas servir au prosélytisme religieux, pas plus d'ailleurs que l'action sociale (éducation, assistance médicale, services sociaux, etc.).

L'utilisation opportuniste des activités politiques et sociales pour faire des conversions à bon compte

reviendrait à détourner d'une façon inadmissible ces activités essentiellement temporelles de leurs objectifs immédiats, et cela pourrait très sérieusement mettre en danger la liberté essentielle et les motifs nécessairement surnaturels de l'acte de foi.

Ces activités doivent toujours, en quelque sorte, se limiter à préparer un sol fertile dans lequel la semence de la foi sera jetée par des moyens spirituels et à l'heure que Dieu voudra. Tout essai de court-circuiter le processus en cherchant directement à gagner des âmes par l'attrait d'avantages résultant de ces activités est contraire aux principes d'une religion sincère, et, par conséquent, ne pourrait servir de base aux idéaux élevés de notre foi.

Nous avons à notre disposition des moyens spirituels, des armes spirituelles pour mener les batailles du Christ, et, avant tout, le bon exemple et la prière. Mais l'action des catholiques ne se restreint pas à la prière et au bon exemple. Devant nous s'ouvre le vaste champ de l'apostolat des laïcs.

C'est là un apostolat au sens strict par lequel les laïcs participent à l'apostolat de la hiérarchie de l'Eglise. Il se situe sur le plan spirituel ou sur le plan temporel, dans la mesure où celui-ci est directement affecté par le spirituel. Par lui, le laïc accomplit l'œuvre pastorale elle-même de l'Eglise, il étend le royaume de Dieu.

A côté de cet apostolat direct, il ne faut pas négliger l'apostolat indirect qui permet à nos concitoyens de vivre leur propre religion de façon à pouvoir répondre toujours davantage à l'appel intérieur de la grâce de Dieu. Nous pourrions ainsi augmenter au sein des autres confessions le nombre de ceux qui, appartenant à l'âme de l'Eglise, sauveront leurs âmes et, peut-être, prépareront le chemin à leur entrée un jour dans l'Eglise visible.

Il va sans dire que dans notre apostolat nous devons beaucoup compter : sur la vertu de patience pour traiter avec nos frères non-catholiques et pour savoir attendre en toutes choses l'heure de Dieu ; sur la vertu de charité, avec un amour et une compassion sans bornes ; sur la vertu d'humilité qui nous aidera à voir que nous sommes des serviteurs inutiles dans la vigne du Seigneur, et qui nous enseignera une attitude de respect devant la mystérieuse action de la grâce et du salut de Dieu.

2. *L'action sociale des catholiques.*

L'action sociale des catholiques, qui prolonge l'influence de l'Eglise dans le domaine social et politique, est distincte de l'apostolat direct des laïcs. Nous avons vu que l'apostolat doit se situer sur le plan spirituel. Par contre, par l'action sociale, les catholiques agissent sur le plan temporel, sur le plan de la cité terrestre et des préoccupations de la vie terrestre.

Mais, bien que ces deux types d'action menée par les catholiques soient distincts, ils ne sont pas séparés. Il y a une relation inséparable entre eux. Effectivement, l'apostolat laïc mène à l'action sociale et y prépare, parce que même sur le plan temporel nos actions doivent procéder d'une inspiration chrétienne.

L'action sociale, cependant, a son objectif propre : l'amélioration de l'ordre temporel humain. En travaillant à cette amélioration, l'action sociale prépare le milieu temporel humain à la réception du message du Christ. Elle le fait objectivement en créant des circonstances externes favorables au message du Christ, et subjectivement en attirant les sympathies de nos concitoyens de façon à créer des contacts et un climat psychologique écartant les obstacles à l'action effective de la grâce divine. Il est manifeste que les deux principaux obstacles à la grâce divine sont le manque de contacts humains (car, généralement, Dieu opère par notre moyen), les antipathies et les préjugés personnels.

L'action sociale est donc bien un apostolat indirect, c'est-à-dire qu'elle permet de préparer indirectement les esprits et les cœurs des hommes à la réception du message du Christ et même, éventuellement, à leur entrée dans l'Eglise. Mais il y a là un danger subtil. Il est essentiel de se rappeler que cet apostolat indirect dans le domaine de l'action sociale ne doit jamais s'immiscer dans le service social en question, comme serait, par exemple, l'enseignement ou l'assistance médicale, ni y porter atteinte. L'action sociale peut et doit viser à une fin surnaturelle en tant qu'apostolat indirect, mais nous ne devons jamais perdre de vue la fin immédiate de l'action sociale, qui est l'amélioration de l'ordre temporel et l'allégement des maux temporels. Nous devons faire preuve d'intégrité professionnelle lorsque nous accomplissons les divers services sociaux. Ils ont un but par eux-mêmes. Nous n'enseignons pas à un enfant les mathématiques, uniquement pour le convertir. Nous ne soignons pas le corps d'un malade uniquement pour sauver son âme.

En fait, sur le plan naturel, chaque service social a sa propre fin, et notre travail dans ce service est motivé par notre devoir de collaborer avec nos concitoyens, également ceux qui ne sont pas de notre religion, dans un effort orienté vers le bien commun ; ensuite, sur un plan supérieur, en tant que chrétiens, notre travail doit être motivé par la charité surnaturelle, l'amour et la compassion pour nos frères qui sont dans le besoin. Naturellement, nous devons en même temps espérer que Dieu fera servir au bien spirituel de nos frères, comme il voudra et quand il voudra, les efforts humains que nous faisons pour leur bien temporel et nous devons prier pour cela.

3. *Règles de conduite.*

Maintenant que de nombreux catholiques sont appelés à prendre leur part, grande ou petite, dans le développement d'un gouvernement du Tanganyika responsable, certains problèmes se poseront à leur conscience lorsqu'il s'agira de coopérer avec d'autres religions sur le plan religieux. Le droit canon et les principes de la théologie morale nous donnent quelques indications explicites sur ce point.

On pourrait peut-être tout simplement les résumer ainsi :

Aucun catholique n'a le droit de participer activement au culte d'une autre religion, c'est-à-dire de prendre une part active à leurs cérémonies et services strictement religieux. Mais, dans des cas particuliers et pour de justes motifs, un catholique peut assister à ces cérémonies sans y prendre une part active, pour faire preuve de courtoisie et de respect, à condition qu'il n'y ait pas de scandale et que sa propre foi ne soit pas mise en danger.

Il n'y a pas là étroitesse d'esprit, mais compréhension réaliste de ce qu'est un catholique et de ce qu'il croit. Sa croyance veut que non seulement les questions doctrinales, mais aussi les prescriptions cultuelles relatives à la façon de rendre son culte à Dieu, fassent partie de la révélation dont le dépôt est confié à l'Eglise. Et tout en respectant le droit à la liberté de culte des non-catholiques, il ne serait pas raisonnable de nous demander, contrairement à notre conscience, de pratiquer le culte d'une façon autre que celle que nous croyons être la seule vraie.

Conclusion

Dans notre exposé des droits et des devoirs des citoyens catholiques qui participent à l'obtention du but de la société humaine, c'est-à-dire le bien commun de tous les citoyens, nous avons abordé beaucoup de domaines, et notre message pour chacun de ces domaines a été le même : le devoir de collaborer dans la liberté. Mais la collaboration des catholiques avec l'Etat et avec les autres citoyens de différentes religions présuppose toujours deux conditions très importantes :

1° L'intégrité de la foi catholique doit être sauvegardée.

2° Il ne doit y avoir ni ambiguïté ni équivoque dans notre attitude et notre action. Cela ne pourra être que si nous connaissons parfaitement la doctrine de notre religion et si nous la faisons connaître, et si nous nous efforçons de connaître et de respecter les convictions religieuses de ceux avec lesquels nous sommes en rapport.

Ces deux conditions nous font un impératif d'approfondir et d'affermir notre foi catholique en tant qu'individus et en tant que membres d'organisations catholiques. Il est évident que plus nous coopérons avec l'Etat et tous ses citoyens, comme c'est notre devoir, plus nous avons besoin d'organisations catholiques dans les milieux de jeunes, les milieux professionnels et les milieux du travail. C'est ainsi que nous serons équipés pour affermir notre foi, faire connaître l'évangile à ceux qui n'en ont pas entendu parler et jouer un rôle très important dans la création du nouveau Tanganyika qui nous est si cher.

Nous, les catholiques, citoyens des deux mondes, nous avons une lourde responsabilité, et une tâche formidable nous attend. Nous devons nous efforcer d'édifier dans cette cité terrestre qui est la nôtre cette unité qui n'est que l'ombre de cette autre unité, également objet de nos efforts, celle de la cité céleste. Réalisons cette unité dans la justice et dans la paix, et, surtout, dans la liberté, la liberté des enfants de Dieu.

Noël 1960.

LAUREAN, cardinal RUGAMBWA, *évêque de Bukoba ;* EDGARD A. MARANTA, *archevêque de Dar es Salaam ;* MARC MIHAYO, *archevêque de Tabora ;* JOSEPH J. BLOMJOUS, *évêque de Mwanza ;* JAMES HOLMES-SIEDLE, *évêque de Kigoma ;* ATTILIO BELTRAMINO, *évêque d'Iringa ;* VICTOR HAELG, *abbé-évêque de Ndanda ;* ANTHONY VAN OORSCHOT, *évêque de Mbeya ;* JEREMIAS PESCE, *évêque de Dodoma ;* ALFRED LANCTOT, *évêque de Rulenge ;* PATRICK WINTERS, *évêque de Mbulu ;* HERMANN VAN ELSWYK, *évêque de Morogoro ;* EBERHARD SPIESS, *abbé-évêque de Peramiho ;* EDWARD A. MCGURKIN, *évêque de Shinyanga ;* JOHN RUDIN, *évêque de Musoma ;* CHARLES MSAKILA, *évêque de Karema ;* EUGÈNE C. ARTHURS, *évêque de Tanga ;* JOSEPH KILASARA, *évêque de Moshi ;* ELIAS MCHONDE, *évêque auxiliaire de Dar es Salaam ;* RENATUS BUTIBUBAGE, *évêque auxiliaire de Mwanza.*

La réception de M. Henri Massis à l'Académie française

Réponse de M. le duc de Lévis Mirepoix au discours du récipiendaire

Tandis que la Coupole, sous un masque d'échafaudages, suit une cure de rajeunissement, l'Académie française, recevant le fastueux accueil de l'Université, vient d'entendre votre remerciement (1), au sein de cette Sorbonne, où vous fîtes en votre jeunesse, un si beau tapage.

Ho ! il ne s'agissait pas de ces claquements de pupitres, ou de ces vocalises fortement scandées, à quoi les étudiants recourent pour affirmer leur joyeuse indépendance. L'affaire relevait de plus importants soucis.

Peut-être y retrouverait-on un écho, fort lointain, de ce bruit mené jadis par maître François Rabelais contre un certain formalisme de l'illustre maison. Cette rencontre avec l'auteur de *Pantagruel* n'est pas sans pittoresque, et, si la gravité de votre style ne le rapproche guère des facéties du curé de Meudon, l'humanisme vous apparente incontestablement à lui.

Et c'était bien de cela qu'il s'agissait.

La rumeur, d'abord mystérieuse, parcourut la presse sous le vocable d'Agathon. On crut qu'il s'agissait de quelque intellectuel grisonnant qui se divertissait à vider son carquois du fond de sa retraite. L'on fut assez longtemps à découvrir le secret. L'intention d'Agathon n'était pas de se cacher indéfiniment, mais d'éveiller la curiosité avant de démasquer la jeunesse des auteurs, deux étudiants : vous-même et Alfred de Tarde, dont vous m'avez souvent rappelé la brillante activité dans cette campagne.

Parisien de Paris s'il en fut, puisque vous êtes né, comme vous le dites, « à Montmartre au temps des peintres », vous avez d'ailleurs quitté le lycée Condorcet pour tâter de l'Ecole des arts décoratifs, mais sans beaucoup insister. Retourné à Condorcet, vous assistez au cours d'Alain, que vous nommez si justement « un incomparable éveilleur d'esprit ». C'est lui qui vous donne le premier élan. Et vous voici en Sorbonne, où vous acquérez la licence de philosophie. Là se sont formés vos griefs.

L'ÉRUDITION CRITIQUE

Ayant franchi la même étape, deux ou trois années avant vous, je les aperçois clairement. De la philosophie, il ne subsistait guère, en dehors de l'histoire des systèmes, que ce que l'on appelait du nom rébarbatif de psychophysiologie, une parente pauvre de la médecine. La métaphysique était le fruit défendu. Cela signifiait la primauté donnée à l'observation scientifique sur l'interprétation personnelle. Mais, vous adressant à un public étendu, c'était sur l'ensemble des études littéraires que vous portiez le débat.

Vous les montriez en train de devenir un laboratoire de philologie, le commentaire des idées s'effaçant devant l'érudition et les spécialités, le raisonnement devant la boîte à fiches et la discussion grammaticale. Il ne fallait pas sentir là où l'on pouvait savoir.

Quant à l'histoire, désormais élevée à la dignité de science, elle ne devait pas entretenir plus de rapports avec la littérature que la physique ou la chimie. Les historiens, dites-vous, ont la phobie de l'esprit littéraire, le spectre de Michelet les hante !

La polémique fut très ardemment suivie. D'un côté, il y avait une jeunesse portée à conclure trop vite. De l'autre, les représentants du plus haut enseignement séculaire de la France, peu disposés à goûter tant d'audace !

En réunissant dans un volume les articles de cette campagne, vous eûtes la loyauté de publier les réponses et surtout le discours, resté célèbre, du doyen Croiset, dont vous respectiez le prestige de grand humaniste. Il eut l'habileté de rapprocher les contraires. Il disait :

« Jamais la méthode n'a défendu de réfléchir. Elle ne donne pas l'intelligence, mais elle lui permet de ne pas s'égarer. La bibliographie, la paléographie, nos programmes les appellent des sciences auxiliaires. Mais comment goûter un texte, en percevoir les finesses sans beaucoup d'étude et de savoir ?

« L'étude des méthodes est la préface naturelle des travaux que vous pourrez entreprendre plus tard.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1356 du 16 juillet 1961, col. 919, (*N. D. L. R.*).

Efforçons-nous d'être des savants, des érudits, parce que c'est indispensable et que c'est honnête. Mais soyons aussi des lettrés, parce que c'est une jolie chose et bien française. »

D'ailleurs, tout en frondant ce que vous nommiez l' « esprit de la nouvelle Sorbonne », vous eûtes cette élégance de montrer ce que vous pouviez en tirer vous-même. C'est ainsi que se détache, tout au début de votre carrière, et fort différent de vos autres ouvrages, le livre intitulé *Comment Emile Zola composait ses romans*. Le titre révélait aussitôt cette méthode dont vous alliez pourfendre les abus.

Il révèle autre chose encore, malgré cette campagne animée, un fond d'attachement personnel à ces maîtres dont votre évocation d'Emile Faguet nous donnait tout à l'heure une preuve délicate. Mon propre souvenir rejoint encore le vôtre. Quelle spontanéité, quelle simplicité humaine et gentiment distraite chez ce bon Faguet ! Comme vous, j'ai tiré sa sonnette, et, venu lui parler, entre l'écrit et l'oral de ma dissertation de licence, je reçus des félicitations sur un certain passage : « C'est vraiment très bien », dit-il.

Il s'agissait d'un fidèle écho de son propre cours ! Je n'ai pas osé le lui dire. J'ai eu tort, il en aurait ri le premier.

Revenons à votre ouvrage qu'il encouragea. Vous ne prétendiez point examiner le fond de l'œuvre de Zola, sa portée sociale, mais seulement les procédés de l'auteur. La méthode, l'énorme documentation, le souci des sources scientifiques, le plan général de l'œuvre minutieusement établi, l'influence prédominante de l'hérédité sur les personnages.

« Tous ces moellons, le fondateur du *roman naturaliste* les assemble, les soulève de son souffle puissant et en fait de la vie. »

Plein d'ambition et de confiance, il s'avoue à lui-même :

« J'ai trouvé l'outil de mon époque. »

Tel est, observez-vous, ce labeur d'un homme que vous nommez « un infatigable ouvrier des lettres et le plus honnête des artistes ». Après tant de luttes politiques où Zola s'était jeté à corps perdu, ces lignes venant d'un camp opposé témoignent, de votre part, d'une solide loyauté intellectuelle.

Dans le volume, sur un grand papier, que vous m'avez prêté, s'était glissée une lettre autographe, modeste et touchante, de la veuve du romancier, vous remerciant de votre entreprise.

Entre deux autres feuillets, j'ai trouvé une lettre de Jacques Bainville, sous le pseudonyme d'Henri Dartevel, s'excusant, avec une courtoisie raffinée, du malentendu qui l'avait porté à malmener quelque peu, dans l'*Action française*, cet ouvrage d' « un certain M. Massis ». Il devait plus tard s'établir une parfaite entente d'esprit et une inaltérable amitié. Il y a beaucoup d'imprévu dans votre existence. Mais votre doctrine ne vit pas en vase clos. Elle garde de vastes ouvertures sur le monde.

Une enquête sur la jeunesse

Cependant, après avoir excellé dans l'érudition critique, vous refusez d'y persévérer. Et cette controverse d'Agathon, toujours menée par vous-même et Alfred de Tarde, en éveillant l'attention de nombreux lecteurs, vous donnait à tous deux l'idée d'une enquête sur la jeunesse, d'où vous tirez une double conséquence, l'une à l'égard du public, pour élargir le débat, l'autre pour le resserrer à votre propre égard.

C'est par un profond renouvellement de ses vues sur l'existence que la jeunesse pensante marqua le début du XXe siècle. Elle se révolta contre la prétendue antinomie de la pensée et de l'action. Contre le dilettantisme, du haut duquel tant de ses aînés regardaient dédaigneusement passer la vie, elle dressa une volonté toute neuve.

L'histoire, disiez-vous, ne doit pas faire de nous des spectateurs. Il faut y entrer. Les années ne se comptent point par des fiches. Elles se marquent de résolutions. Les intellectuels ont assez regardé par la fenêtre de leur tour d'ivoire. Qu'ils descendent jusqu'au chemin, qu'ils marchent devant la foule. Et vous cherchiez la guérison contre ce que vous nommiez *le mal de Renan*, l'aimable doute, l'ironie caressante dont l'auteur de la *Prière sur l'Acropole* enveloppait une vie qu'il ne voulait qu'harmonieuse.

« Son incontestable génie littéraire ne masquait-il pas la débilité de sa pensée, à une époque plus soucieuse d'être séduite que d'être conduite ? »

Telle est votre heureuse expression.

Il vous fallait conquérir la certitude. Vous la trouviez déjà sur un premier échelon : la fierté nationale agissante, l'incorporation aux destinées de la patrie, et vous rendiez à cette *notion de service*, faussement interprétée comme un abaissement, sa vraie place, à côté de *la notion d'honneur*.

Péguy disait, près de vous :

« Nous assistons indéniablement en ce temps-ci à une profonde et violente renaissance française. »

Tous les intellectuels ne vous suivaient pas et le choc des idées est un aspect de la libre France. Mais ceux qui vous accusaient d'aspirer à la guerre ne la voyaient pas venir d'en face et ne devinaient pas votre souci de vous préparer seulement à la soutenir.

Autour d'Agathon s'étendait la controverse. Et vous pouviez recueillir d'un homme d'Etat, bien éloigné de votre horizon, Edouard Herriot — qui devait apporter sa renommée à notre Compagnie — ce témoignage :

« Sur tant de ruines accumulées, un jeune Dieu surgit et s'impose, il se nomme le courage. S'il faut en croire Agathon — et j'y suis disposé — la jeunesse contemporaine honore le caractère, la personnalité, l'empire de soi. Puis elle est, cette jeunesse, patriote. Ah ! comme elle a raison. »

D'autres, bien mal inspirés, affectaient de ne tenir que pour verbal ce courage qui allait bientôt signer, d'un sang généreux, son authenticité.

Une école a penser : l'orthodoxie catholique

Mais, avant de vous retrouver en action, parmi cette jeunesse, poursuivons un moment votre voyage intérieur.

Vous aviez atteint un premier palier de certitude, la réalité nationale. Elle ne vous suffisait pas, bien que des maîtres, vers qui montait votre admiration, s'en fussent contentés : un Barrès, que nous retrouverons tout à l'heure ; un Maurras, à qui j'ai eu l'honneur de succéder sous la Coupole. Mais celui-ci n'avait-il pas dit : « En esthétique, en politique, j'ai connu la joie de sentir dans leur haute évidence des idées mères, en philosophie pure, non. »

Il lui fallut attendre ses derniers jours.

Pour vous, la nécessité apparaissait de dépasser le monde expérimental. Et vous écriviez : « L'homme a besoin pour vivre d'une vérité qui ne soit pas relative. »

Le christianisme qu'un Maurras admirait, mais ne retenait que dans ses applications uniquement humaines, c'est à sa théologie tout entière que vous attachiez définitivement votre conviction. Vous ne comptiez que vingt-sept ans ! Pour rapide qu'elle fût, toutefois, cette ascension vers la certitude totale, vers la fixité de l'esprit, ne s'était pas accomplie sans angoisse ni peine.

« Là où nous sommes, nous n'y sommes pas arrivé sans débat, nous l'avons payé », confiez-vous.

Emile Henriot, dont nous déplorons la perte si soudaine, et qui devait être l'un de vos parrains, a laissé, parmi ses derniers écrits, un article sur votre livre *De l'homme à Dieu*. Il se flattait d'être votre ami, bien que n'ayant rien d'autre en commun avec vous que « la recherche passionnée

de la vérité ». Il aimait votre rectitude, votre dignité, votre désintéressement, ce qui ôte toute malignité à la boutade que voici :

« Quel inquisiteur il eût fait, sans avoir à changer seulement de visage, émacié, au regard ardent, comme est le sien, propre à être peint par le Greco, ou par Zurbaran. »

Inquisiteur de vous-même ? On peut le soupçonner par cette sévérité que vous exercez sur votre propre esprit. Inquisiteur à l'égard des autres ? Il y aurait là une ardeur à punir qui ne fut jamais, de votre part, qu'une ardeur à convaincre.

Pour parvenir à cette fermeté de pensée, avez-vous suivi un maître ? Je ne le crois pas. Je ne vous vois complètement le disciple de personne, sauf de l'orthodoxie catholique. Sans doute, comme tout écrivain, avez-vous subi, accepté, recherché des influences, et, dans ce sens, connu des maîtres, non un seul, des auxiliaires de pensée.

Dans la plupart de vos ouvrages : *Visages des idées, Jugements, Evocations, Maurras et notre temps, De l'homme à Dieu*, vous marquez ce souci qui vous est particulier, de ne pas enfermer vos idées à la manière d'un Descartes, dans le labyrinthe de la pure abstraction, mais de partir à la recherche de ceux que vous appelez « les écrivains d'influence ».

On a fort discuté le titre de *Jugements* que vous avez donné à l'un de vos ouvrages. Les jugements littéraires se peuvent répartir en trois sortes : ceux que prononcent les aînés sur les cadets. Souvent péremptoires ne sont-ils pas fragiles ? Ceux des contemporains entre eux, la perspective manque ! Enfin, les jugements des cadets sur les aînés. Bien qu'ils paraissent téméraires, ils ont les faveurs de la postérité.

Dans ce qu'André Lang nomme un « tumulte contenu avec effort », vous les avez exercés tous les trois, suivant une règle d'or : respecter la liberté d'expression de l'artiste, réserver tout le poids de la critique à la pénétration d'une œuvre dans les consciences.

De là une série de rencontres où de grandes ombres se mêlent aux présences vivantes, aux fortes amitiés.

Maurras... et Anatole France

Maurras détestait Pascal qui, néanmoins, le hantait :

« Plus je le lis, plus il me fait horreur, lui, sa sœur, sa nièce, toute la bande ! Ils sont durs, perdus d'orgueil. Leur charité est toute hérissée de haine. »

Vous les aimez, vous les admirez l'un et l'autre. Et vous écrivez sans trouble : « Rien de plus libre, de plus stimulant que le climat familial où grandit le jeune Blaise... Une société heureuse, brillante et polie. Une telle vie émerveillée par le triomphe des facultés raisonnables, conduites avec rigueur jusqu'à ce point où elles connaissent et acceptent leurs limites. »

Mais quand vous dites :

« Pascal combat au poste de solitude. Il se dresse seul et nu, toute l'âme hors de son corps blessé. »

Ne semble-t-il pas que ces nobles expressions s'appliquent aux dernières années de Maurras et qu'ainsi vous rapprochez ces deux « grands écrivains d'humeur ». Mais vous marquez combien le point de départ de l'auteur d'*Antinéa* est différent de l'intuition et de ce que nous pourrions appeler *la saisie du divin* chez Pascal. Celui-ci se fonde sur la mystique et le monde intérieur. Celui-là, sur une esthétique, révélée par deux paysages, son horizon natal, colonie grecque de Martigues, et la colline de l'Acropole, pour remonter « aux lois spécifiques qui gardent de la mort l'homme en société » !

« Grandeur de l'homme, misère de l'homme, voilà ce qu'un Maurras, tout comme un Pascal, découvre dans le spectacle du monde. »

Puis-je m'arrêter un instant à une controverse, sans la moindre animosité, où l'humour se mêlait à la dialectique. Le philosophe du Parthénon, recourant à sa méthode empirique, posait que les lois de la vie politique se révèlent plus efficaces qu'une morale individuelle, pour secourir la faiblesse humaine, et atteignent, indirectement, mais sûrement, le même résultat.

Et de vous insurger contre ce que vous nommiez une « doctrine mécaniste » qui niait un peu trop l'initiative, l' « effort cornélien ».

Voici la réplique de Maurras :

« Peut-être croyez-vous, mon cher Massis, que l'on fait des enfants ? Détrompez-vous, on embrasse sa femme ! Les enfants viennent quand ils viennent, comme ils peuvent venir ! »

Et vous vous laissâtes convaincre, je ne dirai point par cette boutade, mais par des démonstrations fort savantes, qu'un certain moralisme individualiste ne présentait rien que d'illusoire, à vouloir se passer des grandes lois de l'univers, de l'espèce et de la politique, au sens aristotélicien du mot.

Non que vous fussiez ainsi amené à nier le perfectionnement intérieur, la libre énergie personnelle, mais à la ramener, de la démesure idéologique à des proportions efficaces, à les insérer dans la trame des événements.

« On ne se substitue ni à la nature ni à Dieu. »

Pendant ce temps se poursuivait le dialogue entre ces deux penseurs : Barrès, Maurras. Barrès lui-même, se définissait ainsi :

« Chacun a son rôle. A Maurras la forme didactique de la leçon, des conseils à autrui, des polémiques, du système. Qu'on me permette ce que je me surprends à faire sans en avoir le projet : la méditation. »

Cette méditation barrésienne, vous la montrez :

« Orientant les jeunes hommes, les excitant à vivre, leur communiquant un certain ébranlement de l'âme, dont son art avait le secret. »

Entre les deux se place Anatole France, pour l'excellence du langage et le grand cas que l'un et l'autre faisaient de lui. Ceux-là vous communiquèrent leur flamme, celui-ci vous toucha de la grâce de son esprit.

Il vous accueillit « *villa Saïd*, sur un siège de prélat, enveloppé dans une robe de bure, le chef couvert d'une calotte de soie écarlate ».

Ce qu'il dit de Bergson ne vous plut guère :

« M. Bergson essaie de mettre un nouveau corset à l'infini. » Mais vous l'entendîtes parler de Racine « comme personne ne le fit ». Vous aviez devant vous « le gardien et le prêtre du parler aux douceurs souveraines ». Un incident de mince apparence vous frappa :

« J'ai vu M. France recommencer jusqu'à cinq fois une lettre à un fournisseur pour en chasser les répétitions de verbes auxiliaires, c'est la plus belle leçon de français qui m'ait été donnée. »

Vos écrits témoignent combien vous en avez tiré profit !

Lors de cette visite, vous n'en étiez pas encore au parti délibéré qui restera le vôtre, et vous preniez le divertissement de lui offrir un petit conte pyrrhonien de votre façon, qu'un de vos auditeurs eut, plus tard, la malice de vous resservir.

« Vous veniez de parler — raconte Yves Gandon — de la *vérité imprescriptible*. Un jeune homme s'avance alors et vous demande la permission de lire un texte sur la vérité ainsi conçu :

— Prenez toujours son parti, sans être bien sûr qu'elle soit autre chose qu'un mot.

Ces lignes, ajoute le lecteur, sont extraites du *Puits de Pyrrhon*, de M. Henri Massis.

Alors, sans vous déconcerter un instant, vous décochez cette réponse :

— Et voilà ce que j'appellerai revenir de loin.

De Bergson a Psichari

Regardons une autre grande figure de la galerie de vos livres.

« Dans notre bagne matérialiste, Bergson introduisit la liberté. » Et cette fois, ce qui est rare dans vos peintures, c'est par quelques traits physiques que vous présentez la personne morale :

« A 5 heures le maître paraît, un grand recueillement, un silence parfait s'établit aussitôt. Petit, sec et comme immatériel, le col fermé, en redingote et cravate noire, M. Bergson porte, sous un large front limpide, un visage effilé, au nez en bec d'aigle. Sous la voûte de ce front chauve, modelé pour la méditation et les soins intellectuels, des yeux d'une étrange fixité, qui ressemblent à ceux des oiseaux nocturnes, habitués à voir dans les ténèbres, des yeux vifs qui se cachent sous l'ombre des sourcils, mais jettent des lueurs brusques lorsque jaillit le mot attendu, où l'idée soudain devient intelligible. Tout ce qu'il dit n'est qu'indication, que vérité murmurante.

De quoi parle-t-il ? De la personnalité.

— Notre personne nous apparaît comme une anticipation sur l'avenir. Notre moi est fait de notre passé, de notre présent, mais il est surtout penché sur le futur.

Plus bas, il ajoute :

— La personnalité, c'est un élan qui est emprisonné par une force pesante : aussi est-elle essentiellement un effort. »

Vous écrivez, dans *Evocations :* « Je me souviens encore de ce soir de décembre où Henri Franck avait obtenu de la comtesse de Noailles qu'elle assistât à un cours de Bergson. Toute menue, serrée, à peine assise au milieu du groupe de normaliens, elle contemplait de son regard d'aigle royal le merveilleux artiste pour qui la métaphysique n'était qu'une réflexion sur l'art, et l'art, lui-même, une métaphysique figurée.

Quand nous sortîmes et qu'avant de franchir la grille du Collège de France, nous osâmes lui demander son impression sur ce qu'elle venait d'entendre :

— Mais je sais tout cela depuis que je suis née ! s'écria-t-elle. Admirable privilège de la poésie !

A nous, étudiants de Sorbonne, pour qui le réel n'était plus qu'abstraction et sèche analyse, cette philosophie nous restituait la richesse de la vie intérieure, de la sensibilité, et c'était comme un souffle frais qui passait sur nos âmes. »

Toutefois, d'une rencontre de hasard au détour du boulevard Exelmans, surgit, avec le philosophe, un entretien inattendu et déconcertant. Il vous parla de vos études, s'informa de vos travaux et aborda enfin le sujet où depuis le début de la rencontre vous cherchiez à l'attirer.

« La vérité, reprit-il doucement, elle se fait..., elle se fait dans l'ordre de la physique. Oui... elle se fait dans d'autres ordres, elle en approche et sans doute... *plus tard.* » *Plus tard...,* mais déjà vous n'entendiez plus. Contre ces deux mots, votre esprit butait. Il vous fallait l'absolu.

C'est avec Maritain, avec Claudel, avec Péguy, avec Psichari que vous l'avez trouvé.

Le Moyen Age, cette époque où l'Europe formait un seul peuple — et dont vous parlez avec tant de pénétration — revivait en vous, dans la plus haute spiritualité, dans son unité splendide.

L'Occident tout entier est aujourd'hui à la recherche de cette union perdue qui fut pratiquée et sentie dans chaque poitrine humaine, sous le signe de la croix. Et, comme ces chevaliers au cœur tranquille, ignorant l'inquiétude, bardés de confiance, plus encore que de fer, vous vous êtes, vous et vos amis, véritablement croisés. Vous n'étiez ni des cénobites ni des anachorètes, vous alliez devenir des moines guerriers, obéissant à cet appel des armes que faisait retentir Ernest Psichari, votre guide, votre compagnon dans les étapes de la spiritualité.

De quelle main ferme élevait-il le gonfanon ! Il paraît ! Votre plume l'évoque : « Au physique toute sa personne s'affirmait en vigueur, en santé en exubérance. Quel singulier garçon ! On eût dit que tous ses ancêtres se levaient, se querellaient les Bretons, les Hollandais, les Orientaux et les Celtes, les Hellènes et les Vénitiens, les catholiques et les protestants, les mystiques et les téméraires. »

« Et l'on voudrait, s'écriait-il, que je ne mette pas de l'ordre dans ce désordre qu'en naissant j'ai trouvé en moi ? Je n'ai qu'un moyen, un seul me rattacher à un *ordre donné* parmi les hommes et, pour devenir libre, me faire dépendant. »

A lui aussi, il en avait coûté ! Le lieutenant Psichari, petit-fils de Renan, allait devenir un P. de Foucauld resté sous l'uniforme.

Votre groupe de jeunes écrivains relevait ce double défi qui eût paru insoutenable quelques années auparavant parmi la jeunesse :

« Porter la religion, que les esprits forts traitaient de murmure de femmes, et le patriotisme d'image d'Epinal, à une position intellectuelle incontestable. »

Et le maître du scepticisme qui régnait alors sans partage sur les lettres françaises, devait bientôt vous rendre un hommage émouvant. Ayant lu un article de vous dans *l'Opinion,* Anatole France vous écrivait, le 22 avril 1915 :

« Vous avez peint en traits ineffaçables « cet héroïsme devenu une attitude constante et humble » et « cette amitié, cette communion humaine » devant l'action terrible que vous avez pratiquée d'un si grand cœur. Permettez à un vieux Français de vous embrasser. »

En effet, depuis huit mois, la France était entrée dans la Première Guerre mondiale.

Le sang de vos amis et le vôtre s'était déjà répandu :

Le 22 août 1914, Ernest Psichari est tué à l'ennemi.

Le même jour, tombe Alain Fournier.

Le 5 septembre, Péguy !

Le 15 janvier 1915, le caporal Massis, du 3e bataillon de chasseurs à pied, sous les ordres du commandant Léon Madelin, frère de l'historien est blessé devant Notre-Dame de Lorette, à l'attaque d'une tranchée allemande, et, cité à l'ordre de l'armée, reçoit la croix de guerre.

Le 9 juin devait tomber Paul Drouot, votre frère de bataille, dont la noblesse d'âme a laissé son empreinte sur toute votre vie.

Nommé sous-lieutenant en juillet 1915, vous rejoignez le 66e bataillon de chasseurs à pied en Argonne. Et pour aller jusqu'au bout de votre périple guerrier, il suffit de lire cette nouvelle citation à l'ordre du jour de la mission navale en Grèce, où nous apprenons que le bateau qui vous ramenait en France ayant été coulé, votre sang-froid donne à tous un exemple de courage admirable.

Permettez-moi, d'ajouter, monsieur, que de tels souvenirs ne vous dépayseront pas dans notre Compagnie.

D'une guerre a l'autre

Cette première guerre mondiale laisse, aujourd'hui, dans le temps, assez de perspective pour offrir à l'histoire quelques traits essentiels.

Peut-on contester qu'elle ait atteint l'un des sommets les plus hauts et les plus purs de notre existence nationale ? On chercherait en vain à travers nos siècles, une trêve plus loyale, dans la déconcertante et persistante querelle française que, malheureusement, les dangers n'ont pas toujours suffi à contenir. Elle semblait alors vraiment éteinte, dans ce qu'on a si justement nommé *l'union sacrée,* l'union profonde des pensées et des cœurs, dans un consentement général à une même action, dans la clarté du but, dans l'orgueil lucide et ensanglanté de plusieurs millions de soldats vivants, appuyés sur plus d'un million de morts

pour barrer l'entrée de nos vallées à l'ennemi — même dans leurs murmures où la fière indépendance de la race ne perdait pas ses droits — dans l'allégresse du sacrifice, dans l'aveu sublime et presque naïf d'une gloire incomparable et totalement désintéressée.

L'ardeur toujours si vive, en ce pays, des opinions politiques était mieux qu'étouffée, elle participait à un souffle unique. Lorsque Charles Maurras intitulait un livre *Quand les Français ne s'aimaient pas*, n'était-ce pas pour affirmer que désormais ils s'aimaient, qu'ils voulaient continuer à s'aimer. Et les plus fervents royalistes marchaient de tout leur cœur sous les drapeaux de la République.

C'est ce qu'il faut souligner.

Le maréchal Joffre avait coutume de dire que, s'il avait perdu la première bataille de la Marne, personne ne lui en aurait envié la responsabilité. Ce qui est vrai pour cette bataille est vrai de toute la guerre. Admirateur convaincu d'un millénaire de monarchie constructive, je me sens à la fois plus libre et plus obligé de reconnaître la signature de la IIIe République dans cette guerre gagnée.

C'est la République de Poincaré qui a mis le pouvoir aux mains de Clemenceau, le bâton étoilé aux mains de Joffre, de Foch, de Pétain, de Franchet d'Esperey, de Fayolle, de Lyautey et la baïonnette ou le sabre aux mains des Psichari, des Alain Fournier, des Péguy, de tant de leurs émules et jusque parmi nous !

C'est elle, avec Barthou, qui a fait la loi de trois ans, c'est elle qui, mieux que de se faire obéir, s'est fait écouter d'un grand peuple ombrageux. Sans doute devait-elle s'effriter par la suite et sombrer, vingt ans après, sous l'invasion. Mais laissons-lui, parmi les gloires de Versailles, la grande journée qu'elle y a vécue. L'humiliation de 1871 s'est effacée sous les mêmes lambris. C'est une apothéose du prestige français...

L'ascension s'arrête là. Les mêmes parchemins qui consacrent la victoire consomment aussitôt la perte de la paix. La confiance un peu mesurée de nos alliés ne va pas jusqu'à nous accorder, malgré les efforts de Clemenceau, des garanties naturelles, remplacées par un traité fragile et plein d'explosifs.

La paix n'est pas seulement perdue pour la France, elle l'est aussi pour l'Europe, pour le monde, par l'éviction des Habsbourg, dont la nouvelle orientation marquée par l'empereur Charles vers une politique libérale et respectueuse des nationalités fédérées pouvait garantir l'Europe centrale des intrigues de l'Anchluss et du démantèlement fatal à ses libertés.

Notre confrère Jacques Chastenet, au cinquième tome de son *Histoire de la Troisième République*, nous confie un mot de Clemenceau :

« Ce traité sera un perpétuel devenir, à moins qu'il ne soit un fiasco complet. »

L'attention des anciens combattants qui auraient pu avoir une influence massive sur la politique nationale, fut endormie par une idéologie brumeuse. Abusant de leur générosité, on leur fit accroire qu'ils s'étaient battus pour la paix du monde, alors qu'ils s'étaient donnés à quelque chose de beaucoup plus simple et de beaucoup plus vrai, la protection de leur terre et de leurs foyers. L'illusion et la déception réveilla, chez nous, la vieille querelle gauloise. Le jeu des partis, que la France d'avant 1914 avait assez allégrement supporté, rompit l'équilibre civique, tandis qu'à l'Est remontait une menace que le pays ne voulait plus voir.

Alors, monsieur, sans vous décourager, vous reprenez votre poste. *La Revue Universelle* où vous secondez Bainville, relance la bataille des idées. Cet historien, si sûr et si informé de la continuité française, et, de surcroît, un prestigieux écrivain, disparaît prématurément. Vous lui succédez. Dès 1927, vous aviez publié cette *Défense de l'Occident*, cri d'alarme révélateur des dangers qui s'approchent, et en même temps vaste spectacle des idées-forces qui allaient se disputer le monde. Vous nommez les périls : germanisme, bolchevisme, asiatisme.

Le ressort dangereux du germanisme — dont nous voyons aujourd'hui l'Allemagne de l'Ouest, avec Adenauer, se dégager loyalement pour se souder à l'Occident — c'est qu'il substitue à la notion de l'être celle d'un perpétuel devenir, portant en soit et comme par nature, la fluidité des engagements et la surprise des lendemains.

Quant à l'Asie, elle se caractérise en une tendance de la personne à se défaire, à se fondre dans le mystérieux ensemble des choses, pente sur laquelle les Asiatiques savent se retenir par accoutumance, et qui est fatale à l'Européen.

Le bolchevisme est le véhicule de ce double danger, et son peuple, à l'image de la steppe, ne connaît pas de limite à ses impulsions et à ses sensations, sinon celle de la force.

Ces courants étrangers circulent parmi les esprits français, curieux de ce qui ne leur ressemble pas et de ce qui les trouble.

C'est sur une France en désarroi qu'éclate la seconde guerre mondiale. Certes, le courage individuel, l'abnégation des sacrifices cachés, l'héroïsme secret des missions dangereuses, le refus de consentir à l'étouffement du pays, l'obstination plus forte que la force, ces vertus ne le cèdent en rien à celles de la génération de l'autre guerre. Mais les misères de l'occupation ont extirpé des cœurs cette union sacrée qui fut la grande consolation des anciens sacrifices et le mot d'ordre des vieilles batailles.

Forts de *l'Appel du 18 juin*, les uns affirmaient ce vers de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Les autres restaient dans l'hexagone pour l'empêcher de se dessécher et de devenir stérile.

Vous avez, non sans mérite ni dangers de toutes sortes, à travers les contradictions et les tourmentes, gardé fidélité à l'héritage intellectuel de l'Occident, qu'il fallait sauver pour l'avenir.

Mais quand les armées françaises, sous des chefs dignes de leurs aînés, eurent reconquis par tant de génie militaire, de bravoure et de sacrifices, leur propre sol meurtri, les âmes, longtemps, sont demeurées farouches !... Les événements n'étaient guère de nature à leur rendre la sérénité.

Les armes nouvelles avaient affreusement mêlé le sang des populations pacifiques à celui des soldats. Et lorsque la victoire eut couronné l'héroïque ténacité de la France et de ses alliés, la paix de l'univers, comme après 1918, fut encore manquée. Et ce n'est, il faut bien le dire, ni de la faute de la France ni celle de l'Angleterre si, derrière les ruines de l'hitlérisme, trop d'illusions généreuses chez l'ami d'outre-Atlantique ont laissé grandir par les traités un panslavisme menaçant et par son idéologie et par ses armes.

Quant au premier enjeu, qu'était-il devenu ? Après avoir commencé une juste guerre pour sauver la Pologne, on ne lui laissait que de nouvelles chaînes.

Cependant, il fallait bien, au milieu des solutions provisoires, émerger du désarroi, et non seulement réapprendre à vivre, mais réapprendre à penser. D'ailleurs, il est juste de reconnaître les efforts que ne cessent d'accomplir, en ce moment, les Etats du monde libre pour obtenir ce redressement essentiel.

Pour la troisième fois, monsieur, vous retournez à votre tâche, celle-là même que vous venez de définir si fortement devant nous. Il faut refaire la personne humaine, selon les conditions de la vie de l'Occident, sinon périr.

« Nous sommes des héritiers d'une civilisation que nous n'avons pas faite et qui nous a faits. »

Elle est issue du monde gréco-latin et du chris-

tianisme. Ses mots de ralliement sont : personnalité, unité, stabilité, autorité, continuité. La France en est redevable au monde. Ainsi vous exprimez-vous.

Quand le torrent des découvertes semble vouloir tout arracher des siècles accomplis, vous proclamez que *les Idées restent* et que l'on est dans le vrai ou dans le faux quelque soit l'antiquité ou la nouveauté d'une théorie. Vous êtes, selon votre propre aveu, *un homme d'opinion définie*, non pour épouser le drame du monde, mais pour y faire face. Clamez-vous dans le désert ? Adoptez-vous une attitude d'isolement que d'aucuns vous reprochent ?

Nous venons de vous écouter et nous voyons bien que votre résolution de foi est tout le contraire d'un beau désespoir. Je la vois plutôt confiante, non point mesquine, aux dimensions d'une école, mais adressée à tout l'univers intellectuel.

Lui aussi est menacé, comme l'univers matériel, d'une sorte de bombe atomique qui tend à faire éclater la pensée et à disperser, sur un horizon sans rivage, les débris de la personne humaine. Toute votre œuvre, au contraire, dresse devant la subversion de l'intelligence, l'indépendance et l'unité du roseau pensant.

Souvenir d'un grand prélat

Votre prédécesseur, dont vous avez su faire revivre, comme si vous l'aviez personnellement connu, la noblesse d'âme, la richesse de l'intelligence, la vaste culture, la sincérité apostolique, les positions solides devant le problème du monde, se serait plu, n'en doutons pas, à rapprocher deux titres de vos livres pour en faire une devise et il aurait pu dire :

Les idées restent pour la défense de l'Occident.

On pouvait lire sur son visage toute l'étendue de sa personnalité : visage sculpté en force, mais adouci par une expression de bonté et de courtoisie, éclairé d'un regard perçant qui n'empruntait rien à la violence et tout à la conviction. Quelle force morale en sa bonne grâce ! C'est lui qui disait :

« Il faut mourir aimable si l'on peut. »

Cet homme d'étude n'eut aucune peine à devenir un homme d'action. Grand voyageur, on le vit, tour à tour, en Palestine se pencher sur le berceau du christianisme, puis au Canada saluer la tradition catholique la plus fervente du Nouveau Monde. Et surtout, pendant quarante ans, il visita ses paroisses, leur insuffla sa vigueur spirituelle parce qu'il savait se faire aimer.

Quand on lit ce qu'il écrivait du Curé d'Ars, on découvre vraiment la fibre apostolique de son âme.

Sa vie académique n'était pas moins active que sa vie pastorale. Il l'affirma non seulement par ses propres ouvrages, mais par ce *Dictionnaire des lettres* auquel il appela nombre d'entre nous à participer. Le plan qu'il en conçut ne consiste pas seulement à diriger vers les sommets, la lumière mais à l'étendre à toutes les activités intellectuelles de chaque siècle, de manière à en saisir le mouvement général.

Un de ses derniers écrits est une préface au volume sur le XVIIIe siècle. Il y montre pertinemment les qualités fortes de cette époque, trop oubliée pour sa grâce légère. Les caractères, d'une apparente insouciance, s'y sont forgés, capables de supporter les chocs et les remous de la Révolution.

Qu'il me soit permis d'ajouter à mon tour un souvenir personnel. C'était au cours d'une audience que m'avait accordée le Pape Pie XII. Le Souverain Pontife vint à évoquer l'élévation de notre confrère à la pourpre.

« Nous avons, dit-il, appelé d'abord Mgr Grente au cardinalat pour son mérite et la longue confiance que Nous mettons en lui, mais Nous désirions, en même temps, honorer en sa personne l'Académie française qui Nous est si chère. »

Ainsi se rejoignaient, en cette illustre promotion, la valeur personnelle et la valeur représentative.

L'Académie ! Comme le cardinal la connaissait bien ! Il avait le sens très fin de cette diversité des valeurs françaises en laquelle notre Compagnie affirme, respecte et harmonise la libre expression d'un même génie national.

***

C'est dans cet esprit, monsieur, nous le savons, que vous partagerez notre tâche séculaire, cette veille discrète et attentive sur le trésor du langage qui, en vérité, est œuvre commune, reçoit ses apports de tous les métiers, de toutes les tendances, de tous les cœurs et dont il s'agit seulement d'écarter les altérations en favorisant sa florissante continuité.

Événements et Informations

AOUT 1961

M. 2 AOUT. — A *Albi*, mort de S. Exc. Mgr Marquès, archevêque d'Albi. Né à Gaillac, en 1901. Après son ordination sacerdotale, il est d'abord professeur, puis directeur à l'école Sainte-Anne d'Albi. En 1953, il est nommé auxiliaire de Mgr Moussaron, auquel il succédait quatre ans plus tard, en 1957. Pendant la guerre, il avait servi comme chef de bataillon et il était officier de la Légion d'honneur.

A l'étranger. — A *Moscou*, visite officielle de *M. Fanfani*, président du gouvernement italien, accompagné d'une dizaine de ministres. Accueilli par M. Khrouchtchev à l'aérodrome, il a tout de suite été conduit au Kremlin pour des conversations sérieuses.

— A *Washington*, le département d'Etat annonce que le Japon a rejeté la demande américaine qui lui demandait de pouvoir se servir des ports japonais comme escales des sous-marins atomiques.

— A *Washington*, à l'issue des entretiens Kennedy-Cheng-Cheng, un soutien américain, économique et militaire, est confirmé à la Chine nationaliste et l'on refuse tout accord sur l'entrée de Pékin à l'O. N. U.

— A *Rome*, mort du *cardinal Canali*, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il avait dirigé sous Pie XII toute l'administration matérielle du Vatican ; il était grand pénitencier, membre du tribunal suprême de la signature apostolique, président de la Commission pontificale de l'Etat de la Cité du Vatican, grand prieur de l'Ordre de Malte et grand maître de l'Ordre des chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

— *Afrique nouvelle* publie une déclaration de *M. Joachim Bony*, ministre ivoirien de l'Education nationale, sur le *développement de l'enseignement en Côte-d'Ivoire*. Dans l'*enseignement primaire*, depuis 1950, le nombre des élèves a décuplé (taux de scolarisation, 43 %) ; à la rentrée d'octobre 1960, les écoles publiques groupaient 161 825 élèves ; les écoles privées, 74 298. Au cours de l'année 1960-1961, 869 étudiants ivoiriens ont

poursuivi leurs études en France au titre de boursiers nationaux.

J. 3 AOUT. — A *Marseille*, 2 000 rapatriés ont débarqué, venant de Tunisie.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, discussion *Fanfani-Khrouchtchev* sur la situation internationale. M. Khrouchtchev suggère des pourparlers sur Berlin ; il s'en prend aussi aux bases militaires à l'étranger et à la décolonisation, surtout à propos de Bizerte.

— Au *Congo*, le président désigné, M. Adoula, a obtenu l'investiture devant le Parlement.

— A *Londres*, carte blanche a été donnée à *M. Macmillan* pour engager avec les « Six » du Marché commun des négociations qui pourraient commencer au début d'octobre ; les travaillistes s'abstiennent.

V. 4 AOUT. — A *Paris*, le premier ministre, M. Debré, refuse de se prêter à la convocation du Parlement réclamée par les paysans ; les présidents des groupes de la Chambre devront se réunir pour étudier les suites qu'ils peuvent donner eux-mêmes au projet.

— A *Clairvaux*, on annonce que les généraux Challe et Zeller, ainsi que leurs codétenus, ont été transférés de cette prison de droit commun à la prison de Tulle, nouvellement modernisée, et où ils seraient à l'abri de promiscuités déshonorantes pour l'armée.

— *Les Cahiers du musée social* (juillet-septembre) signalent qu'un arrêté du 16 juin 1961 (*Journal Officiel* du 4 juillet) fixe les conditions de prise en charge par le *Service d'aide sociale à l'enfance* des frais d'entretien et d'éducation des *mineurs recueillis par des particuliers ou des œuvres*, conformément à la loi du 24 juillet 1889 sur la *protection des enfants moralement abandonnés*.

A L'ÉTRANGER. — A *Budapest*, on annonce la mort de *Zoltan Tildy*, premier président de la République hongroise. Il était entré dans le gouvernement révolutionnaire d'*Imre Naggy*, et avait été emprisonné et libéré après deux ans.

— A *Berlin-Est*, le gouvernement prend des mesures d'exception contre les frontaliers, qui pèseront sur leurs finances ; il semble vouloir décourager ainsi les 40 000 ouvriers de Berlin-Est travaillant ordinairement à l'Ouest.

— Au *Congo*, l'O. N. U. déclare qu'elle ne s'opposera pas à une action militaire du nouveau gouvernement contre le Katanga, mais n'y participera pas.

— A *Moscou*, le Kremlin a fait tenir aux ambassadeurs occidentaux des notes qui les informent, avant leur propre réunion, des positions soviétiques sur *Berlin* et de la décision de signer un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est.

S. 5 AOUT. — A *Paris*, réunion des trois Occidentaux, qui étudieront la réponse de Moscou, qui vient de leur être adressée, ainsi que les mesures à prendre en prévision de surprises à *Berlin*.

A L'ÉTRANGER. — A *Punta del Este* (*Uruguay*), ouverture de la Conférence pan-américaine. *M. Dillon*, envoyé américain, a montré les Etats-Unis prêts à soutenir un grand effort de planification contre les maux sociaux et économiques dont souffre le continent.

— A *Malines* (*Belgique*), on annonce la mort de *S. Em. le cardinal Van Roey*, archevêque de la ville, décédé à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Né à Vorselaer, dans la Campine ; dès 1903, il est chargé de cours à l'Université de Louvain ; en 1907, il devient vicaire général du cardinal Mercier, et, le 12 mars 1926, il était nommé archevêque de Malines.

— A *Tunis*, le gouvernement annonce qu'il a reçu un crédit de 12 millions de roubles (140 millions de NF) de la part des Soviets, à titre d'assistance technique.

— A *Dakar* (*Sénégal*), un accord intervenu entre le Sénégal et la France reconnaît l'organisation de l'Université de la ville et une équivalence de diplômes délivrés selon la réglementation française.

D. 6 AOUT. — A *Paris*, les ministres des Affaires étrangères des « Quatre » ont envisagé les mesures contre toute menace et décidé de ne prendre aucune initiative diplomatique, tout en étant prêts à négocier sur des bases raisonnables à propos de *Berlin*.

— *Nouvelles du Conseil de l'Europe* annonce que le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 6 juillet dernier, la *Charte sociale européenne*. Les droits définis par la Charte s'inscrivent dans 19 articles. Les pays contractants s'engagent à se considérer comme liés par cinq articles au moins d'un ensemble de sept articles nettement précisés : 1) le droit au travail ; 5-6) l'action syndicale ; 12) le droit à la Sécurité sociale ; 13) le droit à l'assistance médicale ; 16) le droit de la famille à une protection sociale, et, 19) le droit des migrants à l'assistance. Ils doivent, d'autre part, se considérer comme liés par au moins 10 articles de la Charte ou 45 paragraphes numérotés.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, on annonce le lancement très réussi du second cosmonaute soviétique, *Titov*, qui contrôle lui-même le vol de l'appareil. Le poids de l'engin est de 4 731 kilos, sa vitesse moyenne de 20 400 kilomètres-heure. Le passager est en contact constant avec sa base et se dit en forme physique excellente.

— *L'Osservatore Romano* annonce l'érection au Brésil de la prélature *nullius* de *Humaita*, avec territoire détaché de l'archidiocèse de Manaos, et de la prélature *nullius* de Porto Velho ; elle est donnée pour suffragante à Manaos ; *Mgr José Domitrovitsch*, évêque titulaire de Podalia, actuellement coadjuteur avec droit de succession de la prélature *nullius* de Rio Negro, est nommé prélat *nullius* de Humaita. Le Saint-Siège a accepté la démission, le 16 juin dernier, de *Mgr Joseph Strebler*, archevêque de *Lomé* (*Togo*), et l'a transféré au siège archiépiscopal titulaire de Nicopolis d'Epire.

— Le même journal annonce la mort, le 1er août, de *Mgr Andrés A. Domingo Pérez Caceres*, évêque *de San Cristobal de La Laguna* (*Ténérife, îles Canaries*), âgé de soixante-neuf ans.

L. 7 AOUT. — A *Paris*, le *Journal Officiel* publie deux décrets : sur la *coopération agricole*, en vue de l'utilisation commune des moyens de production et sur les Sociétés d'intérêt collectif agricole (S. I. C. A.), ayant pour but de créer des installations et d'assurer des services dans l'intérêt du monde agricole.

A L'ÉTRANGER. — A *Baykonour* (Russie de l'Asie centrale), *Titov*, le cosmonaute soviétique, a rejoint la terre entre la *Volga et l'Oural*, après vingt-cinq heures de vol spatial et 700 000 kilomètres de parcours ; il a ainsi démontré la parfaite maniabilité de l'appareil, où il a mené une vie normale (gymnastique, repas et sept heures et demie de sommeil). L'événement a fait sensation dans le monde.

— A *Abidjan*, à la suite des cérémonies des fêtes de l'indépendance, *M. Debré*, premier ministre français, a remis les insignes de la Légion d'honneur à *Mgr Yago*, archevêque d'Abidjan.

— A *Punta del Este* (*Uruguay*), les Etats-Unis ont offert un prêt de un milliard de dollars aux 21 pays représentés à la Conférence pour le soutien de leur plan économique, qui serait de première importance pour l'avenir de l'Amérique latine.

— *L'Osservatore Romano* annonce le transfert de *Mgr Virginio Dondeo*, évêque d'Alife, au siège épiscopal résidentiel d'*Orvieto* (*Italie*).

M. 8 AOUT. — A *Paris*, le gouvernement annonce qu'il se prépare à demander aux Français un effort fiscal extraordinaire, en vue de faire front à l'ac-

cueil et au reclassement social des réfugiés de l'Afrique du Nord.

A L'ÉTRANGER. — Au *Congo*, le régime lumumbiste de Stanleyville s'est dissous, après la reconnaissance par M. Gizenga de la légalité de celui de M. Adoula. Celui-ci réclame une pareille reconnaissance sans conditions de M. Tshombé, président du Katanga, qui lui a envoyé des émissaires.

— Les *Français de Tunisie*, qui n'étaient plus que 70 000 sur les 200 000 colons d'avant l'indépendance, ont vu leur contingent baisser de 5 000 après Bizerte et 5 000 autres sont en instance de retour ; 1 607 Français sont internés, tandis que nombre de Sociétés françaises viennent d'être mises sous gestion tunisienne.

— A *Freudenstadt* (*Allemagne*), mort du *Dr Frank Buchman*, fondateur du « Réarmement moral », à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Né en Pennsylvanie, d'origine suisse et de religion protestante, pasteur luthérien à Chicago, il avait ensuite créé les « *Groupes d'Oxford* » sur ces quatre pincipes : honnêteté absolue, pureté absolue, altruisme absolu, amour absolu.

M. 9 AOUT. — A *Alger*, on signale que le chef de la willaya IV, *Si Mohamed* a été tué dans une villa d'Alger.

— A *Paris*, on annonce que le directeur de *Témoignage chrétien*, *M. André Vial*, démissionne de sa fonction pour revenir à l'étude des problèmes ruraux, *M. Georges Montaron* demeurant toujours directeur-gérant de l'hebdomadaire.

— A *Paris*, on annonce que *M. Paul Delouvrier*, ancien délégué général en Algérie est nommé délégué général au district de la région de Paris.

A L'ÉTRANGER. — A *Moscou*, grande réception du héros soviétique *Titov*, présenté à la foule par *M. Khrouchtchev*.

— Au *Ruanda-Urundi*, où de graves incidents sanglants continuent à être signalés, le gouverneur belge a dû reprendre en main les affaires du pays, laissées à l'essai entre des administrations indigènes, mais la situation se complique sans cesse.

— En *Belgique*, l'évêque auxiliaire de Malines, *Mgr Suenens* vient d'être nommé par le Saint-Siège administrateur apostolique du diocèse, jusqu'à la nomination du successeur du cardinal *Van Roey*. Cette disposition déroge aux droits du Chapitre pour l'élection d'un vicaire capitulaire, chargé de l'intérimat ordinaire.

— A *Jérusalem*, on annonce que le Procureur a demandé la peine de mort pour Eichmann.

J. 10 AOUT. — A *Montlouis* (*Pyrénées-Orientales*), mort, à cinquante-sept ans, d'une crise cardiaque, du *général Gilles*, grand théoricien parachutiste et héros de Port-Saïd, qui commandait la 5e région militaire.

— A *Alger*, un représentant des Affaires étrangères du Brésil déclare que son pays est prêt à accueillir des cultivateurs algériens, à concurrence de 50 000, s'ils sont forcés à s'expatrier ; il est entré en contact avec des organisations privées.

A L'ÉTRANGER. — A *Malines* (*Belgique*), funérailles officielles du *cardinal Van Roey*, en présence du roi Baudouin et de la reine Fabiola.

— La question de *Bizerte* est portée à l'O. N. U., les Afro-Asiatiques ayant réuni les 50 signatures nécessaires (Suède, Mexique et Autriche ont fourni le dernier appoint). Le secrétaire a donc pu enfin annoncer pour le 21 août une « Assemblée spéciale » ; la France attaque la procédure et ne se présentera pas ; elle cherche toujours le contact direct, déclare *M. Couve de Murville*.

V. 11 AOUT. — A *Paris*, un communiqué de la présidence du Conseil annonce que « le gouvernement, après avoir examiné la situation de la base de *Bizerte*, a décidé le retour d'un des régiments envoyés en renfort ».

— A *Alger*, le délégué à l'Information, *M. Sicurani*, vient d'annoncer des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la situation créée par l'échec de Lugrin. Le pays serait divisé en deux : les *zones dangereuses*, où le commandement militaire reprendrait l'initiative des opérations, et les *zones pacifiées*, où l'on continuerait à rechercher des conditions normales de vie. Celles-ci s'augmenteraient de 18 nouveaux arrondissements.

— Le *Journal d'Alger* change de directeur et passe de Louis Cardona à Jean-Marie Tiné, banquier.

— A *Paris*, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France nomme membres de la *Commission épiscopale de la « Mission de France »* : NN. SS. Villot et Gufflet, respectivement coadjuteurs de Lyon et de Limoges, en remplacement de Mgr de Bazelaire, qui a exprimé le désir de se consacrer plus spécialement à la préparation du Concile dans le cadre de la Commission des séminaires et des études, et de Mgr Guiller, démissionnaire pour raison de santé.

A L'ÉTRANGER. — En *Angola*, les troupes portugaises se sont emparées de *Nambuangango*, dont les insurgés avaient fait leur camp retranché et le centre des opérations.

— En *Espagne*, dans une lettre au *général Franco*, le prétendant Don Jaime lui demande de reconnaître au peuple espagnol le droit de choisir librement le régime politique qu'il voudra et dit sa crainte de la tension ; sur la frontière française, une incursion dirigée par le général « *fronte popular* » Campesino a dû repasser la frontière sans avoir réussi son plan, mais elle a abattu un garde civil.

— En *Allemagne de l'Est*, le *maréchal Ivan Koniev* vient d'être nommé par M. Khrouchtchev commandant en chef des forces soviétiques cantonnées en Allemagne autour de Berlin-Est.

— A *Tunis*, dans un nouveau discours prononcé à la Bourse du travail, devant les « cadres de la nation », le *président Bourguiba* déclare, à propos de *Bizerte*, qu'il n'y a aucune solution à espérer du général de Gaulle, fait appel à la solidarité des pays africains et asiatiques et se félicite de l'amitié retrouvée avec le monde arabe, particulièrement avec la République arabe unie et le président Nasser.

— A *New York*, à l'*O. N. U.*, 29 pays afro-asiatiques demandent que l'*affaire algérienne* soit inscrite au calendrier de la 16e session ordinaire qui s'ouvrira le 19 septembre. En 1954, 14 pays avaient demandé le débat sur l'Algérie ; ils étaient 15 en 1956, 21 en 1957, 24 en 1958, 25 en 1959 et 1960.

— *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 8 août, au collège séraphique missionnaire de Chiampo, de *Mgr Giuseppe F. M. Rosa*, O. F. M., archevêque de *Hankow* (*Chine*), âgé de soixante-treize ans. Promu archevêque métropolitain de Hankow le 26 juillet 1946, il avait été emprisonné pour la foi, puis expulsé de Chine le 28 septembre 1952.

S. 12 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — En *Argentine* essai malheureux d'un putsch, qui n'a réussi qu'à occuper deux postes de radio émetteurs argentins l'espace d'une nuit et qui était liquidé dès l'aurore.

— Au *Congo*, le nouveau gouvernement Adoula marque son entrée en fonctions par la libération de tous les prisonniers politiques, la fin des permis de circulation pour tout le territoire et la cessation des contrôles militaires sur les aérodromes et les ports du pays. L'O. N. U., pour répondre à cette bonne volonté, assure qu'elle va diminuer sa puissance militaire et renforcer son aide économique.

— A *Francfort* (*Allemagne*), assassinat par deux tueurs tunisiens de *M. Salah Ben Youssef*. Agé de cinquante et un ans, ancien compagnon de lutte

du président Bourguiba, il fut secrétaire du Néo-Destour, puis ministre de l'Economie. En 1955, il s'opposa à l'accord conclu par M. Bourguiba avec la France, devint son adversaire et s'expatria. Il fut condamné à mort deux fois, la première par contumax, la seconde, en 1958, pour « tentative d'assassinat du président Bourguiba ». Sa tragique disparition suscite une émotion considérable dans le monde arabe.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection de la prélature *nullius* de *Huehuetenango* (*Guatemala*), avec des territoires détachés du diocèse de San Marcos, rendue suffragante de l'archidiocèse métropolitain de Guatemala, et la nomination, à cette nouvelle prélature, du *R. P. Ugo Gerbermann*, des Missionnaires de Maryknoll, supérieur régional des Missions de cette société ; 2° la nomination de l'*abbé Andrea Sapelak*, S. D. B., recteur du petit séminaire ukrainien de Rome, comme évêque titulaire de Sebastopolis de Thrace et visiteur apostolique pour les *fidèles ukrainiens en Argentine*.

D. 13 AOUT. — *La Croix* annonce que pour commémorer le souvenir de *Mgr Loutil* et honorer celui qui fut un grand ami de l'*île de Noirmoutier*, la municipalité de *Noirmoutier-en-l'Ile* a décidé de donner le nom de *Pierre-l'Ermite* à la grande place située entre l'église et le vieux château. L'inauguration aura lieu le 15 août.

A l'étranger. — A *Berlin*, depuis ce matin 2 h 30, le « rideau de fer » est tombé sur la ville, symbolisé par les barrages de ciment et les réseaux de fils de fer barbelés élevés par le gouvernement de la *République démocratique allemande* (*Allemagne de l'Est*), dans toutes les voies publiques aux limites du secteur occidental. Par cette opération, tous les Allemands de l'Est sont désormais coupés du monde libre et ne pourront plus trouver refuge à l'Ouest.

— A *Vienne*, mort de *Mgr Giovanni Dellepiane*, archevêque titulaire de Stauropolis, nonce apostolique en Autriche depuis 1951, âgé de soixante-douze ans. Il fut le premier délégué apostolique au Congo belge et au Ruanda Urundi en 1930.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection du diocèse de *Tilaran* (*Costa Rica*) avec des territoires détachés du diocèse d'Alajuela, et rendu suffragant de l'archidiocèse métropolitain de San José de Costa Rica, et la nomination de l'*abbé Roman Arrieta*, directeur de l'office diocésain de la préservation de la foi du diocèse d'Alajuela, comme évêque de ce nouveau diocèse ; 2° la nomination, le 19 juillet dernier, du *R. P. Albert Hermelink*, des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus, administrateur apostolique du diocèse de *Tandjung-Karang* (*Indonésie*), comme évêque de ce siège ; 3° la démission, pour raison de santé, de *Mgr Luigi Marinoni*, évêque titulaire de Pisita, vicaire apostolique d'*Asmara* (*Ethiopie*), et son transfert au siège archiépiscopal titulaire d'Amorium ; son coadjuteur, *Mgr Zenone Albino Testa*, O. F. M. Cap., évêque titulaire de Tinista, lui succède de plein droit.

L. 14 AOUT. — A *L'Isle-Adam* (*S.-et-O.*), mort de l'*abbé Henri Breuil*, l'éminent savant préhistorien, professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1938. Né à Mortain (Manche), le 28 février 1877, il fit ses études à l'Institut catholique et à la Sorbonne, se passionna très tôt pour la préhistoire et la géologie appliquée à cette science et obtint sa licence en sciences naturelles. Il devint célèbre avec l'exploration de la grotte espagnole d'Altamira (1902) et effectua ensuite l'exploration et le relevé de nombreuses cavernes ornées et de roches peintes en France, Espagne, Irlande, Ethiopie, Afrique du Sud, Asie mineure, et jusqu'en Chine. Professeur à l'Université de Fribourg (1905-1910), il enseigna ensuite à l'Institut de paléontologie, au Collège de France (1929-1947). En 1941-1942, durant l'occupation, il avait enseigné à l'Université de Lisbonne. Puis, jusqu'en 1951, il enseigna à l'Université de Johannesburg (Afrique du Sud). Il a écrit près de 900 articles dans les revues spécialisées du monde entier, et de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *La Caverne d'Altamira* (1906), *Cavernes cantabriques* (1912), *la Pasiega* (1913), *la Pileta* (1924), *les Combarelles* (1924), *les Peintures rupestres schématiques de la péninsule Ibérique* (1936), *Paléolithique de Chine* (1929), *l'Afrique préhistorique* (1933), *les Hommes de la Pierre Ancienne* (1951). Il a réuni une partie de ses travaux et études dans un ouvrage faisant autorité : *Quatre cents siècles d'histoire pariétale*. Chanoine honoraire de la cathédrale de Soissons, il était commandeur de la Légion d'honneur.

— *L'Osservatore Romano* annonce : 1° l'érection du diocèse de *Baton Rouge* (*Etats-Unis*) avec des territoires détachés de l'archidiocèse de La Nouvelle-Orléans et rendu suffragant de ce siège métropolitain ; le transfert de *Mgr Robert E. Tracy*, évêque titulaire de Sergentza et auxiliaire du diocèse de Lafayette, à ce nouveau siège épiscopal résidentiel ; 2° la promotion de *Mgr John Patrick Cody*, évêque de Kansas-City-Saint-Joseph, au siège archiépiscopal titulaire de Bostra, et sa nomination comme coadjuteur, avec droit de succession, de Mgr Rummel, archevêque de *La Nouvelle-Orléans* (*Etats-Unis*) ; 3° la nomination de *Mgr Felipe Santiago Benitez Avalos*, secrétaire de l'épiscopat paraguayen et chancelier de la curie métropolitaine de l'archidiocèse d'Asuncion, comme évêque titulaire de Chersonesus d'Europe et auxiliaire de Mgr Mena Porta, archevêque d'*Asuncion* (*Paraguay*) ; 4° la nomination du *R. P. Marc Grégoire McGrath*, de la congrégation de Sainte-Croix, doyen de la Faculté de théologie de l'Université catholique du Chili, comme évêque titulaire de Caeciri et auxiliaire de Mgr Beckmann, archevêque de *Panama* ; 5° l'érection de l'éparchie de *Saint-Nicolas de Chicago des Ukrainiens*, avec des territoires détachés de l'éparchie métropolitaine de Philadelphie des Ukrainiens (*Etats-Unis*), et la nomination de *Mgr Jaroslaw Gabro*, curé de l'Assomption, à Perth Amboy (New-Jersey), à ce nouveau siège éparchial ; 6° le transfert de *Mgr Ambroise Senyshyn*, des Basiliens de Saint-Josaphat, du siège éparchial de Stamford au siège éparchial métropolitain de *Philadelphie des Ukrainiens* (*Etats-Unis*) ; 7° le transfert de *Mgr Joseph Schmondiuk*, évêque titulaire de Zeugma de Syrie, au siège éparchial de *Stamford des Ukrainiens* (*Etats-Unis*).

— Le même journal annonce les nominations suivantes : 1° du *cardinal Amleto Giovanni Cicognani*, comme secrétaire d'Etat de S. S. Jean XXIII (en remplacement du cardinal Tardini, décédé) et président de la Commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican ; 2° du *cardinal Arcadio Larraona*, comme grand pénitencier ; 3° du *cardinal Paolo Marella*, comme archiprêtre de la basilique patriarcale vaticane, avec les attributions annexes, y compris celle de préfet de la sacrée congrégation de la Révérende Fabrique de Saint-Pierre ; 4° du *cardinal Gustavo Testa*, comme pro-président de la Commission cardinalice pour l'administration des biens du Saint-Siège ; 5° du *cardinal Alberto di Jorio*, comme pro-président de la Commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican ; 6° du *cardinal Eugène Tisserant*, comme grand maître de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; 7° de *Mgr Gabriel A. Coussa*, archevêque titulaire de Hierapolis de Syrie, comme pro-

secrétaire de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale. Commentant la nomination du nouveau secrétaire d'Etat, *la Croix* écrit : « Jusqu'ici secrétaire de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale, le *cardinal Amleto Cicognani* a travaillé pendant vingt-huit ans (de 1905 à 1933) au sein de la curie romaine, puis il fut pendant vingt-cinq ans (de 1933 à 1958) délégué apostolique aux Etats-Unis ; S. S. Jean XXIII l'avait créé cardinal au Consistoire du 15 décembre 1958 ; il devient aujourd'hui le collaborateur immédiat du Saint-Père pour tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise ; il assumera en outre les charges administratives que détenait le cardinal Canali. » La *D. C.* a donné la biographie du *cardinal Cicognani* dans son numéro 1294, du 4 janvier 1959, col. 16-17, à l'occasion de son élévation au cardinalat.

— A *Londres*, une manifestation insolite du chapitre anglican, dont quelques membres se sont opposés à la nomination faite par la reine du nouvel évêque de Londres, le *Dr R. Stopford*, semble répondre à une tendance du clergé anglican à se vouloir indépendant de tout pouvoir civil.

M. 15 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, les trois puissances occidentales font remettre au colonel commandant les forces soviétiques de Berlin une ferme protestation contre les mesures d'isolement de Berlin-Ouest prises par le gouvernement communiste de l'Allemagne de l'Est.

— Les *élections législatives* en *Israël* ont donné les résultats suivants : parti Mapaï (de M. Ben Gourion), 42 sièges ; parti Herouth (nationaliste), 17 sièges ; parti libéral (extrême droite), 17 sièges ; parti communiste, 6 sièges.

— *L'Osservatore Romano* annonce que S. S. Jean XXIII a nommé 10 savants de réputation mondiale nouveaux membres de l'*Académie pontificale des sciences*. Parmi eux, deux prix Nobel de physique : M. Chandrasekhara Raman, directeur de l'Institut de recherches Raman, de Bengalore (Inde), et M. Paul-Adrien-Maurice Dirac, professeur de mathématiques à Cambridge, et le savant français *M. Louis Leprince-Ringuet*, dont nous avons donné récemment (n° 1352, col. 687) une notice biographique à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur. L'Académie pontificale des sciences compte actuellement 20 prix Nobel et ses membres viennent de 27 nations.

— A *Moscou*, au Parc Sokolniki, ouverture de l'*Exposition française*, inaugurée hier par M. Poliansky, président du Conseil de la Fédération de Russie, en présence de M. Baumgartner, ministre des Finances de France. Cette Exposition, la plus importante organisée par la France à l'étranger, a coûté trois milliards d'anciens francs.

M. 16 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — Aux *Etats-Unis*, lancement du *satellite « Explorer XII »*, plus familièrement appelé « Windhill » (« Moulin à vent »). Octogonal, il pèse 37,6 kilos ; il est muni de quatre pales portant des cellules destinées à capter l'énergie solaire pour alimenter ses batteries. Equipé d'une tuyère pour l'étude des champs magnétiques, il tourne autour de la Terre à une orbite dont la plus haute apogée atteint 86 900 kilomètres. C'est le satellite le plus perfectionné lancé par les Américains.

— A *Berlin-Ouest*, 250 000 Berlinois libres manifestent pour exprimer leur solidarité avec leurs compatriotes que le gouvernement communiste de l'*Allemagne de l'Est* a enfermés dans ses frontières.

— Au *Nyassaland*, les premières *élections* législatives générales donnent la victoire au parti du Congrès du Dr Hastings Banda, qui obtient 23 des 28 sièges du Conseil législatif du petit protectorat britannique de l'Afrique centrale.

— A *Bizerte*, au cours d'une nuit d'alerte et de violence, des manifestants tunisiens tentent de parvenir jusqu'au gouverneur de la base pour lu remettre une motion demandant l'évacuation. Aprè que l'amiral Amman eut refusé de recevoir un délégation, ils tentent à plusieurs reprises de force les barrages de nos troupes qui parviennent à le repousser sans tirer un coup de feu, évitant pa leur sang-froid l'effusion du sang. Quelques blessé des deux côtés néanmoins.

J. 17 AOUT. — A *Lourdes*, sous la présidenc du cardinal Lefebvre, première journée du 88e Pèle*rinage national de Notre-Dame du Salut*. Mgr Théa prononce l'allocution d'ouverture en présence d plusieurs évêques et de 20 000 pèlerins venus pa 13 trains spéciaux et de nombreux cars. 1 300 ma lades participeront à ce pèlerinage que dirige l R. P. Le Boullec.

— En *Algérie*, un communiqué de l'état-majo de l'armée annonce la mort au combat, le 15 août dans la région Inkermann-Charon, parmi un group de rebelles, du commandant de la willaya 5-Oranie *Abderrahmane Karzazi*, alias Tarik. Illettré, mai bon chef de bande, son fanatisme lui valut de fair partie de la Commission des purges, en 1959-1960 il s'y distingua par la sauvagerie avec laquelle i décima les intellectuels de la rébellion.

A L'ÉTRANGER. — Les trois puissances occiden tales remettent au gouvernement soviétique troi notes identiques de protestation contre la viola tion du statut quadripartite de *Berlin* par l'Alle magne de l'Est et de mise en garde contre l menace qu'elle fait peser sur la paix.

V. 18 AOUT. — A L'ÉTRANGER. — Au *Cong* (*ex-belge*), *M. Gizenga*, chef du gouvernement d la province orientale (Stanleyville), annonce publi quement la reconnaissance du *gouvernemen Adoula* et qu'il accepte la place de vice-premie ministre dans le Cabinet d'union nationale form à Léopoldville.

— La presse annonce que le *président Nasse* a procédé à une profonde réorganisation du gou vernement de la *République arabe unie*. Un Cabine tales remettent au gouvernement soviétique troi ministères qui étaient en fonctions (un ministèr central et deux ministères exécutifs : l'un, pou la Syrie ; l'autre, pour l'Egypte). Sept vice-prési dents de la République (dont 2 syriens) sont dési gnés et placés auprès du président Nasser, ave lequel ils constituent un super-Cabinet appel à prendre toutes les décisions importantes.

S. 19 AOUT. — *La Croix* annonce que *Mgr Jean Ménard*, évêque de Rodez, est nommé, pa S. S. Jean XXIII, administrateur apostolique d l'archidiocèse métropolitain d'*Albi*, pendant l vacance du siège.

— A *Pontivy* (*Morbihan*) et *Auch* (*Gers*), s déroulent deux importantes *manifestations pay sannes*, en présence de nombreuses personnalité et des maires, pour témoigner l'insatisfaction de cultivateurs devant les mesures gouvernementale et préparer un retour rapide à l'action direct

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *Mgr Alfred Bengsch*, évêque titu laire de Tubia et auxiliaire de Berlin, au siège épiscopal résidentiel de *Berlin*.

— *La Croix* annonce que vingt pays représenté à la *Conférence économique interaméricaine* ont adopté et signé la « *Charte de Punta del Este* » qui fait d'eux des membres de « l'alliance pour le progrès », du président Kennedy. Cuba, seule pour des raisons politiques, n'a pas signé l charte et ne recevra aucune aide des Etats-Unis

---

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : J. GÉLAMUR